



Assemblée générale
Cinquantième session

Distr. Générale

26 février 1996
Original : Anglais

Points 128, 167, 168 et 169 de l'ordre du jour

**Financement de la Force de protection des Nations Unies,
de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement
de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement
préventif des Nations Unies et du quartier général
des Forces de paix des Nations Unies**

**Financement de la Mission des Nations Unies
en Bosnie-Herzégovine**

**Financement de l'Administration transitoire
des Nations Unies pour la Slavonie orientale,
la Baranja et le Srem occidental**

**Financement de la Force de déploiement préventif
des Nations Unies**

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Par ses résolutions 1025 (1995), 1026 (1995) et 1027 (1995) du 30 novembre 1995, le Conseil de sécurité a décidé de mettre fin aux mandats de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC) et de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et de proroger celui de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) jusqu'au 30 mai 1996. Ultérieurement, le Conseil a adopté ses résolutions 1035 (1995) du 21 décembre 1995, portant

portant création de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), et 1037 (1996) du 15 janvier 1996, autorisant l'établissement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO). Le 15 janvier 1996, le Conseil de sécurité a également autorisé le maintien de l'arrangement provisoire concernant l'administration de la péninsule de Prevlaka. Sur la recommandation du Secrétaire général, cet arrangement est devenu une mission indépendante connue sous le nom de Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP).

Compte tenu de ces décisions du Conseil de sécurité, la période de six mois allant du 1er janvier au 30 juin 1996 doit être considérée comme une période de transition au cours de laquelle le quartier général des anciennes Forces de paix des Nations Unies (FPNU) fournira un appui administratif et logistique aux nouvelles missions et procédera à la liquidation administrative de l'ONURC, de la FORPRONU et des FPNU.

On trouvera par conséquent dans le présent rapport les prévisions de dépenses au titre de la phase préalable à la liquidation des FPNU et de l'établissement et du fonctionnement de la MINUBH, de la MONUP, de l'ATNUSO et de la FORDEPRENU pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, ainsi que des informations préliminaires concernant la liquidation des avoirs des FPNU.

Sur la base du coût intégral, le montant brut des dépenses prévues s'élève à 302 062 100 dollars (montant net : 298 972 100 dollars) pour la phase préalable à la liquidation des FPNU, 52 739 000 dollars (montant net : 50 794 600 dollars) pour la MINUBH, 110 356 300 dollars (montant net : 108 151 000 dollars) pour l'ATNUSO et 25 151 300 dollars (montant net : 24 694 800 dollars) pour la FORDEPRENU. Le coût total des quatre opérations pendant six mois s'élève donc à 490 308 700 dollars en chiffres bruts (482 612 500 dollars en chiffres nets).

Les ressources prévues au titre de la phase préalable à la liquidation des FPNU permettront de couvrir les dépenses afférentes au personnel militaire et civil dont les effectifs seront progressivement ramenés de 446 observateurs militaires, 6 256 soldats, 254 policiers civils, 376 fonctionnaires internationaux, 1 393 agents locaux, 23 Volontaires des Nations Unies et 950 agents contractuels internationaux en janvier 1996 à 171 soldats, 263 fonctionnaires internationaux, 269 agents locaux, 23 Volontaires des Nations Unies et 500 agents contractuels internationaux au 30 juin 1996. Les ressources nécessaires au titre des avions pour toutes les opérations dans l'ex-Yougoslavie sont incluses dans le budget des FPNU au cours de la période de six mois considérée.

Le budget de la MINUBH doit permettre de couvrir les dépenses afférentes au déploiement de 28 observateurs militaires, 1 721 policiers civils, 252 fonctionnaires internationaux et 905 agents locaux, les frais de location de deux hélicoptères, et les frais d'entretien et de fonctionnement de 991 véhicules.

Le budget de l'ATNUSO doit permettre de couvrir les dépenses afférentes au déploiement de 100 observateurs militaires, 5 000 soldats, 600 policiers civils, 317 fonctionnaires internationaux et 686 agents locaux, de rembourser le coût de 8 hélicoptères fournis par des gouvernements et de couvrir les frais d'entretien et de fonctionnement de 974 véhicules appartenant aux Nations Unies et de 2 340 véhicules appartenant aux contingents.

Le budget de la FORDEPRENU doit permettre de couvrir les dépenses afférentes au déploiement de 35 observateurs militaires, 1 050 soldats, 26 policiers civils, 59 fonctionnaires internationaux et 127 agents locaux, les frais de location de 2 hélicoptères, et les frais d'entretien et de fonctionnement de 206 véhicules appartenant aux Nations Unies et de 453 véhicules appartenant aux contingents.

Les mesures que devra prendre l'Assemblée générale sont indiquées au paragraphe 81 du présent rapport.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 23	8
A. Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie/Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental	6 - 7	8
B. Force de protection des Nations Unies/Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine	8 - 11	9
C. Force de déploiement préventif des Nations Unies	12	9
D. Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka	13 - 15	9
E. Bureau du Coordonnateur spécial pour Sarajevo	16 - 17	10
F. Quartier général des Forces de paix des Nations Unies	18 - 21	10
G. Bureaux de liaison des Nations Unies à Zagreb et à Belgrade	22 - 23	11
II. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine	24 - 31	11
A. Mandat politique	24 - 27	11
B. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution	28 - 31	12
III. Mission des Nations Unies à Prevlaka	32 - 34	12
A. Mandat politique	32	12
B. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution	33 - 34	12
IV. Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental	35 - 42	13
A. Mandat politique	35 - 36	13
B. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution	37 - 42	13
V. Force de déploiement préventif des Nations Unies	43 - 45	15
A. Mandat politique	43	15
B. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution	44 - 45	15
VI. Administration financière	46 - 52	16
A. Constitution de comptes spéciaux	46	16
B. Exercice budgétaire	47	16
C. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement au titre des Forces de paix des Nations Unies pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1996	48	16
D. État des contributions	49	16
E. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	50 - 52	17
VII. Remboursement des États qui fournissent des contingents	53 - 54	18
VIII. Signature d'accords sur le statut des forces	55 - 57	18

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
IX. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 .	58 - 67	19
A. Forces de paix des Nations Unies	59 - 61	19
B. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine	62 - 63	19
C. Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental	64 - 65	20
D. Force de déploiement préventif des Nations Unies	66 - 67	20
X. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997	68	20
XI. Effectifs nécessaires	69	21
XII. Liquidation préliminaire des avoirs des Forces de paix des Nations Unies	70 - 73	22
XIII. Observations concernant les recommandations antérieures de l'Assemblée générale	74 - 80	23
XIV. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquantième session ..	81	24

	<i>Page</i>
<i>Annexes</i>	
I. Effectifs militaires autorisés par le Conseil de sécurité	25
II. État récapitulatif des dépenses prévues pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996	26
III. Prévisions de dépenses pour les Forces de paix des Nations Unies pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996	32
IV. Prévisions de dépenses pour les Forces de paix des Nations Unies pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 : indications complémentaires	37
A. Coûts et ratios propres à la Mission	37
B. Répartition mensuelle des ressources (dépenses courantes) — Forces de paix des Nations Unies (FPNU)	41
C. Dépenses prévues non renouvelables — Forces de paix des Nations Unies (FPNU) ...	50
D. Explications supplémentaires — Forces de paix des Nations Unies (FPNU)	52
V. Prévisions de dépenses pour la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996	55
VI. Prévisions de dépenses pour la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine pour la période allant du 1er janvier au 31 juin 1996 : indications complémentaires	60
A. Coûts et ratios propres à la Mission	60
B. Répartition mensuelle des ressources (dépenses courantes) — Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)	63
C. Dépenses prévues non renouvelables — Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)	70
D. Explications supplémentaires — Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)	78
VII. Prévisions de dépenses relatives à l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) pour la période allant du 15 janvier au 30 juin 1996	80
VIII. Prévisions de dépenses relatives à l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) pour la période allant du 15 janvier au 30 juin 1996 : indications complémentaires	85
A. Coûts et ratios propres à la Mission	85
B. Répartition mensuelle des ressources (dépenses courantes) — Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO)	88
C. Dépenses prévues non renouvelables — Administration transitoire pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO)	96
D. Explications supplémentaires — Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO)	104

	<i>Page</i>
IX. Prévisions de dépenses pour la Force de déploiement préventif des Nations Unies pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996	106
X. Prévisions de dépenses pour la Force de déploiement préventif des Nations Unies pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 : indications complémentaires	112
A. Coûts et ratios propres à la Mission	112
B. Répartition mensuelle des ressources (dépenses courantes) — Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) (dépenses courantes)	115
C. Dépenses prévues non renouvelables — Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)	123
D. Explications supplémentaires — Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)	129
XI. Organigrammes	131
A. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine	131
B. Autorité transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental	133
C. Force de déploiement préventif des Nations Unies	135
XII. Tableaux des effectifs actuels et proposés	136
A. Forces de paix des Nations Unies	136
B. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine	138
C. Autorité transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental	140
D. Force de déploiement préventif des Nations Unies	142
XIII. Définitions d'emploi	145
A. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine	145
B. Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental	147
C. Force de déploiement préventif des Nations Unies	154
XIV. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour les Forces de paix des Nations Unies pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1996	156
XV. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	159
A. Contributions volontaires aux Forces de paix des Nations Unies	159
B. Contributions volontaires au renforcement de la Force de protection des Nations Unies par un dispositif d'intervention rapide, pour la période allant du 1er juillet au 30 novembre 1995	161
C. Fonds d'affectation spéciale	162
XVI. État récapitulatif du patrimoine des Forces de paix des Nations Unies proposé à la liquidation	164

I. Introduction

1. La Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) a été établie par le Conseil de sécurité le 21 février 1992 en tant qu'opération provisoire menée pour créer les conditions de paix et de sécurité qu'exige la négociation d'un règlement d'ensemble de la crise yougoslave, qui ne préjugerait en rien l'issue de la négociation.
2. Le mandat et les effectifs de la Force ont été élargis par des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, et, le 31 mars 1995, par ses résolutions 981 (1995), 982 (1995) et 983 (1995), le Conseil a décidé de créer l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, autrement dite ONURC, et de proroger le mandat de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine, et a décidé que dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, la FORPRONU serait dénommée Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU). Les fonctions administratives et logistiques concernant les trois opérations étaient coordonnées au quartier général des Forces de paix des Nations Unies à Zagreb.
3. Compte tenu de l'évolution de la situation politique au cours du second semestre de 1995, le Conseil de sécurité a décidé de mettre fin aux mandats de l'ONURC et de la FORPRONU et d'établir deux opérations nouvelles, la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO). Le Conseil a en outre prorogé le mandat de la FORDEPRENU du 1er décembre 1995 au 30 mai 1996. Par la suite, dans son rapport du 30 janvier 1996 (S/1996/65), le Secrétaire général a recommandé au Conseil que la FORDEPRENU devienne une mission indépendante rendant directement compte au Siège de l'ONU à New York.
4. Suite aux décisions du Conseil de sécurité de mettre fin aux mandats de l'ONURC et de la FORPRONU, de proroger le mandat de la FORDEPRENU et de créer la MINUBH, ainsi qu'à la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le contrôle de la démilitarisation de la péninsule de Prevlaka se poursuive et compte tenu de la création prévue d'une force de maintien de la paix transitoire en Slavonie orientale, l'Assemblée générale, dans sa décision 50/410 B du 23 décembre 1995, a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 100 millions de dollars (montant net : 98 430 700 dollars) au titre des opérations dans l'ex-Yougoslavie pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 1996. Un montant brut de 89 484 800 dollars (montant net : 87 915 500 dollars) a été mis en recouvrement auprès des États Membres.
5. On trouvera ci-après une description de la situation en ce qui concerne chaque opération.

A. Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie/ Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental

6. Le 12 novembre 1995, l'Accord fondamental sur la région de la Slavonie orientale, de la Baranja et du Srem occidental (A/50/757-S/1995/951, annexe) prévoyant la réintégration pacifique dans la Croatie de la région connue sous le nom de secteur est, a été signé. Aux termes de cet accord, le Conseil de sécurité était prié de mettre en place une administration transitoire qui gouvernerait la région pendant la période de transition de 12 mois. L'Accord autorisait également le déploiement d'une force internationale chargée de maintenir la paix et la sécurité dans la région pendant la période de transition et de veiller à l'application de l'Accord.
7. Par sa résolution 1025 (1995) du 30 novembre 1995, le Conseil de sécurité a décidé que le mandat de l'ONURC prendrait fin au terme d'une période de transition s'achevant le 15 janvier 1996 ou lorsque le Conseil de sécurité aurait décidé du déploiement de la force intérimaire de maintien de la paix ainsi que de la période nécessaire pour le transfert des responsabilités, si cette décision intervenait plus tôt.

L'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) a ultérieurement été établie par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1037 (1996) du 15 janvier 1996 pour une période de 12 mois.

B. Force de protection des Nations Unies/ Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

8. L'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes (appelés collectivement «Accord de paix») qui ont été paraphés par la République de Bosnie-Herzégovine, la République de Croatie et la République fédérative de Yougoslavie ainsi que par les autres parties le 21 novembre 1995 à Dayton (Ohio) (A/50/790-S/1995/999, annexe) vise à rétablir la stabilité en Bosnie-Herzégovine. L'Accord de paix a été signé à Paris le 14 décembre 1995.
9. Il était envisagé qu'une nouvelle Force multinationale de mise en oeuvre (IFOR), autorisée par le Conseil de sécurité, serait chargée de la mise en oeuvre des aspects militaires de l'Accord de paix et de ses aspects relatifs à la stabilisation régionale. En outre, dans l'annexe 11 à l'Accord de paix, les parties ont demandé à l'Organisation des Nations Unies de mettre en place une opération de police civile sur tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine.
10. À la suite de la signature de l'Accord de paix, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1031 (1995) du 15 décembre 1995, a autorisé les États Membres, agissant en coopération avec l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), à créer une Force multinationale de mise en oeuvre de la paix (IFOR) placée sous un commandement et un contrôle unifiés, chargée de s'acquitter du rôle décrit à l'annexe 1-A et à l'annexe 2 de l'Accord de paix. Par la même résolution, le Conseil a décidé de mettre fin au mandat de la FORPRONU à compter de la date à laquelle le Secrétaire général l'aurait informé que le transfert à l'IFOR des responsabilités de la FORPRONU avait eu lieu. Le transfert de ces responsabilités a eu lieu le 20 décembre 1995.
11. Par sa résolution 1035 (1995) du 21 décembre 1995, le Conseil de sécurité a décidé de créer, pour une période d'un an à compter du transfert de responsabilités de la FORPRONU à l'IFOR, une force de police civile des Nations Unies chargée des tâches prévues dans l'annexe 11 de l'Accord de paix, qui porterait le nom de Groupe international de police (GIP), et un bureau civil des Nations Unies chargé de s'acquitter des responsabilités énoncées dans le rapport du Secrétaire général daté du 13 décembre 1995 (S/1995/1031) et décrites au paragraphe 27 ci-après. Cette opération est connue sous le nom de Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

C. Force de déploiement préventif des Nations Unies

12. Dans sa résolution 1027 (1995) du 30 novembre 1995, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la FORDEPRENU jusqu'au 30 mai 1996. Ainsi qu'il est indiqué plus haut au paragraphe 3, le Secrétaire général a recommandé au Conseil de sécurité que la FORDEPRENU soit transformée en mission indépendante et que 50 soldats du génie soient ajoutés à son effectif militaire autorisé pour mener à bien les travaux de construction et d'entretien des routes précédemment exécutés, à titre temporaire, par une section du bataillon de génie indonésien rattaché au quartier général des FPNU. Le renforcement de l'effectif militaire a été autorisé par le Conseil dans sa résolution 1046 (1996) du 13 février 1996.

D. Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka

13. Le déploiement d'observateurs militaires dans la péninsule de Prevlaka avait initialement été autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 779 (1992) du 6 octobre 1992. Suite à la création de l'ONURC le 31 mars 1995, le Conseil a décidé d'inclure dans le mandat de l'ONURC la vérification de la démilitarisation de la péninsule de Prevlaka. Dans sa résolution 1038 (1996) du 15 janvier 1996, le Conseil

de sécurité a décidé d'autoriser les observateurs militaires des Nations Unies à continuer de vérifier la démilitarisation de la péninsule de Prevlaka, pour une période de trois mois, qui serait prorogée pour trois mois supplémentaires si le Secrétaire général indiquait dans un rapport que cette nouvelle prorogation continuerait de contribuer à réduire la tension dans la région.

14. Au paragraphe 9 de son rapport du 6 février 1996 au Conseil de sécurité (S/1996/83), le Secrétaire général a réaffirmé qu'il avait l'intention de maintenir 28 observateurs militaires dans la zone de Prevlaka sous le commandement et la direction d'un chef des observateurs militaires rendant compte directement au Siège de l'ONU à New York. Cette mission est connue sous le nom de Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP).
15. Bien qu'il s'agisse d'une mission indépendante, à des fins administratives et budgétaires, la MONUP sera considérée, en ce qui concerne certains services communs, comme faisant partie de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

E. Bureau du Coordonnateur spécial pour Sarajevo

16. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour Sarajevo a été créé en application du paragraphe 3 de la résolution 900 (1994) du Conseil de sécurité en date du 4 mars 1994. Le Secrétaire général a fait savoir au Conseil dans son rapport du 13 décembre 1995 (S/1995/1031) que les fonctions du Coordonnateur spécial prendraient fin et seraient incluses, à dater du 30 avril 1996, dans les arrangements qui seraient arrêtés par la Banque mondiale, la Commission européenne et divers autres organismes en vue du relèvement et de la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine.
17. À des fins administratives et budgétaires, le Bureau du Coordonnateur spécial pour Sarajevo sera considéré comme faisant partie de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

F. Quartier général des Forces de paix des Nations Unies

18. Le Secrétaire général a fait savoir au Conseil de sécurité le 6 février 1996 (S/1996/83) que la structure d'appui administratif centralisée dont les FPNU avaient été dotées serait temporairement maintenue. Au cours de la phase préalable à la liquidation allant du 1er février au 30 juin 1996, le quartier général des ex-FPNU assurera l'intégralité de l'appui administratif et logistique nécessaire aux nouvelles missions, aidera à mettre en place les structures d'appui administratif indépendantes des nouvelles missions et prendra part à la liquidation administrative de l'ONURC, de la FORPRONU et des FPNU.
19. Une Équipe spéciale de liquidation, composée de représentants du personnel civil et militaire des FPNU avait initialement été établie le 3 novembre 1995 pour organiser, coordonner et surveiller la liquidation de l'ONURC et la restructuration de la FORPRONU. La situation a évolué, et cette Équipe spéciale aussi, de sorte que sa tâche principale est d'organiser la fin des activités des FPNU, de réaffecter les actifs à de nouvelles opérations et de vendre à l'IFOR le matériel qui était la propriété des Nations Unies. Cette Équipe spéciale est dirigée par le Sous-Secrétaire général à la gestion et à la coordination.
20. Il était également indiqué au paragraphe 27 du rapport du Secrétaire général daté du 6 février 1996 qu'il était prévu de maintenir la structure, l'effectif et les moyens matériels de la Division de l'Administration des FPNU jusqu'à la fin de juin 1996, compte tenu du calendrier de déploiement de l'ATNUSO et de la MINUBH. La structure en question comprend une équipe de liquidation militaire qui compte achever ses tâches d'ici à la fin de mars 1996. La mise en place des structures d'appui administratif distinctes des nouvelles missions ira de pair avec le transfert du personnel et des moyens, y compris les locaux à usage de bureaux et installations nécessaires, auquel il sera procédé aussi rapidement que l'évolution de la situation sur le terrain le permettra afin que le passage à des opérations administratives distinctes puisse se faire d'ici à la fin de juin 1996. Les fonctions de la Division de l'Administration des FPNU seront

ensuite refondues avec celles de l'équipe de liquidation des FPNU et une équipe minimale sera chargée de parachever la liquidation administrative des anciennes missions des Nations Unies dans la région.

21. À des fins d'économie, il est envisagé que certains des éléments d'appui administratif à la MINUBH, à la MONUP et à l'ATNUSO, dont la régie centrale du réseau de transmissions, l'entreposage des pièces détachées de véhicules de transport et, éventuellement, le soutien aérien civil, demeurent centralisés.

G. Bureaux de liaison des Nations Unies à Zagreb et à Belgrade

22. Au paragraphe 24 de son rapport du 6 février 1996 (S/1996/83), le Secrétaire général a fait savoir au Conseil de sécurité qu'il avait l'intention de maintenir à Belgrade et à Zagreb des bureaux de liaison qui relèveraient du Siège de l'ONU à New York. Ces bureaux de liaison sont nécessaires en raison du caractère indépendant des situations des diverses régions de l'ex-Yougoslavie et de l'importance des politiques menées par le Gouvernement croate et celui de la République fédérative de Yougoslavie en ce qui concerne l'évolution des événements dans la région.
23. À des fins administratives et budgétaires, les bureaux de liaison des Nations Unies à Zagreb et à Belgrade seront considérés comme faisant partie de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental.

II. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

A. Mandat politique

24. La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) a été établie en application de l'annexe 11 de l'Accord de paix pour aider les parties à s'acquitter de leurs obligations consistant à assurer des conditions de sécurité à toutes les personnes relevant de leurs juridictions respectives, grâce à des organismes civils chargés du maintien de l'ordre, agissant conformément aux normes internationalement reconnues et dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales internationalement reconnus. La Mission comprend un Groupe international de police (GIP) et un bureau civil.
25. Les fonctions du Groupe sont les suivantes :
 - a) Contrôler, observer et inspecter les activités et facilités de maintien de l'ordre, y compris les organismes, structures et procédures judiciaires connexes;
 - b) Donner des avis au personnel et aux forces de maintien de l'ordre;
 - c) Former le personnel de maintien de l'ordre;
 - d) Faciliter, dans le cadre de sa mission d'assistance, les activités de maintien de l'ordre des parties;
 - e) Évaluer les menaces à l'ordre public et donner des avis sur la capacité des organismes de maintien de l'ordre de faire face à ces mesures;
 - f) Donner des avis aux autorités gouvernementales de Bosnie-Herzégovine au sujet de l'organisation d'institutions civiles efficaces de maintien de l'ordre;
 - g) Fournir une aide en accompagnant le personnel de maintien de l'ordre des parties lorsqu'il s'acquitte de ses responsabilités, lorsque le Groupe international de police le juge approprié.
26. En outre, le Groupe doit examiner les demandes d'assistance qui lui sont adressées par les parties ou par des institutions de maintien de l'ordre en Bosnie-Herzégovine, et apporter à titre prioritaire une assistance aux parties pour leur permettre de s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe d'assurer l'existence

de conditions permettant la tenue d'élections libres et équitables, y compris la protection du personnel international se trouvant en Bosnie-Herzégovine aux fins des élections prévues à l'annexe 3 de l'Accord de paix.

27. Le bureau civil des Nations Unies a pour objectif de maintenir des contacts avec les représentants politiques des parties et de fournir aux contrôleurs de police, dans leurs zones de déploiement respectives, des avis sur les questions politiques, les questions relatives aux droits de l'homme et d'autres questions.

B. Plan des opérations et ressources requis pour son exécution

28. La MINUBH est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. C'est par l'intermédiaire du Coordonnateur que le Commissaire chargé du Groupe international de police recevra des avis et des directives du Haut Représentant. Le bureau civil des Nations Unies relève du Coordonnateur des Nations Unies, par l'intermédiaire duquel il fournira des informations, des analyses de situation et d'autres formes d'appui au Haut Représentant.
29. Le quartier général de la MINUBH se trouve à Sarajevo. Son personnel est également déployé dans 3 postes de commandement régionaux (Sarajevo, Banja Luka et Tuzla), 2 bureaux de liaison (Gornji Vakuf et Mostar), 17 districts de police centraux et 109 postes de police. En outre, une unité d'entraînement et de soutien de la police civile des Nations Unies restera à Zagreb aux fins de la réception et de l'administration dans le théâtre des contrôleurs devant être affectés au Groupe.
30. Le Centre de déminage en Bosnie-Herzégovine travaillera de concert avec le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine et l'IFOR, et poursuivra ses activités jusqu'à ce que le Gouvernement puisse se charger entièrement des opérations de déminage.
31. Les besoins opérationnels de la Mission sont indiqués dans le rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité le 13 décembre 1995 (S/1995/1031). Des informations complémentaires figurent aux paragraphes 16 à 18 du rapport du Secrétaire général daté du 6 février 1996 (S/1996/83). La Mission compte 1 721 contrôleurs de police, 379 fonctionnaires internationaux et 902 agents locaux.

III. Mission des Nations Unies à Prevlaka

A. Mandat politique

32. Par sa résolution 779 (1992) du 6 octobre 1992, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement d'observateurs militaires des Nations Unies chargés de contrôler les opérations de démilitarisation de la péninsule de Prevlaka. Par sa résolution 1038 (1996) du 15 janvier 1996, il a autorisé les observateurs militaires des Nations Unies à continuer de vérifier la démilitarisation de la péninsule de Prevlaka pendant une période de trois mois et a porté les effectifs autorisés de la Mission de 14 à 28 observateurs militaires.

B. Plan des opérations et ressources requis pour son exécution

33. La MONUP est dirigée par un chef des observateurs militaires et ses effectifs ont récemment été portés de 14 à 28 observateurs militaires pour lui permettre d'être autonome et de patrouiller de façon plus sûre la «Zone bleue» à Prevlaka et la «Zone jaune» qui englobe une zone démilitarisée de 5 kilomètres de chaque côté de la frontière proche du point de tripartition.

34. Les besoins opérationnels de la MONUP sont indiqués dans le rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité le 12 décembre 1995 (S/1995/1028). La Mission compte 28 observateurs militaires, 3 fonctionnaires internationaux et 3 agents locaux.

IV. Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental

A. Mandat politique

35. L'ATNUSO a été établie en application de l'Accord fondamental concernant la région de la Slavonie orientale, de la Baranja et du Srem occidental (A/50/757-S/1995/951, annexe). Elle a pour mandat de gouverner la région, d'y maintenir la paix et la sécurité au cours de la période de transition de 12 mois et d'aider à l'application de l'Accord.
36. Les tâches dont doit s'acquitter l'ATNUSO sont les suivantes :
- a) Garantir aux réfugiés et aux personnes déplacées la possibilité de retourner dans leurs foyers;
 - b) Aider à la constitution et à la formation de forces de police temporaires en vue de renforcer le professionnalisme de la police et d'instaurer la confiance parmi toutes les communautés ethniques;
 - c) Organiser des élections pour tous les organes publics locaux;
 - d) Assurer la présence d'observateurs internationaux le long de la frontière internationale de la région afin de permettre aux personnes de traverser librement la frontière aux points de passage existants;
 - e) Prendre les mesures nécessaires pour rétablir sans délai le fonctionnement normal de tous les services publics de la région;
 - f) Prendre les mesures qui s'imposent pour favoriser l'application de l'Accord, notamment surveiller l'application à long terme de ses dispositions relatives aux droits de l'homme et aux droits civils, enquêter sur toutes allégations concernant des violations de l'Accord et superviser les élections aux organes publics locaux.

B. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution

37. L'ATNUSO est dirigée par un administrateur transitoire, président un conseil transitoire qui comprendra un représentant du Gouvernement croate, un représentant de la population serbe locale, un représentant de la population croate locale et un représentant de chacune des autres minorités locales. Le conseil transitoire aura des fonctions consultatives; l'Administrateur transitoire sera seul doté d'un pouvoir exécutif, et il ne sera pas tenu d'obtenir l'assentiment du conseil et des parties aux décisions qu'il prendra.
38. L'Administrateur transitoire créera, pour les divers domaines d'activité, des comités d'application dont la composition sera décidée en consultation avec les parties. Chaque comité sera présidé par l'Administrateur transitoire ou par son représentant, qui pourrait appartenir à une organisation ou à un organisme international, selon qu'il conviendra. L'Administrateur s'emploiera en particulier à faciliter la coordination d'un plan d'action pour le relèvement de Vukovar.
39. Les comités d'application ci-après seront établis :

- a) *Comité d'application pour la police.* Ce comité sera chargé des tâches suivantes : créer une force de police provisoire et en définir la structure et l'effectif; élaborer un programme de formation et en superviser la mise en oeuvre; surveiller le traitement des délinquants et le système pénitentiaire. Il faudra un effectif de 600 officiers de police des Nations Unies pour l'exécution de ces tâches;
- b) *Comité d'application pour l'administration civile.* Ce comité sera chargé des tâches suivantes : vérifier si les structures administratives des parties correspondent les unes aux autres; établir des liens de coopération et une liaison et définir un processus et un calendrier pour la transition; contrôler les procédures judiciaires locales; s'occuper des questions relatives à la résidence légale dans la région, sur la base de l'accord fondamental, y compris l'élaboration de procédures à suivre pour présenter des demandes de résidence, obtenir confirmation de la résidence légale et présenter des recours; s'occuper des questions relatives à la fourniture de services d'utilité publique, au financement de ces services et à leur propriété; établir des procédures de contrôle des points de passage de la frontière existants et du libre mouvement des personnes; s'occuper des questions relatives au budget, aux recettes et aux dépenses de la période de transition; s'occuper des questions relatives aux transports et aux communications internes et externes;
- c) *Comité d'application pour le rétablissement des services publics.* Ce comité sera chargé des tâches suivantes : veiller à ce que soit rétabli sans délai le fonctionnement normal de tous les services publics et services de distribution et s'occuper de la reconstruction des maison endommagées ou détruites au cours du conflit;
- d) *Comité d'application pour l'éducation et la culture.* Ce comité sera chargé d'élaborer les procédures et règlements relatifs au programme d'enseignement, aux besoins des minorités ethniques en matière d'éducation, à la culture et à l'utilisation de la langue, et veiller à ce qu'ils soient respectés;
- e) *Comité d'application pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées.* Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en tant qu'organisme chargé d'assurer le retour des réfugiés et personnes déplacées, sera membre de ce comité. Celui-ci aura pour tâche de coordonner et de contrôler le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées et de coordonner les services de suivi à assurer aux réfugiés et aux personnes déplacées une fois qu'elles ont regagné leur lieu de résidence. Il sera par ailleurs nécessaire de créer un sous-comité chargé des questions relatives aux biens et aux indemnisations, qui aura pour tâche d'élaborer les procédures à suivre pour vérifier les droits de propriété et les listes sur la base desquelles les biens seront restitués aux personnes identifiées comme étant les propriétaires, d'aider à élaborer des procédures pour l'évaluation des dommages et des indemnisations et à obtenir des fonds pour les indemnisations, et d'établir les mécanismes nécessaires pour assurer un traitement équitable à ceux qui seront obligés de quitter les maisons qu'ils occupent et aider à leur réinstallation;
- f) *Comité d'application pour les droits de l'homme.* Ce comité sera chargé des tâches suivantes : créer une mission de surveillance des droits de l'homme; établir une liaison avec les organes du Conseil de l'Europe chargés des droits de l'homme; surveiller la situation des droits de l'homme et faire rapport sur les violations des droits de l'homme; intervenir auprès des autorités locales au sujet de questions relatives à la politique en matière de droits de l'homme; établir un mécanisme pour les réparations à prévoir dans les cas de violations des droits de l'homme, soit dans le cadre des structures de l'Administration transitoire elle-même, soit dans le cadre des organes européens chargés des droits de l'homme; mettre sur pied un programme d'éducation en matière de droits de l'homme et fournir l'appui et dispenser la formation nécessaires pour renforcer les organisations locales chargées des droits de l'homme;
- g) *Comité d'application pour les élections.* Ce comité sera chargé des tâches suivantes : établir le calendrier des élections ainsi que les procédures à suivre en la matière, y compris l'établissement des conditions à remplir pour être candidat aux élections et pour voter; déterminer l'applicabilité des lois électorales en vigueur; obtenir et vérifier tous les registres de recensements et registres de population et définir les limites des municipalités, districts et comtés; élaborer les critères régissant l'accès aux médias et l'octroi de fonds; organiser les élections; annoncer et certifier les résultats des élections avec l'aide d'autres observateurs internationaux et locaux;

- h) *Comité d'application pour les archives.* Ce comité sera chargé des tâches suivantes : faciliter la localisation des fichiers et l'octroi de copies de pièces perdues ou détruites; authentifier les registres où sont consignés les transferts légaux de biens, y compris les héritages; superviser la délivrance de nouveaux permis et licences, y compris les permis de conduire et les licences professionnelles, les dossiers scolaires et les documents d'immatriculation des véhicules; élaborer des procédures d'authentification des qualifications professionnelles et autres dûment reconnues; certifier des documents tels que certificats de naissance, certificats de décès, certificats de mariage et certificats de divorce.
40. La force internationale qui compte 5 000 soldats et est dirigée par le commandant de la force, assurera le maintien de la paix et de la sécurité dans la région et la démilitarisation de l'ensemble de la zone dans les 30 jours suivant la date à laquelle elle sera devenue opérationnelle.
41. Le bureau de l'Administrateur transitoire est situé à Vukovar et le siège de l'Administration à Klisa.
42. Les besoins opérationnels de l'ATNUSO sont indiqués dans le rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité le 12 décembre 1995 (S/1995/1028). L'Administration transitoire compte 100 observateurs militaires, 5 000 soldats, 600 contrôleurs de la police, 448 fonctionnaires internationaux et 664 agents locaux.

V. Force de déploiement préventif des Nations Unies

A. Mandat politique

43. La présence des Nations Unies dans l'ex-République yougoslave de Macédoine a été autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 795 (1992) du 11 décembre 1992, avec un mandat essentiellement préventif consistant à surveiller l'évolution de la situation et à signaler tout événement se produisant dans les zones frontalières qui pourrait saper la confiance et la stabilité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine ou menacer son territoire. Parallèlement, la présence de la FORDEPRENU contribue à séparer des parties qui pourraient entrer en conflit et, de ce fait, à renforcer la sécurité dans la région.

B. Plan des opérations et ressources requis pour son exécution

44. La FORDEPRENU est dirigée par le Chef de la Mission dont le quartier général se trouve à Skopje, en ex-République yougoslave de Macédoine. Au cours de la période à l'examen, la FORDEPRENU deviendra une opération indépendante et aura la double tâche de poursuivre son programme en cours consistant à surveiller les frontières de l'ex-République yougoslave de Macédoine avec l'Albanie et la République fédérative de Yougoslavie, tout en réorganisant sa structure avec l'objectif de devenir autonome.
45. Les besoins opérationnels de la FORDEPRENU sont indiqués dans les rapports que le Secrétaire général a présentés au Conseil de sécurité (S/24923 et S/1996/65). La Force compte 35 observateurs militaires, 1 050 soldats, 26 contrôleurs de la police, 76 fonctionnaires internationaux et 127 agents locaux.

VI. Administration financière

A. Constitution de comptes spéciaux

46. Conformément à l'article 6.6 du règlement financier, le Secrétaire général recommande la constitution de comptes spéciaux pour la MINUBH, l'ATNUSO et la FORDEPRENU, aux fins de la comptabilisation des recettes et des dépenses se rapportant à chaque mission.

B. Exercice budgétaire

47. Des comptes séparés seront tenus pour les FPNU, la MINUBH, l'ATNUSO et la FORDEPRENU pour la période de six mois allant du 1er janvier au 30 juin 1996, et, après cette date, pour une période de 12 mois, conformément à la section I de la résolution 49/233 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994.

C. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement au titre des Forces de paix des Nations Unies pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1996

48. Le montant total des ressources mises à la disposition des FPNU pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1996 s'élève à 4 964 217 294 dollars en chiffres bruts (4 932 323 194 dollars en chiffres nets) et le montant estimatif des dépenses pour la même période à 4 646 084 813 dollars en chiffres bruts (4 616 725 556 dollars en chiffres nets), compte tenu des contributions volontaires en nature d'une valeur s'élevant au total à 72 440 135 dollars. Ces montants comprennent des crédits s'élevant à 85 728 468 dollars en chiffres bruts (81 523 749 dollars en chiffres nets) qui ont déjà été déduits des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres*. On trouvera des informations détaillées à ce sujet dans l'annexe XIV.

D. État des contributions

49. Au 29 février 1996, des contributions d'un montant total de 4 686 480 249 dollars avaient été mises en recouvrement auprès des États Membres au titre des FPNU pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1996. Les contributions reçues pour cette période s'élevaient à 3 870 790 366 dollars. Les contributions non acquittées ayant été réduites de 8 019 709 dollars en application de la résolution 50/83 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1995, il reste à recevoir un montant de 807 670 174 dollars.

E. Contributions volontaires et

* Y compris le montant brut de 21 995 800 dollars (montant net : 19 547 950 dollars) et le montant brut de 4 309 750 dollars (montant net : 3 818 750 dollars) que l'Assemblée générale, par ses résolutions 49/242 B du 20 juillet 1995 et 50/212 du 23 décembre 1995, respectivement, a décidé de virer au compte spécial du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

fonds d'affectation spéciale

50. *Contributions aux Forces de paix des Nations Unies.* Les contributions volontaires à la mission s'élèvent au total à 7 169 622 dollars pour les contributions en espèces et à 40 566 062 dollars pour les contributions en nature. On trouvera dans l'annexe XV.A une liste récapitulative de toutes les contributions volontaires.
51. *Contributions en vue du renforcement de la Force de protection des Nations Unies par une capacité de réaction rapide.* Les contributions volontaires au compte subsidiaire du Compte spécial de la FORPRONU créé pour le renforcement de la Force par une capacité de réaction rapide représente au total 2 108 807 dollars pour les contributions en espèces, 849 005 dollars pour les contributions annoncées et 31 874 073 dollars pour les contributions en nature. On trouvera dans l'annexe XV.B une liste détaillée de toutes les contributions volontaires au compte subsidiaire de la FORPRONU.
52. Quatre fonds d'affectation spéciale ont été établis pour les FPNU, dont trois par le Secrétaire général et un par le Conseil de sécurité. On trouvera dans l'annexe XV.C des informations détaillées au sujet des contributions versées et annoncées auxdits fonds.
- a) *Fonds d'affectation spéciale pour les dépenses communes du Commandement de la Force en Bosnie-Herzégovine.* Ce fonds a été créé en 1992 pour financer les dépenses communes liées à l'élargissement du mandat de la FORPRONU pour lui permettre d'assurer la protection des convois de secours humanitaires, conformément à la résolution 776 (1992) du Conseil de sécurité en date du 14 septembre 1992. Toutes les dépenses liées à cet élargissement du mandat de la Force ont été inscrites au budget ordinaire de la FORPRONU à compter du 1er avril 1993;
- b) *Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-Yougoslavie.* Ce fonds a été créé en mars 1994 avec une contribution de 330 000 dollars du Gouvernement japonais. Il a pour objectif d'assurer la coopération active du Représentant spécial du Secrétaire général et de ses collaborateurs aux divers niveaux et phases des activités de rétablissement de la paix menés dans le cadre et dans le contexte de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, et de renforcer la communication et les consultations avec le Bureau des Coprésidents du Comité directeur de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie et les secrétariats des organisations d'aide humanitaire. Il vise également à renforcer la stratégie de la mission en matière d'information.
- Un compte auxiliaire a été créé en mai 1994 grâce à une contribution de 1 186 791 dollars versée par une institution privée. Cette contribution a été utilisée pour appuyer les activités de la mission dans le domaine de l'information et des relations avec les médias;
- c) *Fonds d'affectation spéciale pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo.* Ce fonds a été créé en application du paragraphe 4 de la résolution 900 (1994) du Conseil de sécurité en date du 4 mars 1994. Les projets exécutés à ce jour comprennent la réparation d'écoles à Sarajevo, la remise en état de la maternité de Blazuji, la préparation d'un nouveau cimetière à Obad, la fourniture d'une assistance à la boulangerie de Sarajevo, la réparation du système de trolleybus, l'achat de camions de vidange pour Sarajevo et la remise en état de la ligne de chemin de fer Sarajevo-Ploce;
- d) *Fonds d'affectation spéciale pour le déminage.* Une contribution de 500 000 francs suisses (soit l'équivalent de 375 940 dollars des États-Unis) a été reçue du Gouvernement suisse en août 1994 aux fins de l'acquisition d'un système de base de données pour la collecte de données sur les mines et les munitions au bureau du chef du génie de la Force à Zagreb et dans les différents états-majors de secteur. Une contribution supplémentaire de 3 000 060 dollars a été reçue en mars 1995 du Gouvernement japonais.

VII. Remboursement des États qui fournissent des contingents

53. Les États qui fournissent des contingents ont été intégralement remboursés jusqu'au 31 juillet 1995 aux taux standard fixés par l'Assemblée générale. Un montant total de 200 420 600 dollars reste dû pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1995, y compris au titre de la capacité de réaction rapide. On trouvera les détails à ce sujet dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1

Montants dus au 31 décembre 1995 aux États qui fournissent des contingents (En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>ONURC</i>	<i>FORPRONU</i>	<i>FORDEPRENU</i>	<i>Capacité de réaction rapide</i>	<i>Total</i>
Solde et indemnités	45 798,7	90 271,6	5 350,0	39 264,1	180 684,4
Indemnité de spécialiste	1 983,6	3 270,6	190,8	1 489,6	6 934,6
Indemnité d'habillement et d'équipement	3 244,9	6 395,8	379,0	2 781,9	12 801,6
Total	51 027,2	99 938,0	5 919,8	43 535,6	200 420,6

54. Les gouvernements ci-après ont fourni des contingents aux FPNU : Allemagne, Argentine, Bangladesh, Belgique, Canada, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Indonésie, Jordanie, Kenya, Lituanie, Malaisie, Népal, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, République slovaque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Turquie et Ukraine.

VIII. Signature d'accords sur le statut des forces

55. Un accord sur le statut des forces a été signé le 15 mai 1993 entre l'ONU et le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine. Par un échange de lettres datées du 13 mai 1995 entre le Représentant spécial du Secrétaire général et le Ministre des relations extérieures de l'ex-République yougoslave de Macédoine, un accord a été conclu sur le statut de la FORPRONU et de son personnel dans ce pays. Un accord entre l'ONU et le Gouvernement croate a été signé le 15 mai 1995.
56. Dans sa résolution 1037 (1996), le Conseil de sécurité a demandé au Gouvernement de la République croate d'inclure l'ATNUSO dans la définition des «forces et opérations de paix des Nations Unies en Croatie» donnée dans l'accord sur le statut des forces conclu avec l'Organisation des Nations Unies.
57. L'accord sur le statut des forces a été modifié par un échange de lettres, datées respectivement du 26 janvier 1996 et du 2 février 1996, entre le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-Yougoslavie et le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Croatie.

IX. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996

58. Le montant brut total des dépenses prévues au titre des opérations des FPNU, de la MINUBH, de l'ATNUSO et de la FORDEPRENU pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 est estimé à 490 308 700 dollars (montant net : 482 612 500 dollars). On trouvera dans l'annexe II un état récapitulatif des dépenses prévues pour les quatre opérations. Les dépenses prévues pour chaque opération sont décrites ci-après.

A. Forces de paix des Nations Unies

59. Le montant brut des dépenses afférentes à la phase préalable à la liquidation des FPNU pendant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 est estimé à 302 062 100 dollars (montant net : 298 972 100 dollars). Environ 8 % de ce montant a été calculé sur la base des ratios et coûts standard indiqués dans le Manuel des coûts standard, les 92 % restants concernant des dépenses propres aux FPNU et d'autres rubriques faisant apparaître des variations par rapport aux ratios et coûts standard. Ces dépenses et variations concernent 48 rubriques et sont décrites dans l'annexe IV.A.
60. On trouvera dans l'annexe III une ventilation détaillée des dépenses courantes et des dépenses non renouvelables, par rubrique budgétaire, ainsi que le montant des ressources approuvées par l'Assemblée générale pour la période précédente de six mois. Les annexes IV.A à D contiennent des informations supplémentaires concernant les prévisions de dépenses. L'annexe IV.A présente les paramètres budgétaires propres à la mission. L'annexe IV.B contient une ventilation des dépenses courantes et l'annexe IV.C une description des dépenses non renouvelables. L'annexe IV.D donne des informations supplémentaires sur les dépenses prévues.
61. Le montant brut des ressources approuvées par l'Assemblée générale pour la période de six mois précédente, allant du 1er juillet au 31 décembre 1995, s'élevait à 889 030 500 dollars (montant net : 881 947 100 dollars). Ces ressources devraient permettre de couvrir les dépenses afférentes à l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, à la Force de protection des Nations Unies, à la Force de déploiement préventif des Nations Unies et au quartier général des Forces de paix des Nations Unies, ainsi qu'au renforcement de la FORPRONU par une capacité de réaction rapide. Les principales variations enregistrées dans les prévisions de dépenses sont décrites dans l'annexe IV.D.

B. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

62. Les dépenses afférentes à l'établissement et au fonctionnement de la MINUBH, ainsi que les dépenses à prévoir au titre du Bureau du Coordonnateur spécial pour Sarajevo et de la MONUP pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 sont estimées à 52 739 000 dollars. Environ 18 % de ce montant a été calculé sur la base des ratios et coûts standard indiqués dans le Manuel des coûts standard, les 82 % restants concernant les dépenses propres à la mission et d'autres rubriques faisant apparaître des variations par rapport aux ratios et coûts standard. Ces dépenses et variations concernent 63 rubriques et sont décrites dans l'annexe VI.A.
63. On trouvera dans l'annexe V une ventilation détaillée des dépenses courantes et des dépenses non renouvelables, par rubrique budgétaire. Les annexes VI.A à D contiennent des informations supplémentaires concernant les prévisions de dépenses. L'annexe VI.A présente les paramètres budgétaires propres à la mission. L'annexe VI.B contient une ventilation détaillée des dépenses courantes, par mois, l'annexe VI.C une description des dépenses non renouvelables et l'annexe VI.D des explications complémentaires sur les dépenses prévues. Le coût journalier moyen d'un policier civil s'élève à 258 dollars, y compris les dépenses d'appui.

C. Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental

64. Les dépenses afférentes à l'établissement et au fonctionnement de l'ATNUSO, ainsi que des bureaux de liaison de Belgrade et de Zagreb pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 sont estimées à 110 356 300 dollars. Environ 45 % de ce montant a été calculé sur la base des ratios et coûts standard indiqués dans le Manuel des coûts standard, les 55 % restants concernant les dépenses propres à la mission et d'autres rubriques faisant apparaître des variations par rapport aux ratios et coûts standard. Ces dépenses et variations concernent 17 rubriques et sont décrites dans l'annexe VIII.A.
65. On trouvera dans l'annexe VII une ventilation détaillée des dépenses courantes et des dépenses non renouvelables, par rubrique budgétaire. Les annexes VIII.A à D contiennent des informations supplémentaires concernant les prévisions de dépenses. L'annexe VIII.A présente les paramètres budgétaires propres à la mission. L'annexe VIII.B contient une ventilation détaillée des dépenses courantes, par mois, l'annexe VIII.C une description des dépenses non renouvelables et l'annexe VIII.D des explications complémentaires sur les dépenses prévues. Le coût journalier moyen d'un soldat s'établit à 115 dollars, y compris les dépenses d'appui.

D. Force de déploiement préventif des Nations Unies

66. Les dépenses afférentes à l'établissement et au fonctionnement de la FORDEPRENU pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 sont estimées à 25 151 300 dollars. Environ 45 % de ce montant a été calculé sur la base des ratios et coûts standard contenus dans le Manuel des coûts standard, les 55 % restants concernant les dépenses propres à la mission et d'autres rubriques faisant apparaître des variations par rapport aux ratios et coûts standard. Ces dépenses et variations concernent 68 rubriques et sont décrites dans l'annexe X.A.
67. On trouvera dans l'annexe IX une ventilation détaillée des dépenses courantes et des dépenses non renouvelables, par rubrique budgétaire. Les annexes X.A à D contiennent des informations supplémentaires concernant les prévisions de dépenses. L'annexe X.A présente les paramètres budgétaires propres à la mission. L'annexe X contient une ventilation détaillée des dépenses courantes, par mois, l'annexe X.C une description des dépenses non renouvelables et l'annexe X.D des explications complémentaires sur les dépenses prévues. Le coût journalier moyen d'un soldat s'établit à 123 dollars, y compris les dépenses d'appui.

X. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997

68. Les prévisions de dépenses se rapportant à la liquidation des FPNU et à la MINUBH, à l'ATNUSO et à la FORDEPRENU pour la période de 12 mois commençant le 1er juillet 1996 feront l'objet d'additifs au présent rapport.

XI. Effectifs nécessaires

69. Au cours de cette période de transition, du personnel sera transféré des FPNU aux nouvelles missions. Le tableau 2 donne des indications sur la réduction progressive du personnel des FPNU, mois par mois. Le tableau 3 indique les effectifs proposés pour les nouvelles opérations. Les annexes XII et XIII contiennent une ventilation détaillée des tableaux d'effectifs et les définitions d'emploi correspondant aux nouveaux postes.

Tableau 2

Réduction de l'effectif civil des FPNU

	<i>Décembre 1995^a</i>	<i>Janvier 1996</i>	<i>Février 1996</i>	<i>Mars 1996</i>	<i>Avril 1996</i>	<i>Mai 1996</i>	<i>Juin 1996</i>
Secrétaire général adjoint	1	1	1	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	5	4	1	1	1	1	1
D-2	2	1	1	1	1	1	1
D-1	18	11	5	2	2	2	2
P-5	39	24	22	16	16	16	16
P-4	105	54	23	20	20	20	20
P-3	93	36	34	29	29	29	29
P-2	55	40	24	6	6	6	6
Service mobile	56	28	80	80	80	80	80
Services généraux							
Ire classe	33	22	16	1	1	1	1
Autres classes	172	136	113	103	103	103	103
Service de sécurité	23	19	7	5	5	5	5
Personnel local	3 015	1 393	280	269	269	269	269
Personnel contractuel international	1 275	950	800	750	700	650	500
Volontaires des Nations Unies	10	23	23	23	23	23	23
Total	4 902	2 742	1 430	1 306	1 256	1 206	1 056

^a Le tableau d'effectifs de décembre 1995 comprend huit postes affectés au Bureau du Coordonnateur spécial pour Sarajevo et 170 postes affectés à la FORDEPRENU.

Tableau 3

Effectifs proposés pour les nouvelles opérations

	<i>MINUBH</i>	<i>Coordon- nateur spécial</i>	<i>MONUP</i>	<i>ATNUSO</i>	<i>Bureau de liaison de Belgrade</i>	<i>Bureau de liaison de Zagreb</i>	<i>FORDE- PRENU</i>	<i>Total</i>
Secrétaire général adjoint	—	—	—	1	—	—	—	1
Sous-Secrétaire général	1	1	—	1	—	—	1	4
D-2	2	—	—	1	—	—	1	4
D-1	4	1	1	6	1	1	1	15
P-5	11	—	—	15	1	1	2	30
P-4	40	2	—	43	4	3	4	96
P-3	49	—	—	50	4	5	11	119
P-2	8	—	—	15	—	—	5	28
Service mobile	142	—	2	179	5	1	25	354
Services généraux								
Ire classe	4	—	—	4	—	—	1	9
Autres classes	115	2	—	124	4	6	23	274
Service de sécurité	3	—	—	9	—	—	2	14
Personnel local	902	2	3	664	14	8	127	1 720
Personnel contractuel international	—	—	—	—	—	—	—	0
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—	—	—	0
Total	1 281	8	6	1 112	33	25	203	2 668

XII. Liquidation préliminaire des avoirs des Forces de paix des Nations Unies

70. D'après l'inventaire du 10 janvier 1996, la valeur des avoirs des FPNU était estimée à environ 294 millions de dollars, sur la base de leur valeur initiale. Pour faciliter le classement, ces avoirs ont été regroupés dans les cinq catégories générales ci-après : matériel de génie (161,6 millions de dollars), véhicules (88 millions de dollars), matériel de transmissions (23,8 millions de dollars), matériel de bureau (12,8 millions de dollars) et matériel divers (7,8 millions de dollars). Conformément aux principes et politiques régissant la liquidation des avoirs, énoncés au paragraphe 110 du rapport du Secrétaire général sur les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix (A/48/945 et Corr.1) et entérinés par l'Assemblée générale dans la section VII de sa résolution 49/233, les avoirs des FPNU ont provisoirement été répartis en trois groupes, ainsi qu'il est indiqué à l'annexe XVI. Ces informations ont un caractère préliminaire pour le moment, dans la mesure où la liquidation définitive des avoirs des FPNU sera fonction des besoins des nouvelles opérations et de l'IFOR qui seront établis et définis avec précision au cours des prochains mois.
71. Le Groupe I comprend les avoirs identifiés comme répondant aux besoins d'autres opérations des Nations Unies. Les avoirs inclus dans ce groupe seront transférés à la MINUBH, à l'ATNUSO, à la FORDE-PRENU et au bureau de liaison de Belgrade ou à la base logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), où ils seront entreposés en attendant de pouvoir être utilisés.

72. Le Groupe II comprend les avoirs qui seront liquidés dans la zone de la mission et vendus à l'IFOR. Les recettes provenant de la vente des avoirs des FPNU seront portées au crédit du compte spécial de l'opération en tant que recettes accessoires.
73. Le Groupe III comprend les avoirs qui seront passés par profits et pertes.

XIII. Observations concernant les recommandations antérieures de l'Assemblée générale

74. Au paragraphe 9 de sa résolution 49/228 du 23 décembre 1994, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de revoir la politique régissant l'utilisation de véhicules de l'Organisation des Nations Unies à des fins privées dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, en vue d'assurer un contrôle plus rigoureux en la matière et, le cas échéant, d'obtenir le remboursement rapide à l'Organisation du coût de l'utilisation des véhicules, et l'a prié de lui rendre compte à ce sujet à sa cinquantième session.
75. La responsabilité du remboursement de l'utilisation de véhicules de l'Organisation des Nations Unies à des fins privées incombe au chef de la Section des transports de la mission, qui approuve le rapport mensuel sur l'utilisation de véhicules par des fonctionnaires à des fins privées et le soumet au chef de la Section des finances. Considérant que le montant mensuel qui lui est dû est relativement faible, la Section des finances se fait rembourser par les fonctionnaires tous les trois mois.
76. Jusqu'à juin 1995, en cas d'utilisation de véhicules des FPNU à des fins privées, les chauffeurs devaient remplir des bons qui étaient approuvés par le chef de la Section des transports. Un état récapitulatif mensuel de ces bons était ensuite communiqué au chef de la Section des finances, qui se faisait rembourser par les fonctionnaires.
77. Depuis juin 1995, les véhicules légers des FPNU à Zagreb et Split sont équipés d'un dispositif électronique CARLOG qui enregistre dans la base centrale de données de la Section des transports le numéro d'identification du chauffeur, la date et l'heure, la consommation de carburant et la zone dans laquelle se trouve le véhicule et indique s'il est utilisé à des fins officielles ou privées. Les FPNU ont acheté environ 1 500 dispositifs CARLOG.
78. Au paragraphe 10 de la même résolution, l'Assemblée a également prié le Secrétaire général d'améliorer les procédures que la Force applique en matière de contrôle, de suivi et d'établissement des rapports, de façon que le chef des services administratifs puisse déléguer des pouvoirs financiers accrus aux fonctionnaires d'administration de secteur.
79. Avant l'affectation de personnel aux sept postes de fonctionnaire d'administration de secteur, l'absence de personnel qualifié a freiné les efforts visant à déléguer des pouvoirs à ce niveau et les administrateurs de secteur étaient seulement autorisés à approuver des dépenses mineures, d'un montant inférieur à 100 dollars par opération.
80. À la suite de la mise en place de trois opérations séparées dans la zone de mission des FPNU, il avait été proposé de déléguer à chaque opération des pouvoirs en matière de comptabilité, de finances, de budget et d'achats, ce qui aurait permis de payer les factures dans chaque zone d'opérations. Comme il a toutefois été décidé de mettre fin aux mandats de l'ONURC et de la FORPRONU, les arrangements envisagés n'ont pas été appliqués.

XIV. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquantième session

81. En ce qui concerne le financement des FPNU, de la MINUBH, de l'ATNUSO et de la FORDEPRENU, l'Assemblée générale doit prendre les décisions suivantes à sa cinquantième session :
- a) Ouvrir, pour inscription au compte spécial des FPNU, le crédit d'un montant brut de 100 millions de dollars (montant net : 99 569 800 dollars) déjà autorisé et mis en recouvrement conformément à sa résolution 49/248 du 20 juillet 1995 afin de doter la FORPRONU d'une capacité de réaction rapide pour la période allant du 1er juillet au 30 novembre 1995;
 - b) Ouvrir, pour inscription au compte spécial des FPNU, le crédit d'un montant brut de 115 373 000 dollars (montant net : 113 866 300 dollars) déjà autorisé dans sa décision 50/410 A du 4 décembre 1995 aux fins de la poursuite des opérations pendant la période allant du 1er au 31 décembre 1995, et mettre les sommes correspondantes en recouvrement, le montant considéré devant être déduit du solde inutilisé pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1995;
 - c) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 302 062 100 dollars (montant net : 298 972 100 dollars) pour les opérations préalables à la liquidation des FPNU pendant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, comprenant le montant brut de 100 millions de dollars (montant net : 98 430 700 dollars) déjà autorisé dans sa décision 50/410 B du 23 décembre 1995;
 - d) Mettre en recouvrement un montant brut supplémentaire de 212 577 300 dollars (montant net : 211 056 600 dollars) pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996, compte tenu du montant brut de 89 484 800 dollars (montant net : 87 915 500 dollars) déjà mis en recouvrement en application de sa décision 50/410 B pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 1996, ce montant devant être déduit du solde inutilisé restant de 117 031 013 dollars en chiffres bruts (120 207 589 dollars en chiffres nets) pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1995;
 - e) Approuver les arrangements exposés dans le présent rapport pour la liquidation des avoirs des FPNU;
 - f) Créer des comptes spéciaux pour la MINUBH, l'ATNUSO et la FORDEPRENU aux fins de la comptabilisation des recettes et des dépenses au titre de chacune de ces missions;
 - g) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 52 739 000 dollars (montant net : 50 794 600 dollars) aux fins de l'établissement et du fonctionnement de la MINUBH pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 et mettre en recouvrement les sommes correspondantes;
 - h) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 110 356 300 dollars (montant net : 108 151 000 dollars) aux fins de l'établissement et du fonctionnement de l'ATNUSO pour la période allant du 15 janvier au 30 juin 1996 et mettre en recouvrement les sommes correspondantes;
 - i) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 20 914 200 dollars (montant net : 20 562 300 dollars) aux fins du renforcement et du fonctionnement de la FORDEPRENU pour la période allant du 1er janvier au 30 mai 1996 et mettre en recouvrement les sommes correspondantes;
 - j) Pour la période postérieure au 30 mai 1996, autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 4 237 100 dollars (montant net : 4 132 500 dollars) pendant la période allant du 31 mai au 30 juin 1996, et mettre en recouvrement les sommes correspondantes au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la FORDEPRENU au-delà de cette date.

Annexe I

Effectifs militaires autorisés par le Conseil de sécurité

<i>Opération</i>	<i>Résolution du Conseil de sécurité</i>	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Membres des contingents</i>	<i>Police civile</i>
MONUP	779 (1992)	14	—	—
	1038 (1996)	14	—	—
FORDEPRENU	795 (1992)	35	700	26
	842 (1993)	—	300	—
	1046 (1996)	—	50	—
MINUBH	1035 (1995)	—	—	1 721
ATNUSO	1037 (1996)	—	5 000	600
	1043 (1996)	100	—	—

Annexe II

État récapitulatif des dépenses prévues pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1er janvier au 30 juin 1996</i>						
	<i>FPNU</i>	<i>MINUBH</i>	<i>ATNUSO</i>	<i>FORDE- PRENU</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses non renou- velables</i>	<i>Dépenses courantes</i>
1. Personnel militaire							
<i>a) Observateurs militaires</i>							
Indemnité de subsistance (missions)	782,3	427,8	1 490,4	581,4	3 281,9	—	3 281,9
Frais de voyage	463,5	42,0	150,0	54,0	709,5	—	709,5
Indemnité d'habillement et d'équipement	4,9	3,0	10,0	3,6	21,5	—	21,5
Total partiel	1 250,7	472,8	1 650,4	639,0	4 012,9	—	4 012,9
<i>b) Contingents</i>							
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	7 646,6	—	24 070,4	6 437,2	38 154,2	—	38 154,2
Détente et loisirs	100,2	—	381,7	95,3	577,2	—	577,2
Rations	1 718,0	—	5 568,0	1 449,4	8 735,4	—	8 735,4
Indemnité journalière	293,4	—	905,7	242,7	1 441,8	—	1 441,8
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	27,5	9,0	36,5	—	36,5
Déploiement, relève et rapatriement	2 512,8	—	1 761,7	667,3	4 941,8	—	4 941,8
Indemnité d'habillement et d'équipement	519,5	—	1 633,0	437,5	2 590,0	—	2 590,0
Total partiel	12 790,5	—	34 348,0	9 338,4	56 476,9	—	56 476,9
<i>c) Autres dépenses afférentes aux contingents</i>							
Matériel appartenant aux contingents	201 492,3	—	9 166,7	2 269,2	212 928,2	201 492,3	11 435,9
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	260,0	224,5	874,5	220,2	1 579,2	—	1 579,2
Total partiel	201 752,3	224,5	10 041,2	2 489,4	214 507,4	201 492,3	13 015,1
Total, rubrique 1	215 793,5	697,3	46 039,6	12 466,8	274 997,2	201 492,3	73 504,9
2. Personnel civil							
<i>a) Police civile</i>							
Indemnité de subsistance (missions)	496,0	19 481,4	7 335,5	435,0	27 747,9	—	27 747,9
Frais de voyage	—	2 581,5	900,0	39,0	3 520,5	—	3 520,5
Indemnité d'habillement et d'équipement	3,1	109,6	47,3	2,4	162,4	—	162,4
Total partiel	499,1	22 172,5	8 282,8	476,4	31 430,8	—	31 430,8

	1er janvier au 30 juin 1996						
	FPNU	MINUBH	ATNUSO	FORDE- PRENU	Total	Dépenses non renou- velables	Dépenses courantes
<i>b) Personnel international et personnel local</i>							
Traitements du personnel international	7 092,5	3 849,5	4 564,0	1 006,0	16 512,0	—	16 512,0
Traitements du personnel local	2 840,7	2 666,8	2 730,8	484,9	8 723,2	—	8 723,2
Consultants	—	—	—	—	—	—	—
Heures supplémentaires	57,0	53,3	272,8	9,5	392,6	—	392,6
Dépenses communes de personnel	3 570,2	1 916,9	3 628,8	471,8	9 587,7	—	9 587,7
Indemnité de subsistance (missions)	4 815,3	4 041,0	3 152,0	718,3	12 726,6	—	12 726,6
Autres voyages autorisés	132,0	78,0	67,5	61,2	338,7	—	338,7
Total partiel	18 507,7	12 605,5	14 415,9	2 751,7	48 280,8	—	48 280,8
<i>c) Personnel contractuel international</i>	13 666,2	—	—	—	13 666,2	—	13 666,2
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	431,4	—	—	—	431,4	—	431,4
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—	—	—	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	32 605,3	12 605,5	14 415,9	2 751,7	62 378,4	—	62 378,4
Total, rubrique 2	33 104,4	34 778,0	22 698,7	3 228,1	93 809,2	—	93 809,2
3. Locaux/hébergement							
Location de locaux	4 091,7	931,3	2 374,4	253,2	7 650,6	—	7 650,6
Aménagement et rénovation des locaux	—	658,0	400,0	100,0	1 158,0	1 158,0	—
Fournitures d'entretien	215,0	339,2	540,0	424,8	1 519,0	—	1 519,0
Services d'entretien	223,5	228,7	235,0	40,2	727,4	—	727,4
Éclairage, chauffage, énergie et eau	2 012,3	1 236,4	2 212,7	538,2	5 999,6	—	5 999,6
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	92,9	1 342,8	94,0	1 529,7	1 529,7	—
Total, rubrique 3	6 542,5	3 486,5	7 104,9	1 450,4	18 584,3	2 687,7	15 896,6
4. Remise en état des infrastructures							
Réfection des pistes d'atterrissage	—	—	120,0	45,0	165,0	165,0	—
Réfection des routes	80,0	400,0	3 400,0	435,0	4 315,0	4 315,0	—
Réparation des ponts	—	—	400,0	24,0	424,0	424,0	—
Total, rubrique 4	80,0	400,0	3 920,0	504,0	4 904,0	4 904,0	—
5. Transports							
Achat de véhicules	—	—	—	—	—	—	—
Location de véhicules	351,2	49,6	24,8	93,0	518,6	—	518,6
Matériel d'atelier	—	—	69,0	27,4	96,4	96,4	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	840,6	366,2	4 645,6	1 203,2	7 055,6	—	7 055,6
Carburant et lubrifiants	1 315,7	856,1	2 333,7	644,1	5 149,6	—	5 149,6
Assurance	125,7	102,2	348,8	79,5	656,2	—	656,2
Total, rubrique 5	2 633,2	1 374,1	7 421,9	2 047,2	13 476,4	96,4	13 380,0

	1er janvier au 30 juin 1996						
	FPNU	MINUBH	ATNUSO	FORDE- PRENU	Total	Dépenses non renou- velables	Dépenses courantes
6. Opérations aériennes							
<i>a) Hélicoptères</i>							
Location/affrètement	540,3	689,6	696,0	754,2	2 680,1	—	2 680,1
Carburant et lubrifiants	61,8	66,4	846,0	66,6	1 040,8	—	1 040,8
Déploiement/retrait	50,0	—	120,0	—	170,0	170,0	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	10,9	18,0	7,2	19,8	55,9	—	55,9
Total partiel	663,0	774,0	1 669,2	840,6	3 946,6	170,0	3 776,6
<i>b) Avions</i>							
Location/affrètement	989,4	—	—	—	989,4	—	989,4
Carburant et lubrifiants	1 324,0	—	—	—	1 324,0	—	1 324,0
Déploiement/retrait	100,0	—	—	—	100,0	100,0	—
Peinture/préparation	—	—	—	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	120,0	—	—	—	120,0	—	120,0
Total partiel	2 533,4	—	—	—	2 533,4	100,0	2 433,4
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	49,8	8,4	—	25,2	83,4	—	83,4
<i>d) Autres dépenses</i>							
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	60,0	4,0	32,0	12,0	108,0	—	108,0
Droits d'atterrissage et manutention au sol	970,0	22,8	91,2	34,2	1 118,2	—	1 118,2
Citernes à carburant	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	1 030,0	26,8	123,2	46,2	1 226,2	—	1 226,2
Total, rubrique 6	4 276,2	809,2	1 792,4	912,0	7 789,8	270,0	7 519,8
7. Opérations navales	—	—	—	—	—	—	—
8. Transmissions							
<i>a) Éléments complémentaires</i>							
Matériel de transmissions	—	2 097,3	883,2	227,7	3 208,2	3 208,2	—
Fournitures et pièces de rechange	120,0	301,3	787,1	390,0	1 598,4	—	1 598,4
Matériel d'atelier et d'essai	—	287,5	110,6	101,4	499,5	499,5	—
Communications par réseaux commerciaux	420,0	2 008,7	1 098,0	649,8	4 176,5	—	4 176,5
Total partiel	540,0	4 694,8	2 878,9	1 368,9	9 482,6	3 707,7	5 774,9
<i>b) Contrat relatif au réseau principal</i>	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 8	540,0	4 694,8	2 878,9	1 368,9	9 482,6	3 707,7	5 774,9

	<i>1er janvier au 30 juin 1996</i>						
	<i>FPNU</i>	<i>MINUBH</i>	<i>ATNUSO</i>	<i>FORDE- PRENU</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses non renou- velables</i>	<i>Dépenses courantes</i>
9. Matériel divers							
Mobilier de bureau	—	—	—	—	—	—	—
Matériel de bureau	—	—	—	—	—	—	—
Matériel informatique	37,2	438,1	402,5	33,0	910,8	910,8	—
Groupes électrogènes	—	—	—	—	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	667,0	—	667,0	667,0	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	—	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	371,5	—	371,5	371,5	—
Matériel médical et dentaire	—	115,0	57,5	5,8	178,3	178,3	—
Matériel d'hébergement	—	—	—	—	—	—	—
Matériel divers	—	—	391,0	—	391,0	391,0	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	1 534,4	335,8	1 870,2	1 870,2	—
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	5,8	5,8	5,8	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	520,8	467,5	882,5	113,4	1 984,2	—	1 984,2
Total, rubrique 9	558,0	1 020,6	4 306,4	493,8	6 378,8	4 394,6	1 984,2
10. Fournitures et services							
<i>a) Services divers</i>							
Vérification des comptes	39,0	—	—	—	39,0	—	39,0
Services contractuels	4 800,5	420,4	2 320,5	424,4	7 965,8	—	7 965,8
Services informatiques	—	—	—	—	—	—	—
Service de sécurité	36,0	243,9	65,0	8,4	353,3	—	353,3
Services et traitements médicaux	7,9	12,0	100,0	7,5	127,4	—	127,4
Demandes d'indemnisation et règlements	20 000,0	200,0	500,0	30,0	20 730,0	—	20 730,0
Dépenses de représentation	20,0	10,0	12,4	10,2	52,6	—	52,6
Autres services	25,0	15,0	25,0	10,2	75,2	—	75,2
Total partiel	24 928,4	901,3	3 022,9	490,7	29 343,3	—	29 343,3
<i>b) Fournitures diverses</i>							
Papeterie et fournitures de bureau	253,5	164,6	204,0	44,6	666,7	—	666,7
Fournitures médicales	207,9	48,0	460,0	74,5	790,4	—	790,4
Fournitures sanitaires et de nettoyage	79,1	47,0	525,1	37,2	688,4	—	688,4
Abonnements	1,2	1,0	1,0	1,2	4,4	—	4,4
Fournitures électriques	160,5	112,6	610,0	150,0	1 033,1	—	1 033,1
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	40,0	85,2	78,0	39,6	242,8	—	242,8
Fournitures pour la défense des périmètres	—	50,0	800,0	250,8	1 100,8	—	1 100,8

	<i>1er janvier au 30 juin 1996</i>						
	<i>FPNU</i>	<i>MINUBH</i>	<i>ATNUSO</i>	<i>FORDE- PRENU</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses non renou- velables</i>	<i>Dépenses courantes</i>
Cartes d'état-major	—	41,4	100,0	26,4	167,8	—	167,8
Intendance et magasins	126,1	48,0	395,0	74,5	643,6	—	643,6
Fournitures diverses	—	—	20,0	—	20,0	—	20,0
Total partiel	868,3	597,3	3 193,1	698,8	5 358,0	—	5 358,0
Total, rubrique 10	25 796,7	1 499,1	6 216,0	1 189,5	34 701,3	—	34 701,3
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—	—	—	—
12. Programmes d'information							
Matériel	—	—	109,3	—	109,3	109,3	—
Accessoires et fournitures	34,8	55,2	70,0	25,2	185,2	—	185,2
Services contractuels	39,6	81,0	—	34,8	155,4	—	155,4
Dépenses de production au titre de l'information	—	—	35,0	—	35,0	—	35,0
Total, rubrique 12	74,4	136,2	214,3	60,0	484,9	109,3	375,6
13. Programmes de formation	—	105,6	105,5	40,2	251,3	—	251,3
14. Programmes de déminage							
<i>a) Acquisition de matériel</i>							
Matériel de déminage	—	30,4	18,3	—	48,7	48,7	—
Matériel divers	—	116,3	148,8	—	265,1	265,1	—
Total partiel	—	146,7	167,1	—	313,8	313,8	—
<i>b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement</i>							
Soldes et rations supplémentaires	—	—	—	—	—	—	—
Services divers	—	45,0	20,0	—	65,0	—	65,0
Fournitures diverses	—	30,0	40,0	—	70,0	—	70,0
Total partiel	—	75,0	60,0	—	135,0	—	135,0
Total, rubrique 14	—	221,7	227,1	—	448,8	313,8	135,0
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface							
Transport du matériel appartenant aux contingents	6 000,0	—	1 000,0	350,0	7 350,0	—	7 350,0
Transport aérien militaire	—	—	2 000,0	—	2 000,0	—	2 000,0
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	2 000,0	500,0	1 000,0	350,0	3 850,0	—	3 850,0
Total, rubrique 16	8 000,0	500,0	4 000,0	700,0	13 200,0	—	13 200,0

	1er janvier au 30 juin 1996						
	FPNU	MINUBH	ATNUSO	FORDE- PRENU	Total	Dépenses non renou- velables	Dépenses courantes
17. Système intégré de gestion	—	—	—	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 573,2	1 071,5	1 225,3	233,9	4 103,9	—	4 103,9
19. Contributions du personnel	3 090,0	1 944,4	2 205,3	456,5	7 696,2	—	7 696,2
Total, rubriques 1 à 19	302 062,1	52 739,0	110 356,3	25 151,3	490 308,7	217 975,8	272 332,9
20. Dépenses afférentes au personnel militaire	(3 090,0)	(1 944,4)	(2 205,3)	(456,5)	(7 696,2)	—	(7 696,2)
a) <i>Observateurs militaires</i>	—	—	11 841,2	782,3	—	—	782,3
21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)	—	—	11 841,2	782,3	—	—	782,3
Frais de voyage	(3 090,0)	(1 944,0)	1 188,4	463,5	(7 696,2)	—	(463,5)
Total, rubriques 20 et 21	(3 090,0)	(1 944,0)	(2 205,3)	(456,5)	(7 696,2)	—	(7 696,2)
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	—	70,0	4,9	—	—	4,9
Montant brut des ressources nécessaires	302 062,1	52 739,0	110 356,3	25 151,3	490 308,7	217 975,8	272 332,9
Total partiel	—	—	13 099,6	1 250,7	—	—	1 250,7
Montant net des ressources nécessaires	298 972,1	50 794,6	108 151,0	24 694,8	482 612,5	217 975,8	264 636,7
b) <i>Contingents</i>	—	—	—	—	—	—	—
22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)	—	—	220 983,4	7 646,6	—	—	7 646,6
Détente et loisirs	—	—	3 235,0	100,2	—	—	100,2
Total des ressources	298 972,1	50 794,6	108 151,0	24 694,8	482 612,5	217 975,8	264 636,7
Rations	—	—	49 266,1	1 718,0	—	—	1 718,0
Indemnité journalière	—	—	8 457,4	293,4	—	—	293,4
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	125,4	—	—	—	—
Déploiement, relève et rapatriement	—	—	17 841,4	2 512,8	—	—	2 512,8
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	—	15 058,6	519,5	—	—	519,5
Total partiel	—	—	314 967,3	12 790,5	—	—	12 790,5
c) <i>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>	—	—	—	—	—	—	—
Matériel appartenant aux contingents	—	—	100 395,1	201 492,3	201 492,3	—	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	—	—	7 305,2	260,0	—	—	260,0
Total partiel	—	—	107 700,3	201 752,3	201 492,3	—	260,0
Total, rubrique 1	—	—	435 767,2	215 793,5	201 492,3	—	14 301,2
2. Dépenses afférentes au personnel civil	—	—	—	—	—	—	—
a) <i>Police civile</i>	—	—	—	—	—	—	—
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	13 041,0	496,0	—	—	496,0
Frais de voyage	—	—	1 679,8	—	—	—	—
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	—	76,6	3,1	—	—	3,1
Total partiel	—	—	14 797,4	499,1	—	—	499,1
b) <i>Personnel international et personnel local</i>	—	—	—	—	—	—	—
Traitements du personnel international	—	—	16 239,8	7 092,5	—	—	7 092,5
Traitements du personnel local	—	—	16 278,4	2 840,7	—	—	2 840,7
Consultants	—	—	—	—	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	624,8	57,0	—	—	57,0

Annexe III
Prévisions de dépenses pour les Forces
de paix des Nations Unies pour la période
allant du 1er janvier au 30 juin 1996

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1er janvier au 30 juin 1996</i>			
	<i>1er juillet au 31 décembre 1995</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>
Dépenses communes de personnel	10 681,1	3 570,2	—	3 570,2
Indemnité de subsistance (missions)	11 473,9	4 815,3	—	4 815,3
Autres voyages autorisés	899,7	132,0	—	132,0
Total partiel	56 197,7	18 507,7	—	18 507,7
<i>c) Personnel contractuel international</i>	28 529,8	13 666,2	—	13 666,2
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	3 521,0	431,4	—	431,4
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—	—
Total partiel	88 248,5	32 605,3	—	32 605,3
Total, rubrique 2	103 045,9	33 104,4	—	33 104,4
3. Locaux/hébergement				
Location de locaux	30 126,2	4 091,7	—	4 091,7
Aménagement et rénovation des locaux	2 207,8	—	—	—
Fournitures d'entretien	5 788,7	215,0	—	215,0
Services d'entretien	1 247,4	223,5	—	223,5
Éclairage, chauffage, énergie et eau	18 310,2	2 012,3	—	2 012,3
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	21 684,3	—	—	—
Total, rubrique 3	79 364,6	6 542,5	—	6 542,5
4. Remise en état des infrastructures				
Réfection des pistes d'atterrissage	1 066,2	—	—	—
Réfection des routes	5 318,5	80,0	80,0	—
Réparation des ponts	417,1	—	—	—
Total, rubrique 4	6 801,8	80,0	80,0	—
5. Transports				
Achat de véhicules	7 433,8	—	—	—
Location de véhicules	3 435,3	351,2	—	351,2
Matériel d'atelier	269,2	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	39 967,1	840,6	—	840,6
Carburant et lubrifiants	28 487,2	1 315,7	—	1 315,7
Assurance	2 417,2	125,7	—	125,7
Total, rubrique 5	82 009,8	2 633,2	—	2 633,2
6. Opérations aériennes				
<i>a) Hélicoptères</i>				
Location/affrètement	29 670,2	540,3	—	540,3
Carburant et lubrifiants	4 675,6	61,8	—	61,8
Déploiement/retrait	—	50,0	50,0	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—

	<i>1er janvier au 30 juin 1996</i>			
	<i>1er juillet au 31 décembre 1995</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	596,7	10,9	—	10,9
Total partiel	34 942,5	663,0	50,0	613,0
<i>b) Avions</i>				
Location/affrètement	3 144,0	989,4	—	989,4
Carburant et lubrifiants	9 416,9	1 324,0	—	1 324,0
Déploiement/retrait	—	100,0	100,0	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	5 661,7	120,0	—	120,0
Total partiel	18 222,6	2 533,4	100,0	2 433,4
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	42,3	49,8	—	49,8
<i>d) Autres dépenses</i>				
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	3 751,7	60,0	—	60,0
Droits d'atterrissage et manutention au sol	4 224,3	970,0	—	970,0
Citernes à carburant	—	—	—	—
Total partiel	7 976,0	1 030,0	—	1 030,0
Total, rubrique 6	61 183,4	4 276,2	150,0	4 126,2
7. Opérations navales	—	—	—	—
8. Transmissions				
<i>a) Éléments complémentaires</i>				
Matériel de transmissions	5 715,1	—	—	—
Pièces de rechange et fournitures	7 386,8	120,0	—	120,0
Matériel d'entretien et d'essai	91,3	—	—	—
Communications par réseaux commerciaux	9 460,9	420,0	—	420,0
Total partiel	22 654,1	540,0	—	540,0
<i>b) Contrat relatif au réseau principal</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 8	22 654,1	540,0	—	540,0
9. Matériel divers				
Mobilier de bureau	665,8	—	—	—
Matériel de bureau	541,5	—	—	—
Matériel informatique	2 536,5	37,2	37,2	—
Groupes électrogènes	1 170,1	—	—	—
Matériel d'observation	229,1	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	1 663,8	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	1 732,9	—	—	—
Matériel médical et dentaire	319,7	—	—	—
Matériel d'hébergement	3 578,4	—	—	—
Matériel divers	1 606,4	—	—	—
Matériel pour la défense des périmètres	6 224,3	—	—	—

	<i>1er janvier au 30 juin 1996</i>			
	<i>1er juillet au 31 décembre 1995</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>
Matériel d'épuration de l'eau	455,4	—	—	—
Matériel de réfrigération	4 638,6	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	3 647,7	520,8	—	520,8
Total, rubrique 9	29 010,2	558,0	37,2	520,8
10. Fournitures et services				
<i>a) Services divers</i>				
Vérification des comptes	223,6	39,0	—	39,0
Services contractuels	13 292,6	4 800,5	—	4 800,5
Services informatiques	—	—	—	—
Service de sécurité	183,9	36,0	—	36,0
Services et traitements médicaux	62,8	7,9	—	7,9
Demandes d'indemnisation et règlements	527,8	20 000,0	—	20 000,0
Dépenses de représentation	49,1	20,0	—	20,0
Autres services	77,9	25,0	—	25,0
Total partiel	14 417,7	24 928,4	—	24 928,4
<i>b) Fournitures diverses</i>				
Papeterie et fournitures de bureau	2 918,4	253,5	—	253,5
Fournitures médicales	3 689,8	207,9	—	207,9
Fournitures sanitaires et de nettoyage	2 253,1	79,1	—	79,1
Abonnements	17,8	1,2	—	1,2
Fournitures électriques	1 956,9	160,5	—	160,5
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	2 136,0	40,0	—	40,0
Fournitures pour la défense des périmètres	7 554,7	—	—	—
Cartes d'état-major	629,2	—	—	—
Intendance et magasins	4 634,3	126,1	—	126,1
Fournitures diverses	956,6	—	—	—
Total partiel	26 746,8	868,3	—	868,3
Total, rubrique 10	41 164,5	25 796,7	—	25 796,7
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—
12. Programmes d'information				
Matériel	748,5	—	—	—
Fournitures et accessoires	65,0	34,8	—	34,8
Services contractuels	1 222,0	39,6	—	39,6
Dépenses de production d'information	—	—	—	—
Total, rubrique 12	2 035,5	74,4	—	74,4

	<i>1er janvier au 30 juin 1996</i>			
	<i>1er juillet au 31 décembre 1995</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>
13. Programmes de formation	459,1	—	—	—
14. Programmes de déminage				
<i>a) Acquisition de matériel</i>				
Matériel de déminage	257,7	—	—	—
Matériel divers	—	—	—	—
Total partiel	257,7	—	—	—
<i>b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement</i>				
Soldes et rations supplémentaires	—	—	—	—
Services divers	657,6	—	—	—
Fournitures pour la défense des périmètres	303,0	—	—	—
Fournitures diverses	—	—	—	—
Total partiel	960,6	—	—	—
Total, rubrique 14	1 218,3	—	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface				
Transport du matériel appartenant aux contingents	7 136,3	6 000,0	—	6 000,0
Transport aérien militaire	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	5 293,3	2 000,0	—	2 000,0
Total, rubrique 16	12 429,6	8 000,0	—	8 000,0
17. Système intégré de gestion	26,3	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	4 776,8	1 573,2	—	1 573,2
19. Contributions du personnel	7 083,4	3 090,0	—	3 090,0
Total, rubriques 1 à 19	889 030,5	302 062,1	201 759,5	100 302,6
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(7 083,4)	(3 090,0)	—	(3 090,0)
21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)	—	—	—	—
Total, rubriques 20 et 21	(7 083,4)	(3 090,0)	—	(3 090,0)
Montant brut des ressources nécessaires	889 030,5	302 062,1	201 759,5	100 302,6
Montant net des ressources nécessaires	881 947,1	298 972,1	201 759,5	97 212,6
22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)	—	—	—	—
Total des ressources	881 947,1	298 972,1	201 759,5	97 212,6

Annexe IV

Prévisions de dépenses pour les Forces de paix des Nations Unies pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 : indications complémentaires

A. Coûts et ratios propres à la Mission

	<i>Prévisions de dépenses</i>		<i>Ratio</i>	<i>Explication</i>
	<i>Prévision antérieure</i>	<i>Effectif moyen</i>		
1. Indemnité de subsistance (missions)				
<i>a) Les 30 premiers jours</i>				
SGA/SSG	150		150	L'indemnité de subsistance (missions) pour Zagreb a été réexaminée pour la dernière fois par le Bureau de la gestion des ressources humaines en avril 1995.
D-2/D-1	132		132	
Autres catégories	120		120	
<i>b) Après 30 jours</i>				
SGA/SSG	112,50		112,50	
D-2/D-1	99		99	
Autres catégories	90		90	
2. Frais de voyage (aller simple)				
Observateurs militaires	1 700		1 500	Basés sur les coûts actuels. Pour de plus amples informations, voir partie D de la présente annexe.
Contingents — en Europe	195		195	
Contingents — hors d'Europe	473		473	
3. Personnel militaire				
Observateurs militaires	748	446		Le personnel militaire a été rapatrié après l'expiration des mandats de l'ONURC et de la FORPRONU.
Infanterie	35 069	861		
Soutien logistique	9 667	376		
4. Rations (journalières)				
	7,50		7,50	Les rations de base, le pain et autres produits frais sont achetés sur place.
5. Personnel civil				
Police civile	500	254		Le nombre des effectifs civils a diminué du fait de l'expiration des mandats de l'ONURC et de la FORPRONU.
Personnel international	752	293		
Personnel local	3 487	458		
Volontaires des Nations Unies	271	23		
Personnel contractuel international	1 500	725		

	Prévisions de dépenses			Ratio	Explication
	Prévision antérieure	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier		
			Coût mensuel (En dollars des États-Unis)		
6. Personnel local					
Traitements nets	858		1 033		Le barème des traitements du personnel local approuvé pour Zagreb est entré en vigueur à compter du 1er juin 1994. Pour de plus amples informations, voir partie D de la présente annexe.
Dépenses communes de personnel	75		83		
Contributions du personnel	217		267		
7. Volontaires des Nations Unies	3 142		3 142		
8. Personnel contractuel international	3 142		3 142		
9. Location des locaux					
Personnel contractuel international — logement résidentiel (par personne)	405		405		
Volontaires des Nations Unies — logement résidentiel (par personne)	405		405		
Locations aux conditions du marché	715 000		230 600		Moins d'installations requises
10. Éclairage, chauffage, énergie et eau					
Électricité	1 089 350		157 250		Baisse des dépenses en raison de la réduction du personnel dans la zone de la mission
Eau	588 100		24 300		
Gaz et combustible de chauffage	213 000		26 800		
Carburant pour groupes électrogènes	1 804 900		126 900		
11. Véhicules					
Véhicules civils	3 361	891			Véhicules transférés à de nouvelles opérations
Véhicules militaires	12 114	300			Rapatriés ou appartenant à l'IFOR
Véhicules loués	70	11			Baisse des dépenses
Remorques appartenant à l'ONU	194	96			Remorques transférées à de nouvelles opérations
Remorques appartenant aux contingents	3 210	120			Rapatriées ou appartenant à l'IFOR
12. Pièces de rechange, réparations et entretien de chaque véhicule					
Véhicules civils	100		100		
Véhicules militaires	521		500		Le coût normal est de 500 dollars.
Véhicules loués	520		500		Divers types de véhicules loués
Remorques appartenant à l'ONU	80		80		
Remorques appartenant aux contingents	80		80		

	Prévisions de dépenses			Ratio	Explication
	Prévision antérieure	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier		
			Coût mensuel (En dollars des États-Unis)		
13. Essence					
Véhicules civils	243		221		La consommation actuelle d'essence est basée sur un kilométrage moyen de 1 670 km par mois à raison de 4 km le litre vendu à 0,53 dollar.
Véhicules militaires	365		221		
Véhicules loués	705		221		
14. Assurance de chaque véhicule					
Véhicules civils	362		20,80		Taux actuel du plan moyen d'assurance-automobile contre tiers
Véhicules militaires	400		20,80		
Véhicules loués	30		60		Tarif locaux
15. Hélicoptères					
Nombre	113				Besoins en hélicoptères réduits en raison de l'expiration des mandats de l'ONURC et de la FORPRONU. La plupart des hélicoptères qui figurent dans les révisions de dépenses antérieures étaient destinés à la capacité de réaction rapide.
Coût de la location — heures de base (par mois)	8 195 500				
Coût de la location — heures supplémentaires (par mois)	374 400				
Assurance (par mois)	111 200				
16. Bell 206					
Heures de base (60 par hélicoptère)			36 480		2 Bell 206 du 1er au 15 janvier
Carburant pour chaque hélicoptère			1 890		1 Bell 206 du 16 au 31 janvier
Assurance pour chaque hélicoptère			1 000		
17. Bell 212					
Heures de base (65 par hélicoptère)			76 895		2 Bell 212 du 1er janvier au 29 février
Carburant pour chaque hélicoptère			6 142,5		
Assurance pour chaque hélicoptère			2 250		
18. Mi-26					
Heures de base (20 par hélicoptère)			89 000		2 Mi-26 du 1er au 31 janvier
Carburant pour chaque hélicoptère			14 400		
Assurance pour chaque hélicoptère			220		
19. Avions					
Nombre	5				L'appui aérien pour toutes les opérations sera centralisé par les FPNU au cours de cette période de six mois et le nombre d'appareils ramené de 5 à 1.
Coût de la location — heures de base	379 800				
Coût de la location — heures supplémentaires	188 300				
Assurance	991 700				

		<i>Prévisions de dépenses</i>			
	<i>Prévision antérieure</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	
			<i>(En dollars des États-Unis)</i>		<i>Ratio</i>
					<i>Explication</i>
20. YAK 40					
Heures de base (60 par avion)			46 740		2 YAK 40 du 1er janvier au 29 février
Carburant pour chaque avion			17 820		1 YAK 40 du 1er au 31 mars
Assurance pour chaque avion			—		Comprise dans le prix de la location
21. IL 76					
Heures de base (75 par avion)			114 900		2 IL 76 du 1er au 15 janvier et
Heures supplémentaires (60 par avion)			63 000		1 IL 76 du 16 janvier au 15 mars
Carburant (heures de base pour chaque avion)			155 250		
Carburant (heures supplémentaires pour chaque avion)			124 200		
Assurance pour chaque avion			—		Comprise dans le prix de la location
22. AN 26					
Heures de base (75 par avion)			35 775		1 AN 26 du 1er janvier au 30 juin
Heures supplémentaires (40 par avion)			7 200		
Carburant pour chaque avion			21 600		
Carburant (heures supplémentaires pour chaque avion)			11 520		
Assurance pour chaque avion			20 000		
23. Autres dépenses afférentes aux opérations aériennes					
Indemnité des équipages	6 250		8 300		Les dépenses locales n'étaient pas prises en compte dans les prévisions antérieures.
Manutention au sol	737 450		161 600		Diminution du nombre d'appareils
Services de contrôle de la circulation aérienne	75 000		10 000		Diminution du nombre d'appareils
24. Communication par satellite					
Location de répéteurs	170 000		10 000		Les coûts sont plus modérés en raison de la réduction du nombre des effectifs dans la zone de la mission.
Stations de satellite	329 400				
Terminaux INMARSAT M	50 000				
Terminaux INMARSAT C	101 000		5 000		
Terminaux TACSAT	13 200				
25. Frais des communications par réseaux commerciaux					
	1 011 600		100 000		La baisse des coûts résulte de la réduction du nombre des effectifs dans la zone de la mission.

B. Répartition mensuelle des ressources (dépenses courantes)

— Forces de paix des Nations Unies (FPNU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
1. Dépenses afférentes au personnel militaire							
<i>a) Observateurs militaires</i>							
<i>Effectifs nécessaires</i>							
Nombre d'observateurs militaires	446	—	—	—	—	—	
Nombre de voyages de rapatriement ^a	204	—	—	—	—	—	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
Indemnité de subsistance (missions)	782,3	—	—	—	—	—	782,3
Frais de rapatriement	463,5	—	—	—	—	—	463,5
Indemnité d'habillement et d'équipement	4,9	—	—	—	—	—	4,9
Total partiel	1 250,7	—	—	—	—	—	1 250,7
<i>b) Contingents</i>							
<i>Effectifs nécessaires</i>							
Infanterie	4 833	90	90	90	30	30	
Soutien logistique	1 423	206	206	141	141	141	
Total partiel	6 256	296	296	231	171	171	
<i>Voyages</i>							
Nombre de rapatriements ^a	7 167	—	65	60	—	171	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	6 425,1	310,1	310,1	241,1	180,1	180,1	7 646,6
Détente et loisirs	84,5	4,0	4,0	3,1	2,3	2,3	100,2
Rations	1 454,5	64,4	68,8	52,0	39,8	38,5	1 718,0
Indemnité journalière	248,2	11,0	11,7	8,9	6,8	6,8	293,4
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—	—	—	—
Déploiement, relève et rapatriement des troupes	2 455,1	—	12,7	11,7	—	33,3	2 512,8
Indemnité d'habillement et d'équipement	437,9	20,7	20,7	16,2	12,0	12,0	519,5
Total partiel	11 105,3	410,2	428,0	333,0	241,0	273,0	12 790,5
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>							
Matériel appartenant aux contingents ^a	—	—	—	—	—	—	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	223,1	9,2	9,2	7,5	5,5	5,5	260,0
Total partiel	223,1	9,2	9,2	7,5	5,5	5,5	260,0
Total, rubrique 1	12 579,1	419,4	437,2	340,5	246,5	278,5	14 301,2

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
2. Dépenses afférentes au personnel civil							
<i>a) Police civile</i>							
<i>Effectifs nécessaires</i>							
Nombre des effectifs de la police civile	254	—	—	—	—	—	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
Indemnité de subsistance (missions)	496,0	—	—	—	—	—	496,0
Frais de voyage ^a	—	—	—	—	—	—	—
Indemnité d'habillement et d'équipement	3,1	—	—	—	—	—	3,1
Total partiel	499,1	—	—	—	—	—	499,1
<i>b) Personnel international et personnel local</i>							
<i>Effectifs nécessaires</i>							
<i>Personnel international</i>							
Secrétaire général adjoint	1	1	—	—	—	—	
Sous-Secrétaire général	4	1	1	1	1	—	
D-2	1	1	1	1	1	1	
D-1	11	5	2	2	2	2	
P-5	24	22	16	16	16	16	
P-4	54	23	20	20	20	20	
P-3	36	34	29	29	29	29	
P-2	40	24	6	6	6	6	
Service mobile	28	80	80	80	80	80	
Services généraux (1re classe)	22	16	1	1	1	1	
Services généraux (Autres classes)	136	113	103	103	103	103	
Service de sécurité	19	7	5	5	5	5	
Total partiel	376	327	264	264	264	263	
Personnel local	1 393	280	269	269	269	269	
Consultants	—	—	—	—	—	—	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
<i>Traitements du personnel international</i>							
Secrétaire général adjoint	10,8	10,8	—	—	—	—	21,6
Sous-Secrétaire général	39,6	9,9	9,9	9,9	9,9	—	79,2
D-2	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	8,8	52,8
D-1	91,1	41,4	16,6	16,6	16,6	16,6	198,9
P-5	183,6	168,3	122,4	122,4	122,4	122,4	841,5
P-4	357,3	152,2	132,3	132,3	132,3	132,3	1 038,7
P-3	197,4	186,4	159,0	159,0	159,0	159,0	1 019,8
P-2	175,7	105,4	26,4	26,4	26,4	26,4	386,7

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
Service mobile	124,4	355,3	355,3	355,3	355,3	355,3	1 900,9
Services généraux (1re classe)	89,1	64,8	4,1	4,1	4,1	4,1	170,3
Services généraux (Autres classes)	406,9	338,1	308,1	308,1	308,1	308,1	1 977,4
Service de sécurité	62,2	22,9	16,4	16,4	16,4	16,4	150,7
Ajustement ^a	(217,6)	(139,6)	(97,2)	(97,2)	(97,2)	(97,2)	(746,0)
Total partiel	1 529,3	1 324,7	1 062,1	1 062,1	1 062,1	1 052,2	7 092,5
Traitements du personnel local	1 439,4	289,3	278,0	278,0	278,0	278,0	2 840,7
Consultants	—	—	—	—	—	—	—
Heures supplémentaires	28,8	5,8	5,6	5,6	5,6	5,6	57,0
Dépenses communes de personnel (personnel international)	527,0	623,4	547,7	547,7	547,7	547,7	3 341,2
Dépenses communes de personnel (personnel local)	116,1	23,3	22,4	22,4	22,4	22,4	229,0
Indemnité de subsistance (missions)	1 055,9	855,8	737,8	714,0	737,8	714,0	4 815,3
Autres frais de voyage	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	132,0
Total partiel	4 718,5	3 144,3	2 675,6	2 651,8	2 675,6	2 641,9	18 507,7
<i>c) Personnel contractuel international</i>							
Effectifs nécessaires	950	800	750	700	650	500	
Prévisions de dépenses	2 984,6	2 513,3	2 356,2	2 199,2	2 042,1	1 570,8	13 666,2
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>							
Effectifs nécessaires	23	23	23	23	23	23	
Prévisions de dépenses	71,9	71,9	71,9	71,9	71,9	71,9	431,4
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>							
	—	—	—	—	—	—	—
<i>f) Personnel civil chargé d'observer les élections</i>							
	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	7 775,0	5 729,5	5 103,7	4 922,9	4 789,6	4 284,6	32 605,3
Total, rubrique 2	8 274,1	5 729,5	5 103,7	4 922,9	4 789,6	4 284,6	33 104,4

3. Locaux/hébergement

Nombre de personnes à loger

Personnel militaire	6 256	296	296	231	171	171	
Personnel contractuel international	950	800	750	700	650	500	
Volontaires des Nations Unies	23	23	23	23	23	23	
Total partiel	7 229	1 119	1 069	954	844	694	

Prévisions de dépenses

Location de locaux

Hébergement du personnel militaire	750,7	35,5	35,5	27,7	20,5	20,5	890,4
Hébergement du personnel contractuel international	384,8	324,0	303,8	283,5	263,3	202,5	1 761,9

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
Remorques appartenant à des contingents	12,8	6,4	—	—	—	—	19,2
Véhicules immobilisés ^a	(50,6)	(21,2)	(8,6)	(6,3)	(4,4)	(2,4)	(93,5)
Total partiel	455,0	190,3	77,0	57,0	39,4	21,9	840,6
<i>Carburant et lubrifiants</i>							
Véhicules civils	615,7	203,1	160,0	110,7	67,6	24,5	1 181,6
Véhicules militaires	88,4	44,2	—	—	—	—	132,6
Véhicules loués	2,9	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	14,9
Lubrifiants	70,7	25,0	16,2	11,3	7,0	2,7	132,9
Véhicules immobilisés ^a	(77,8)	(27,5)	(17,9)	(12,4)	(7,7)	(3,0)	(146,3)
Total partiel	699,9	247,2	160,7	112,0	69,3	26,6	1 315,7
<i>Assurance</i>							
Véhicules civils	58,0	19,1	15,1	10,1	6,4	2,3	111,3
Véhicules militaires	8,3	4,2	—	—	—	—	12,5
Véhicules loués	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1,9
Total partiel	66,7	23,6	15,4	10,7	6,7	2,6	125,7
Total, rubrique 5	1 286,8	518,3	310,3	236,9	172,6	108,3	2 633,2

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

Appareils nécessaires

Hélicoptères de location — heures de base

Bell 206	2	0	0	0	0	0	
Bell 212	2	2	0	0	0	0	
MI 26	2	0	0	0	0	0	
Total partiel	6	2	0	0	0	0	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
Location/affrètement ^a	386,5	153,8	—	—	—	—	540,3
Carburant et lubrifiant	48,3	13,5	—	—	—	—	61,8
Déploiement/retrait ^b	—	—	—	—	—	—	
Vols de ravitaillement	—	—	—	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	6,4	4,5	—	—	—	—	10,9
Total partiel	441,2	171,8	—	—	—	—	613,0

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
<i>b) Avions</i>							
<i>Appareils nécessaires</i>							
<i>Avions de location — heures de base</i>							
YAK 40	2	2	1	0	0	0	
IL 76	2	1	1	0	0	0	
AN 26	1	1	1	1	1	1	
Total partiel	5	4	3	1	1	1	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
Location/affrètement — heures de base ^a	301,6	244,2	140,0	35,8	35,8	35,8	793,2
Location/affrètement — heures supplémentaires	70,2	63,0	63,0			—	196,2
Carburant et lubrifiants	468,4	383,0	363,4	36,4	36,4	36,4	1 324,0
Déploiement/retrait ^b	—	—	—	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	120,0
Total partiel	860,2	710,2	586,4	92,2	92,2	92,2	2 433,4
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	19,8	15,0	7,5	2,5	2,5	2,5	49,8
<i>d) Autres dépenses</i>							
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	30,0	22,5	7,5	—	—	—	60,0
Droits d'atterrissage et manutention au sol	334,3	257,7	189,0	63,0	63,0	63,0	970,0
Citernes à carburant	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	364,3	280,2	196,5	63,0	63,0	63,0	1 030,0
Total, rubrique 6	1 685,5	1 177,2	790,4	157,7	157,7	157,7	4 126,2
7. Opérations navales	—	—	—	—	—	—	—
8. Transmissions							
<i>a) Éléments complémentaires</i>							
Matériel de transmissions	—	—	—	—	—	—	—
<i>Pièces de rechange et fournitures</i>							
Matériel civil	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	120,0
Matériel militaire	—	—	—	—	—	—	—
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—	—	—	—	—
Communications par satellite	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	60,0
Communications par réseaux commerciaux	201,9	36,8	34,1	31,7	29,3	26,2	360,0
Total partiel	231,9	66,8	64,1	61,7	59,3	56,2	540,0

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
<i>b) Contrat relatif au réseau principal</i>	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 8	231,9	66,8	64,1	61,7	59,3	56,2	540,0
9. Matériel divers							
Mobilier de bureau	—	—	—	—	—	—	—
Matériel de bureau	—	—	—	—	—	—	—
Matériel informatique ^b	—	—	—	—	—	—	—
Groupes électrogènes	—	—	—	—	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—	—	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	—	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—	—	—	—	—
Matériel d'hébergement	—	—	—	—	—	—	—
Matériel divers	—	—	—	—	—	—	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—	—	—	—
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—	—	—	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—	—	—	—
<i>Pièces de rechange, réparations et entretien</i>							
Matériel de bureau	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	150,0
Matériel informatique	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	57,0
Groupes électrogènes	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	150,0
Matériel de réfrigération et d'hébergement	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	132,0
Citernes à essence	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	31,8
Total, rubrique 9	86,8	86,8	86,8	86,8	86,8	86,8	520,8
10. Fournitures et services							
<i>a) Services divers</i>							
Vérification des comptes	—	—	39,0	—	—	—	39,0
Services contractuels	1 910,6	606,4	593,4	577,0	564,2	548,9	4 800,5
Services informatiques	—	—	—	—	—	—	—
Service de sécurité	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	36,0
Services et traitements médicaux	6,7	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	7,9
Demandes d'indemnisation et règlements	3 500,0	3 300,0	3 300,0	3 300,0	3 300,0	3 300,0	20 000,0
Dépenses de représentation	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,5	20,0
Autres services	14,0	2,6	2,4	2,2	2,0	1,8	25,0
Total partiel	5 440,6	3 918,6	3 944,4	3 888,7	3 875,7	3 860,4	24 928,4

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
<i>b) Fournitures diverses</i>							
Papeterie et fournitures de bureau	142,2	25,9	24,0	22,3	20,7	18,4	253,5
Fournitures médicales	175,2	8,3	8,3	6,5	4,8	4,8	207,9
Fournitures sanitaires et de nettoyage	67,4	3,0	3,0	2,3	1,7	1,7	79,1
Abonnements	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,2
Fournitures électriques	90,0	16,4	15,2	14,1	13,1	11,7	160,5
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	22,4	4,1	3,8	3,5	3,3	2,9	40,0
Fournitures pour la défense des périmètres	—	—	—	—	—	—	—
Cartes d'état-major	—	—	—	—	—	—	—
Intendance et magasins	106,4	5,0	5,0	3,9	2,9	2,9	126,1
Autres fournitures	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	603,8	62,9	59,5	52,8	46,7	42,6	868,3
Total, rubrique 10	6 044,4	3 981,5	4 003,9	3 941,5	3 922,4	3 903,0	25 796,7
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—	—	—	—
12. Programmes d'information							
Matériel	—	—	—	—	—	—	—
Accessoires et fournitures	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	34,8
Services contractuels	6,6	6,6	6,6	6,6	6,6	6,6	39,6
Coûts de production d'information	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 12	12,4	12,4	12,4	12,4	12,4	12,4	74,4
13. Programmes de formation	—	—	—	—	—	—	—
14. Programmes de déminage	—	—	—	—	—	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface							
Transport du matériel appartenant aux contingents	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	6 000,0
Transport aérien militaire	—	—	—	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	335,0	335,0	335,0	335,0	330,0	330,0	2 000,0
Total, rubrique 16	1 335,0	1 335,0	1 335,0	1 335,0	1 330,0	1 330,0	8 000,0
17. Système intégré de gestion	—	—	—	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	401,1	267,3	227,4	225,4	227,4	224,6	1 573,2
19. Contributions du personnel	891,9	512,9	421,3	421,3	421,3	421,3	3 090,0
Total, rubriques 1 à 19	35 579,1	14 956,9	13 604,1	12 508,8	12 149,5	11 504,2	100 302,6

	<i>Janvier 1996</i>	<i>Février 1996</i>	<i>Mars 1996</i>	<i>Avril 1996</i>	<i>Mai 1996</i>	<i>Juin 1996</i>	<i>Total</i>
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(891,9)	(512,9)	(421,3)	(421,3)	(421,3)	(421,3)	(3 090,0)
21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubriques 20 et 21	(891,9)	(512,9)	(421,3)	(421,3)	(421,3)	(421,3)	(3 090,0)
Montant brut des ressources nécessaires	35 579,1	14 956,0	13 604,1	12 508,8	12 149,5	11 504,2	100 302,6
Montant net des ressources nécessaires	34 687,2	14 444,0	13 182,8	12 087,5	11 728,2	11 082,9	97 212,6
22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)	—	—	—	—	—	—	—
Total des ressources	34 687,2	14 444,0	13 182,8	12 087,5	11 728,2	11 082,9	97 212,6

^a Voir partie D de la présente annexe.

^b Voir partie C de la présente annexe.

C. Dépenses prévues non renouvelables — Forces de paix des Nations Unies (FPNU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6)=(4)x(5)
1. Dépenses afférentes au personnel militaire						
<i>a) Observateurs militaires</i>						—
<i>b) Contingents</i>						—
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>						
Matériel appartenant aux contingents ^a						201 492,3
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité						—
Total partiel						201 492,3
Total, rubrique 1						201 492,3
2. Dépenses afférentes au personnel civil						—
3. Locaux/hébergement						—
4. Remise en état des infrastructures						
<i>a) Réfection des pistes d'atterrissage</i>						—
<i>b) Réfection des routes</i>						
Aménagement d'aires de stationnement supplémentaires à la base d'appui logistique de Pleso						80,0
<i>c) Réfection des ponts</i>						—
Total, rubrique 4						80,0
5. Transports						—
6. Opérations aériennes						
<i>a) Hélicoptères</i>						
Location/affrètement						—
Carburant et lubrifiants						—
Déploiement/retrait				2	25,0	50,0
Peinture/préparation						—
Assurance responsabilité et risques de guerre						—
Total partiel						50,0
<i>b) Avions</i>						
Location/affrètement						—
Carburant et lubrifiants						—
Déploiement/retrait				4	25,0	100,0
Peinture/préparation						—
Assurance responsabilité et risques de guerre						—
Total partiel						100,0

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6)=(4)x(5)
c) Indemnité de subsistance des équipages						—
d) Autres dépenses						—
Total, rubrique 6						150,0
7. Opérations navales						—
8. Transmissions						—
9. Matériel divers						—
a) Mobilier de bureau						—
b) Matériel de bureau						—
c) Matériel informatique						—
Achat de logiciels antivirus et autres types de logiciels						37,2
d) Groupes électrogènes						—
e) Matériel d'observation						—
f) Citernes à essence et débitmètres						—
g) Citernes à eau et fosses septiques						—
h) Matériel médical et dentaire						—
i) Matériel d'hébergement						—
j) Matériel divers						—
k) Matériel pour la défense des périmètres						—
l) Matériel d'épuration de l'eau						—
m) Matériel de réfrigération						—
n) Pièces de rechange, réparation et entretien						—
Total, rubrique 9						37,2
10. Fournitures et services						—
11. Fournitures et services liés aux élections						—
12. Programmes d'information						—
13. Programmes de formation						—
14. Programmes de déminage						—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation						—
16. Fret aérien et de surface						—
17. Système intégré de gestion						—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix						—
19. Contributions du personnel						—
Total, rubriques 1 à 19						201 759,5

^a Voir partie D de la présente annexe.

D. Explications supplémentaires

— Forces de paix des Nations Unies (FPNU)

1. Révisions sensibles des prévisions de dépenses

1. Le montant total brut des ressources allouées par l'Assemblée générale aux FPNU pour la période antérieure de six mois s'élevait à 889 030 500 dollars (montant net : 881 947 100 dollars). Ces ressources comprenaient une ouverture de crédit d'un montant brut de 673 657 500 dollars (montant net : 668 511 000 dollars) pour l'ONURC, la FORPRONU, la FORDEPRENU et le quartier général des FPNU pour la période allant du 1er juillet au 30 novembre 1995, un pouvoir d'engagement d'un montant brut de 100 millions de dollars (montant net : 99 569 800 dollars) pour l'adjonction à la FORPRONU d'une capacité de réaction rapide pour la même période et un pouvoir d'engagement d'un montant brut de 115 373 000 dollars (montant net : 113 866 300 dollars) pour la poursuite de l'ensemble des opérations avec des effectifs moindres pour le mois de décembre 1995.
2. Le Conseil de sécurité a mis fin au mandat de l'ONURC et de la FORPRONU et fait de la FORDEPRENU une mission autonome dotée de son propre budget. Au 31 janvier 1996, l'essentiel du personnel militaire et la police civile avait été rapatrié, transféré à l'IFOR ou à une autre mission des Nations Unies dans la zone. Les prévisions doivent permettre de rapatrier le personnel militaire restant et de maintenir sur place quelques éléments militaires de soutien logistique pour boucler les opérations ainsi qu'un personnel civil réduit pour exécuter des tâches d'ordre administratif et logistique avant la liquidation de la mission. C'est pour ces raisons que les prévisions de dépense de tous les chapitres budgétaires de cette période ont été considérablement réduites par rapport à la période précédente. Les modifications, chapitre par chapitre, figurent à l'annexe III.

2. Indications supplémentaires

3. *Voyage des observateurs militaires.* Il y avait 472 observateurs militaires dans la zone de la mission au 31 décembre 1995, dont 163 resteront avec le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies de Prevlaka, l'ATNUSO et la FORDEPRENU. Il est donc prévu dans les dépenses le rapatriement de 309 observateurs militaires.
4. Les prévisions de dépenses antérieures pour le voyage des observateurs militaires et des membres de la police civile étaient établies sur la base du coût moyen d'un voyage aller simple, soit 1 700 dollars par personne, réparti entre le billet d'avion (850 dollars) et les frais d'expédition de 50 kg de bagage (850 dollars). Ces montants ont été calculés sur la base des frais de voyage de 1 255 observateurs militaires de leurs pays d'origine à Zagreb.
5. Les prévisions de dépenses actuelles pour les quatre opérations ont été établies sur la base du coût d'un voyage aller simple, soit 1 500 dollars par personne, réparti entre le billet d'avion (900 dollars) et les frais d'expédition de 50 kg de bagage (600 dollars). Ces montants ont été calculés sur la base du coût d'acheminement de 1 970 observateurs militaires de leurs pays d'origine à Zagreb.
6. *Rapatriement de contingents.* Il y avait 3 788 soldats de l'ONURC et 4 947 soldats de la FORPRONU dans la zone de la mission au 31 décembre 1995. On estime que 1 272 soldats seront transférés à l'ATNUSO. Les prévisions de dépenses doivent donc permettre le rapatriement de 7 463 soldats.
7. *Matériel appartenant aux contingents.* Sur la base des rapports d'étude interne, on estime qu'il faudra prévoir un montant de 201 492 300 dollars au titre du remboursement du matériel appartenant aux contingents. Les montants dus sont répartis de manière détaillée ci-après.

	Dollars É.-U.
Valeur totale du matériel appartenant aux contingents	2 729 424 073
Montant total à rembourser	721 795 398
Montant total déjà remboursé	289 242 801
Montant total des dépenses engagées	231 060 299
Crédits supplémentaires dont l'ouverture est prévue	201 492 298

8. *Voyages des membres de la police civile.* Il n'a pas été tenu compte dans les prévisions de dépenses du rapatriement des membres de la police civile étant donné que les 280 qui se trouvaient dans la zone de la mission au 31 décembre 1995 ont été transférés à de nouvelles opérations.
9. *Traitements du personnel international.* Les traitements du personnel international ont été notamment ajustés par rapport aux prévisions pour tenir compte des 70 % du personnel appartenant à la catégorie des administrateurs considérés comme étant en mission et qui n'ont donc pas droit à l'indemnité de poste.
10. *Traitements du personnel local.* Les prévisions de dépenses au titre des traitements du personnel local pour la période de préliquidation des FPNU ont été établies sur la base du barème fixé pour Zagreb à compter du 1er juin 1994. Les prévisions de dépenses couvrant les opérations de la zone de mission en Croatie, en Bosnie-Herzégovine, en ex-République yougoslave de Macédoine et à Belgrade ont été établies sur la base de la moyenne pondérée du barème des traitements applicables à Zagreb (12 400 dollars), Belgrade (11 000 dollars), les Zones protégées des Nations Unies (9 900 dollars), Sarajevo (7 100 dollars) et Skopje (10 100 dollars).
11. *Autres voyages autorisés.* Les prévisions de dépenses représentent notamment les frais de voyage et les indemnités de subsistance de deux vérificateurs de comptes internes appelés à effectuer deux déplacements entre New York et la zone de la mission (5 100 dollars) et une indemnité de subsistance de 60 jours (11 400 dollars).
12. *Location de véhicules.* Il faudra louer pour une période de courte durée du matériel spécial pour le démontage et l'enlèvement des biens des FPNU.
13. *Véhicules immobilisés.* Les prévisions de dépenses pour les pièces de rechange, les réparations et l'entretien ainsi que pour les carburants et lubrifiants des véhicules ont été réduites de 10 % pour tenir compte des véhicules en panne.
14. *Opérations aériennes.* Les ressources prévues pour les avions utilisés dans le cadre de toutes les opérations de la zone de la mission seront centralisées par les FPNU au cours de cette période de six mois. Les appareils serviront au transport des contingents à l'intérieur de la zone de la mission, au déplacement du matériel appartenant aux contingents et à l'acheminement d'autres fournitures nécessaires au bon déroulement de l'ensemble des opérations dans la zone.
15. *Services contractuels.* Le montant prévu au titre de ce chapitre doit permettre de couvrir le coût des services suivants : blanchissage et nettoyage à sec (216 900 dollars), coiffeur (24 100 dollars), nettoyage (88 100 dollars), assainissement du milieu (2 500 000 dollars), assainissement des locaux (797 900 dollars), vidange des fosses septiques (112 800 dollars), réparations techniques et entretien du matériel (74 800 dollars), restauration (688 000 dollars) et contrat relatif au réseau principal (297 900 dollars).
16. Au terme de la mission, l'ONU doit procéder à l'assainissement des locaux et des lieux occupés par l'ONURC et la FORPRONU, notamment éliminer toutes traces de chlorofluorocarbone laissées par le matériel de réfrigération.
17. *Demandes d'indemnisation et règlements.* Il y a environ 800 demandes d'indemnisation présentées par des tiers qui attendent d'être réglées par les FPNU. Le montant total de ces indemnisations s'élève selon les estimations à 20 millions de dollars.

18. *Services d'information.* Des dépenses sont prévues pour le financement du reste des activités des FPNU et des activités d'information préliminaires en ce qui concerne les nouvelles missions. Les dépenses prévues se rapportent aux projets ci-après : télévision (25 000 dollars), presse écrite (30 000 dollars) et radio (20 000 dollars).
19. *Système intégré de gestion.* Il n'est pas prévu de dépenses au titre de ce chapitre étant donné que la part proportionnelle qui devait être prélevée sur les budgets des opérations de maintien de la paix l'a déjà été.
20. *Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.* Conformément à la méthode de financement des postes autorisés au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix, il est prévu à la présente rubrique un montant correspondant à 8,5 % du montant total des dépenses afférentes au personnel civil comme indiqué à la rubrique 2 b) de la présente annexe.
21. *Contributions du personnel.* Les dépenses de personnel indiquées à la rubrique 2 b) du présent budget sont exprimées en montant net. Le montant de cette dépense représente donc la différence entre les traitements brut et net, c'est-à-dire le montant des contributions du personnel auxquelles les émoluments des fonctionnaires de l'ONU sont assujettis conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
22. *Recettes provenant des contributions du personnel.* Le montant correspondant aux contributions du personnel indiqué à la rubrique 19 est porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Le compte de chaque État Membre au Fonds de péréquation est crédité au prorata de la contribution dudit État au budget des FPNU.

Annexe V

Prévisions de dépenses pour la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er janvier au 30 juin 1996			
	Période antérieure	Total des dépenses	Dépenses non renouvelables	Dépenses courantes
1. Personnel militaire				
<i>a) Observateurs militaires</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	—	27,8	—	427,8
Frais de voyage	—	42,0	—	42,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	3,0	—	3,0
Total partiel	—	472,8	—	472,8
<i>b) Contingents</i>				
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	—	—	—	—
Détente et loisirs	—	—	—	—
Rations	—	—	—	—
Indemnité journalière	—	—	—	—
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Déploiement, relève et rapatriement	—	—	—	—
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—

	<i>1er janvier au 30 juin 1996</i>			
	<i>Période antérieure</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses courantes</i>
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>				
Matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	—	224,5	—	224,5
Total partiel	—	224,5	—	224,5
Total, rubrique 1	—	697,3	—	697,3
2. Personnel civil				
<i>a) Police civile</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	—	19 481,4	—	19 481,4
Frais de voyage	—	2 581,5	—	2 581,5
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	109,6	—	109,6
Total partiel	—	22 172,5	—	22 172,5
<i>b) Personnel international et personnel local</i>				
Traitements du personnel international	—	3 849,5	—	3 849,5
Traitements du personnel local	—	2 666,8	—	2 666,8
Consultants	—	—	—	—
Heures supplémentaires	—	53,3	—	53,3
Dépenses communes de personnel	—	1 916,9	—	1 916,9
Indemnité de subsistance (missions)	—	4 041,0	—	4 041,0
Autres voyages autorisés	—	78,0	—	78,0
Total partiel	—	12 605,5	—	12 605,5
<i>c) Personnel contractuel international</i>				
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>				
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>				
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>				
Total partiel	—	—	—	—
Total, rubrique 2	—	34 778,0	—	34 778,0
3. Locaux/hébergement				
Location de locaux	—	931,3	—	931,3
Aménagement et rénovation des locaux	—	658,0	658,0	—
Fournitures d'entretien	—	339,2	—	339,2
Services d'entretien	—	228,7	—	228,7
Éclairage, chauffage, énergie et eau	—	1 236,4	—	1 236,4
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	92,9	92,9	—
Total, rubrique 3	—	3 486,5	750,9	2 735,6
4. Remise en état des infrastructures				
Réfection des pistes d'atterrissage	—	—	—	—

	<i>1er janvier au 30 juin 1996</i>			
	<i>Période antérieure</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses courantes</i>
Réfection des routes	—	400,0	400,0	—
Réparation des ponts	—	—	—	—
Total, rubrique 4	—	400,0	400,0	—
5. Transports				
Achat de véhicules	—	—	—	—
Location de véhicules	—	49,6	—	49,6
Matériel d'atelier	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	—	366,2	—	366,2
Carburant et lubrifiants	—	856,1	—	856,1
Assurance	—	102,2	—	102,2
Total, rubrique 5	—	1 374,1		1 374,1
6. Opérations aériennes				
<i>a) Hélicoptères</i>				
Location/affrètement	—	689,6	—	689,6
Carburant et lubrifiants	—	66,4	—	66,4
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	18,0	—	18,0
Total partiel	—	774,0	—	774,0
<i>b) Avions</i>				
Location/affrètement	—	—	—	—
Carburant et lubrifiants	—	—	—	—
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
<i>c) Indemnité de subsistance des équipes</i>	—	8,4	—	8,4
<i>d) Autres dépenses</i>				
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	4,0	—	4,0
Droits d'atterrissage et manutention au sol	—	22,8	—	22,8
Citernes à carburant	—	—	—	—
Total partiel	—	26,8	—	26,8
Total, rubrique 6	—	809,2	—	809,2
7. Opérations navales	—	—	—	—
8. Transmissions				

	<i>1er janvier au 30 juin 1996</i>			
	<i>Période antérieure</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses courantes</i>
<i>a) Éléments complémentaires</i>				
Matériel de transmissions	—	2 097,3	2 097,3	—
Pièces de rechange et fournitures	—	301,3	—	301,3
Matériel d'atelier et d'essai	—	287,5	287,5	—
Communications par réseaux commerciaux	—	2 008,7	—	2 008,7
Total partiel	—	4 694,8	2 384,8	2 310,0
<i>b) Contrat relatif au réseau principal</i>				
	—	—	—	—
Total, rubrique 8	—	4 694,8	2 384,8	2 310,0
9. Matériel divers				
Mobilier de bureau	—	—	—	—
Matériel de bureau	—	—	—	—
Matériel informatique	—	438,1	438,1	—
Groupes électrogènes	—	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	115,0	115,0	—
Matériel d'hébergement	—	—	—	—
Matériel divers	—	—	—	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	—	467,5	—	467,5
Total, rubrique 9	—	1 020,6	553,1	467,5
10. Fournitures et services				
<i>a) Services divers</i>				
Vérification des comptes	—	—	—	—
Services contractuels	—	420,4	—	420,4
Services informatiques	—	—	—	—
Service de sécurité	—	243,9	—	243,9
Services et traitements médicaux	—	12,0	—	12,0
Demandes d'indemnisation et règlements	—	200,0	—	200,0
Dépenses de représentation	—	10,0	—	10,0
Autres services divers	—	15,0	—	15,0
Total partiel	—	901,3	—	901,3
<i>b) Fournitures diverses</i>				

	<i>1er janvier au 30 juin 1996</i>			
	<i>Période antérieure</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses courantes</i>
Papeterie et fournitures de bureau	—	164,6	—	164,6
Fournitures médicales et dentaires	—	48,0	—	48,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	—	47,0	—	47,0
Abonnements	—	1,0	—	1,0
Fournitures électriques	—	112,6	—	112,6
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	—	85,2	—	85,2
Fournitures pour la défense des périmètres	—	50,0	—	50,0
Cartes d'état-major	—	41,4	—	41,4
Intendance et magasins	—	48,0	—	48,0
Fournitures diverses	—	—	—	—
Total partiel	—	597,8	—	597,8
Total, rubrique 10	—	1 499,1	—	1 499,1

	<i>1er janvier au 30 juin 1996</i>			
	<i>Période antérieure</i>	<i>Total des dépenses</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses courantes</i>
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—
12. Programmes d'information				
Matériel	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	—	55,2	—	55,2
Services contractuels	—	81,0	—	81,0
Dépenses de production du Département de l'information	—	—	—	—
Total, rubrique 12	—	136,2	—	136,2
13. Programmes de formation	—	105,6	—	105,6
14. Programmes de déminage				
<i>a) Acquisition de matériel</i>				
Matériel de déminage	—	30,4	30,4	—
Matériel divers	—	116,3	116,3	—
Total partiel	—	146,7	146,7	—
<i>b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement</i>				
Soldes et rations supplémentaires	—	—	—	—
Services divers	—	45,0	—	45,0
Fournitures diverses	—	30,0	—	30,0
Total partiel	—	75,0	—	75,0
Total, rubrique 14	—	221,7	146,7	75,0
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface				
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	—	500,0	—	500,0
Total, rubrique 16	—	500,0	—	500,0
17. Système intégré de gestion	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	1 071,5	—	1 071,5
19. Contributions du personnel	—	1 944,4	—	1 944,4
Total, rubriques 1 à 19	—	52 739,0	4 235,5	48 503,5
20. Recettes provenant des contributions du personnel	—	(1 944,4)	—	(1 944,4)
21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)	—	—	—	—
Total, rubriques 20 et 21	—	(1 944,4)	—	(1 944,4)
Montant brut des ressources nécessaires	—	52 739,0	4 235,5	48 503,5
Montant net des ressources nécessaires	—	50 794,6	4 235,5	46 559,1
22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)	—	—	—	—
Total des ressources	—	50 794,6	4 235,5	46 559,1

Annexe VI

Prévisions de dépenses pour la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 : indications complémentaires

A. Coûts et ratios propres à la Mission

	<i>Prévisions de dépenses</i>		<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	<i>Ratio</i>	<i>Explication</i>
	<i>Prévision antérieure</i>	<i>Effectif moyen</i>				
1. Indemnité de subsistance (missions)						Voir FPNU
2. Frais de voyage						Voir FPNU
3. Personnel militaire						
Observateurs militaires		27				
4. Personnel civil						
Police civile		1 096				
Personnel international		150				
Personnel local		751				
5. Prime de risque						
Personnel international				902		À partir du 1er mars 1995
Personnel local				119		
6. Personnel local						
Traitements nets				592		À partir du 1er mars 1995
Dépenses communes de personnel				50		
Contributions du personnel				142		
7. Location de locaux						
MINUBH						
Quartier général de Sarajevo				20 000		
Quartiers généraux régionaux (3)				45 000		
Postes de la police civile, baux fonciers (55)				55 000		
Postes de la police civile, baux commerciaux				108 000		
MONUP						
Baux fonciers, quartier général				1 000		
Baux fonciers, postes d'observation (10)				2 500		

<i>Prévisions de dépenses</i>						
	<i>Prévision antérieure</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>		<i>Ratio</i>	<i>Explication</i>
			<i>Coût mensuel</i>			
			<i>(En dollars des États-Unis)</i>			
8. Éclairage, chauffage, énergie et eau						
MINUBH						
Électricité				134 940		À pleine charge
Eau				51 970		
Gaz et combustible de chauffage				28 310		
Carburant pour groupes électrogènes				99 210		
MONUP						
Électricité				350		
Eau				150		
9. Véhicules						
MINUBH						
Véhicules de transport de passagers					1:1.26	Sur la base de 815 véhicules pour le transport de 1 721 membres de la police civile et 388 membres du personnel civil international
Véhicules civils		943				
Véhicules de location		3				
Remorques appartenant à l'ONU		33				
MONUP						
Véhicules de transport de passagers		12			1:1.26	Sur la base de 12 véhicules pour le transport de 28 observateurs militaires et 3 membres du personnel civil international
Véhicules civils						
10. Pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules						Voir FPNU
11. Essence						Voir FPNU
12. Assurance						Voir FPNU
13. Hélicoptères (nombre)						
Bell 212		2				
14. Hélicoptères (heures de vol)						
Bell 212		60				
15. Hélicoptères (heures supplémentaires)						
Bell 212		20				
16. Hélicoptères de location — heures de base (par appareil)						
Bell 212				77 220		
17. Hélicoptères de location — heures supplémentaires (par appareil)						
Bell 212				9 000		

<i>Prévisions de dépenses</i>					
<i>Prévision antérieure</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	<i>Ratio</i>	<i>Explication</i>
		<i>(En dollars des États-Unis)</i>			
18. Carburant					
Bell 212			7 560		393,75 litres/heure à 24 cents le litre
19. Assurance hélicoptères (chacun)					
Bell 212			2 250		
20. Autres dépenses					
Indemnité de subsistance des équipages			2 100		
Manutention au sol			5 700		
Services de contrôle de la circulation aérienne			2 100		
21. Matériel de transmissions					
Antennes de répéteur (station fixe) (132)				1:1	Une station par local (quartier général, 3 quartiers généraux régionaux, 17 bureaux de district, 109 postes de police et 2 bureaux de liaison)
Terminaux INMARSAT C (132)				1:1	
22. Communications par satellite					
MINUBH					
Location de répéteurs			14 000		
Terminaux INMARSAT C (132)			500		
Terminaux INMARSAT M (4)			5 000		
MONUP					
Terminal INMARSAT C			500		
Terminal INMARSAT M			5 000		
23. Communications par réseaux commerciaux					
			250 000		

**B. Répartition mensuelle des ressources
(dépenses courantes) — Mission des
Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)**
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
1. Dépenses afférentes au personnel militaire							
<i>a) Observateurs militaires</i>							
Effectifs nécessaires	22	28	28	28	28	28	
Nombre de relèves	2	2	2	2	3	3	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
Indemnité de subsistance (missions) ^a	33,1	76,2	80,5	77,9	81,3	78,8	427,8
Frais de voyage	6,0	6,0	6,0	6,0	9,0	9,0	42,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	3,0
Total partiel	39,6	82,7	87,0	84,4	90,8	88,3	472,8
<i>b) Contingents</i>	—	—	—	—	—	—	—
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>							
Matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—	—	—	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	4,8	16,7	31,8	54,6	58,3	58,3	224,5
Total partiel	4,8	16,7	31,8	54,6	58,3	58,3	224,5
Total, rubrique 1	44,4	99,4	118,8	139,0	149,1	146,6	697,3
2. Dépenses afférentes au personnel civil							
<i>a) Police civile</i>							
<i>Effectifs nécessaires</i>							
Effectifs de la police civile	211	475	928	1 612	1 721	1 721	
Déploiements	125	264	453	684	109	—	
Relèves	7	7	7	7	7	8	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
Indemnité de subsistance (missions) ^a	359,9	1 561,2	3 017,1	4 977,3	4 909,0	4 656,9	19 481,4
Frais de voyage							
Déploiements	187,5	396,0	679,5	1 026,0	163,5	—	2 452,5
Relèves	21,0	21,0	21,0	21,0	21,0	24,0	129,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	1,9	7,9	15,5	26,9	28,7	28,7	109,6
Total partiel	570,3	1 986,1	3 733,1	6 051,2	5 122,2	4 709,6	22 172,5
<i>b) Personnel international et personnel local</i>							
<i>Effectifs nécessaires</i>							
<i>Personnel international</i>							
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	
Sous-Secrétaire général	1	2	2	2	1	1	

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
D-2	—	1	1	2	2	2	
D-1	1	5	5	5	5	5	
P-5	7	7	7	7	7	7	
P-4	20	23	24	24	24	24	
P-3	24	24	24	24	24	24	
P-2	3	3	6	6	6	6	
Service mobile	—	—	—	37	72	107	
Services généraux							
1re classe	1	3	3	3	3	3	
Autres classes	18	20	23	52	70	70	
Service de sécurité	—	3	3	3	3	3	
Total partiel	75	91	98	165	217	252	
Personnel local	209	830	830	855	878	905	
Consultants	—	—	—	—	—	—	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
<i>Traitements du personnel international</i>							
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	9,9	19,8	19,8	19,8	9,9	9,9	89,1
D-2	—	8,8	8,8	17,6	17,6	17,6	70,4
D-1	8,3	41,4	41,4	41,4	41,4	41,4	215,3
P-5	53,6	53,6	53,6	53,6	53,6	53,6	321,6
P-4	132,3	152,2	158,8	158,8	158,8	158,8	919,7
P-3	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	789,6
P-2	13,2	13,2	26,4	26,4	26,4	26,4	132,0
Service mobile	—	—	—	164,3	319,8	475,3	959,4
Services généraux							
1re classe	4,1	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2	65,1
Autres classes	53,9	59,8	68,8	155,6	209,4	209,4	756,9
Service de sécurité	—	9,8	9,8	9,8	9,8	9,8	49,0
Ajustement pour le personnel recruté spécialement pour la mission ^a	(71,3)	(85,9)	(90,0)	(91,8)	(89,8)	(89,8)	(518,6)
Total partiel	335,6	416,5	441,2	699,3	900,7	1 056,2	3 849,5
Traitements du personnel local	123,7	491,1	491,1	505,9	519,5	535,5	2 666,8
Consultants	—	—	—	—	—	—	—
Heures supplémentaires	2,5	9,8	9,8	10,1	10,4	10,7	53,3
Dépenses communes (personnel international)	84,5	106,4	113,5	303,5	469,1	614,4	1 691,4
Dépenses communes (personnel local)	10,5	41,5	41,5	42,8	43,9	45,3	225,5
Prime de risque (personnel international)	67,7	82,1	88,4	148,8	195,7	227,3	810,0

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
Prime de risque (personnel local)	24,9	98,8	98,8	101,7	104,5	107,7	536,4
Indemnité de subsistance (missions)	272,3	255,0	283,3	509,1	660,4	714,5	2 694,6
Autres voyages autorisés	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0	78,0
Total partiel	934,7	1 514,2	1 580,6	2 334,2	2 917,2	3 324,6	12 605,5
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	—	—	—	—	—	—	—
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—	—	—	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 2	1 505,0	3 500,3	5 313,7	8 385,4	8 039,4	8 034,2	34 778,0

3. Locaux/hébergement

Nombre de locaux nécessaires

Quartier général de Sarajevo	—	—	1	1	1	1
Quartiers généraux régionaux	—	—	3	3	3	3

Postes de police

Baux fonciers	—	—	55	55	55	55
Baux commerciaux	—	—	54	54	54	54
Quartier général de la MONUP	—	1	1	1	1	1
Postes d'observation, baux fonciers	—	10	10	10	10	10

Prévisions de dépenses

Location de locaux

Quartier général de Sarajevo	—	—	20,0	20,0	20,0	20,0	80,0
Quartiers généraux régionaux	—	—	45,0	45,0	45,0	45,0	180,0
Postes de police, baux fonciers	—	—	55,0	55,0	55,0	55,0	220,0
Postes de police, baux commerciaux	—	—	108,0	108,0	108,0	108,0	432,0
Quartier général de la MONUP, baux fonciers	0,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,5
Postes d'observation, baux fonciers	1,3	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	13,8

Total partiel	1,8	3,5	231,5	231,5	231,5	231,5	931,3
----------------------	------------	------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Aménagement et rénovation des locaux ^b	—	—	—	—	—	—	—
Fournitures d'entretien	—	—	52,6	91,4	97,6	97,6	339,2
Services d'entretien	—	—	35,5	61,6	65,8	65,8	228,7
<i>Éclairage, chauffage, énergie et eau</i>							
Électricité	0,2	0,4	87,8	123,9	132,4	135,3	480,0
Eau	9,3	25,6	33,8	47,7	51,0	52,1	219,5
Carburant pour groupes électrogènes	17,7	48,6	64,3	90,8	97,1	99,2	417,7
Gaz/bois/charbon	—	—	21,8	30,8	32,9	33,7	119,2

Total partiel	27,2	74,6	207,7	293,2	313,4	320,3	1 236,4
----------------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	----------------

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués ^b	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 3	29,0	78,1	527,3	677,7	708,3	715,2	2 735,6
4. Remise en état des infrastructures^b	—	—	—	—	—	—	—
5. Transports							
<i>Véhicules nécessaires</i>							
Véhicules civils	—	867	955	955	955	955	
Remorques	33	33	33	33	33	33	
Véhicules loués	—	—	—	2	3	3	
Total partiel	33	900	988	990	991	991	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
Achat de véhicules	—	—	—	—	—	—	—
<i>Location de véhicules^a</i>							
Véhicules lourds	—	—	—	12,4	18,6	18,6	49,6
Total partiel	—	—	—	12,4	18,6	18,6	49,6
Matériel d'atelier	—	—	—	—	—	—	—
<i>Pièces de rechange, réparations et entretien</i>							
Véhicules civils	—	86,7	95,5	95,5	95,5	95,5	468,7
Remorques	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	15,6
Véhicules loués	—	—	—	1,0	1,5	1,5	4,0
Véhicules immobilisés ^a	(0,7)	(22,3)	(24,5)	(24,8)	(24,9)	(24,9)	(122,1)
Total partiel	1,9	67,0	73,6	74,3	74,7	74,7	366,2
<i>Carburant et lubrifiants</i>							
Véhicules civils	—	191,6	211,1	211,1	211,1	211,1	1 036,0
Remorques	—	—	—	—	—	—	—
Véhicules loués	—	—	—	0,4	0,7	0,7	1,8
Lubrifiants	—	19,2	21,1	21,2	21,2	21,2	103,9
Véhicules immobilisés ^a	—	(52,7)	(58,1)	(58,2)	(58,3)	(58,3)	(285,6)
Total partiel	—	158,1	174,1	174,5	174,7	174,7	856,1
<i>Assurance</i>							
Véhicules civils	—	18,1	19,9	19,9	19,9	19,9	97,7
Remorques	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	4,2
Véhicules loués	—	—	—	0,1	0,1	0,1	0,3
Total partiel	0,7	18,8	20,6	20,7	20,7	20,7	102,2
Total, rubrique 5	2,6	243,9	268,3	281,9	288,7	288,7	1 374,1

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
6. Opérations aériennes							
<i>a) Hélicoptères</i>							
<i>Appareils nécessaires</i>							
Bell 212	—	—	2	2	2	2	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
<i>Location/affrètement</i>							
Heures de base (60)	—	—	154,4	154,4	154,4	154,4	617,6
Heures supplémentaires (20)	—	—	18,0	18,0	18,0	18,0	72,0
Carburant	—	—	15,1	15,1	15,1	15,1	60,4
Lubrifiants	—	—	1,5	1,5	1,5	1,5	6,0
Déploiement/retrait	—	—	—	—	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	—	4,5	4,5	4,5	4,5	18,0
Total partiel	—	—	193,5	193,5	193,5	193,5	774,0
<i>b) Avions</i>	—	—	—	—	—	—	—
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	—	—	2,1	2,1	2,1	2,1	8,4
<i>d) Autres dépenses</i>							
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	—	1,0	1,0	1,0	1,0	4,0
Droits d'atterrissage et manutention au sol	—	—	5,7	5,7	5,7	5,7	22,8
Citernes à carburant	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	6,7	6,7	6,7	6,7	26,8
Total, rubrique 6	—	—	202,3	202,3	202,3	202,3	809,2
7. Opérations navales	—	—	—	—	—	—	—
8. Transmissions							
<i>a) Éléments complémentaires</i>							
Matériel de transmissions ^b	—	—	—	—	—	—	—
Pièces de rechange et fournitures	2,3	59,8	59,8	59,8	59,8	59,8	301,3
Matériel d'atelier et d'essai ^b	—	—	—	—	—	—	—
<i>Communications par réseaux commerciaux</i>							
Location de répéteurs	7,0	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	147,0
Terminaux INMARSAT C	0,3	66,5	66,5	66,5	66,5	66,5	332,8
Terminaux INMARSAT M	2,5	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	127,5
Téléphone	1,5	128,0	253,0	253,0	253,0	253,0	1 141,5
Lignes téléphoniques (contrats d'installation)	0,9	51,8	51,8	51,8	51,8	51,8	259,9
Total partiel	14,5	359,1	484,1	484,1	484,1	484,1	2 310,0

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
Fournitures pour la défense des périmètres	—	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	50,0
Cartes d'état-major	0,9	3,0	5,8	10,1	10,8	10,8	41,4
Intendance et magasins	1,9	5,5	7,4	10,5	11,2	11,5	48,0
Autres fournitures	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	19,3	72,4	95,2	131,4	138,9	140,6	597,8
Total, rubrique 10	20,1	181,9	242,3	337,9	356,7	360,2	1 499,1
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—	—	—	—
12. Programmes d'information^a							
Matériel ^b	—	—	—	—	—	—	—
Accessoires et fournitures	9,2	9,2	9,2	9,2	9,2	9,2	55,2
Services contractuels	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	13,5	81,0
Total, rubrique 12	22,7	22,7	22,7	22,7	22,7	22,7	136,2
13. Programmes de formation	17,6	17,6	17,6	17,6	17,6	17,6	105,6
14. Programmes de déminage							
<i>a) Acquisition de matériel</i>							—
<i>b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement</i>							
Services divers	—	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	45,0
Fournitures diverses	—	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	30,0
Total partiel	—	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	75,0
Total, rubrique 14	—	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	75,0
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface							
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	83,3	83,3	83,3	83,3	83,4	83,4	500,0
Total, rubrique 16	83,3	83,3	83,3	83,3	83,4	83,4	500,0
17. Système intégré de gestion	—	—	—	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	79,4	128,7	134,4	198,4	248,0	282,6	1 071,5
19. Contributions du personnel	147,4	266,7	274,4	358,6	422,8	474,5	1 944,4
Total, rubriques 1 à 19	1 966,0	5 090,2	7 797,7	11 297,4	11 131,6	11 220,6	48 503,5
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(147,4)	(266,7)	(274,4)	(358,6)	(422,8)	(474,5)	(1 944,4)
Montant net des ressources nécessaires	1 818,6	4 823,5	7 523,3	10 938,8	10 708,8	10 746,1	46 559,1

^a Voir la partie D de l'annexe.^b Voir la partie C de l'annexe.

C. Dépenses prévues non renouvelables — Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)
(En milliers de dollars des États-Unis)

1. Dépenses afférentes au personnel militaire	—																																																															
2. Dépenses afférentes au personnel civil	—																																																															
3. Locaux/hébergement																																																																
<i>a) Location de locaux</i>	—																																																															
<i>b) Aménagement et rénovation des locaux</i>	—																																																															
Quartier général de la MINUBH, Sarajevo (petits travaux de rénovation)	200,0																																																															
Quartiers généraux régionaux de la MINUBH (3) (petits travaux de rénovation)	240,0																																																															
Postes de police de la MINUBH (109) (petits travaux de rénovation)	218,0																																																															
Total partiel, rubrique 3 b)	658,0																																																															
<i>c) Fournitures d'entretien</i>	—																																																															
<i>d) Services d'entretien</i>	—																																																															
<i>e) Éclairage, chauffage, énergie et eau</i>	—																																																															
<i>f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués</i>	—																																																															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th align="center"><i>Nombre actuel (1)</i></th> <th align="center"><i>Nombre d'unités à remplacer (2)</i></th> <th align="center"><i>Nombre d'unités supplémentaires (3)</i></th> <th align="center"><i>Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)</i></th> <th align="center"><i>Coût unitaire (5)</i></th> <th align="center"><i>Coût total (6)=(4)x(5)</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Unités d'hébergement préfabriquées</td> <td align="center">100</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sanitaires</td> <td align="center">50</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Tentes</td> <td align="center">6</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réfection des bâtiments préfabriqués</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td align="right">81,0</td> </tr> <tr> <td>Total partiel</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td align="right">81,0</td> </tr> <tr> <td>Travaux d'aménagement des sites</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td align="right">11,9</td> </tr> <tr> <td>Total, rubrique 3 f)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td align="right">92,9</td> </tr> <tr> <td>Total, rubrique 3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td align="right">750,9</td> </tr> </tbody> </table>		<i>Nombre actuel (1)</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer (2)</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires (3)</i>	<i>Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)</i>	<i>Coût unitaire (5)</i>	<i>Coût total (6)=(4)x(5)</i>	Unités d'hébergement préfabriquées	100						Sanitaires	50						Tentes	6						Réfection des bâtiments préfabriqués						81,0	Total partiel						81,0	Travaux d'aménagement des sites						11,9	Total, rubrique 3 f)						92,9	Total, rubrique 3						750,9
	<i>Nombre actuel (1)</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer (2)</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires (3)</i>	<i>Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)</i>	<i>Coût unitaire (5)</i>	<i>Coût total (6)=(4)x(5)</i>																																																										
Unités d'hébergement préfabriquées	100																																																															
Sanitaires	50																																																															
Tentes	6																																																															
Réfection des bâtiments préfabriqués						81,0																																																										
Total partiel						81,0																																																										
Travaux d'aménagement des sites						11,9																																																										
Total, rubrique 3 f)						92,9																																																										
Total, rubrique 3						750,9																																																										
4. Remise en état des infrastructures																																																																
<i>a) Pistes d'atterrissage</i>	—																																																															
<i>b) Routes</i>																																																																
Petits travaux de réparation des routes et des zones de stationnement de véhicules	400,0																																																															
Total partiel	400,0																																																															
<i>c) Remise en état des ponts</i>	—																																																															
Total, rubrique 4	400,0																																																															

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplémentaires (3)	Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6)=(4)x(5)
5. Transports						
<i>a) Achat de véhicules</i>						
Berlines lourdes		2				
Berlines légères		20				
Jeep 4 x 4 légères		793				
Jeep moyennes (blindées)		15				
Autocars légers		28				
Autocars moyens		15				
Camions-ambulances		5				
Camions légers		5				
Camions moyens		6				
Camions-ateliers		3				
Dépanneuses		6				
Camions de vidange		3				
Chariots élévateurs à fourche (légers/moyens)		18				
Autocars lourds		3				
Camions lourds		36				
Camions-grues		7				
Camions-citernes (carburant)		15				
Camions-citernes (eau)		6				
Camions-remorques		3				
Excavatrices		4				
Chariots élévateurs à fourche (lourds)		3				
Bouteurs		1				
Remorques		33				
Total partiel		1 030				—
Fret (15 %)						—
Total partiel						—
Total partiel, rubrique 5 a)						—
<i>b) Location de véhicules</i>						—
<i>c) Matériel d'atelier</i>						—
<i>d) Pièces de rechange, réparations et entretien</i>						—
<i>e) Carburant et lubrifiants</i>						—
<i>f) Assurance</i>						—
Total, rubrique 5						—
6. Opérations aériennes						—
7. Opérations navales						—

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplémentaires (3)	Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6)=(4)x(5)
8. Transmissions						
<i>a) Éléments complémentaires</i>						
Matériel de transmissions						
<i>Matériel VHF</i>						
Antennes de répéteur (station fixe)	40		92	92	0,6	55,2
Walkies-talkies	1 250		471	471	0,5	235,5
Total partiel, matériel de transmissions						290,7
<i>Matériel de satellite</i>						
Terminal INMARSAT C	40		92	92	8,5	782,0
Liaisons hertziennes (basses)			4	4	25,0	100,0
Total partiel, matériel de satellite						882,0
<i>Matériel téléphonique</i>						
Centraux (8 lignes)			132	132	1,0	132,0
Télécopieurs à commutation			1	1	85,0	85,0
Liaisons rurales (2 lignes)	30		30	30	8,6	258,0
Répéteurs ruraux			10	10	6,0	60,0
Cryptofax	24					
Télécopieurs	279					
Total partiel, matériel téléphonique						535,0
<i>Matériel divers</i>						
Chargeurs de batterie			160	160	0,1	16,0
Tours radio mobiles			20	20	5,0	100,0
Alimentation sans interruption	184					
Total partiel, matériel divers						116,0
Total partiel, matériel de transmissions						1 823,7
Fret (15 %)						273,6
Total partiel, matériel de transmissions et fret						2 097,3
<i>Pièces de rechange et fournitures</i>						—
<i>Matériel d'atelier et d'essai</i>						
Équipements d'essai de transmissions audio			10	10	5,0	50,0
Analyseurs de transmissions			4	4	12,1	48,4
Oscilloscopes numériques			2	2	18,0	36,0
Wattmètres			6	6	1,5	9,0

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplémentaires (3)	Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6)=(4)x(5)
Analyseurs de protocole			1	1	15,0	15,0
Alimentation pour tables de travail			20	20	1,5	30,0
Boîtes à outils pour techniciens			18	18	1,2	21,6
Tables de travail			20	20	2,0	40,0
Total partiel, matériel d'atelier et d'essai						250,0
Fret (15 %)						37,5
Total partiel, matériel d'atelier et d'essai et fret						287,5
Total partiel, rubrique 8 a)						2 384,8
b) <i>Contrat relatif au réseau principal</i>						—
Total, rubrique 8						2 384,8
9. Matériel divers						
<i>Mobilier de bureau</i>						
Grande table de conférence (plus de 1,50 m)		1				
Bureau ministre en bois		1				
Coffres-forts métalliques à combinaison		12				
Total partiel						—
Fret (15 %)						—
Total partiel, mobilier de bureau et fret						—
<i>Matériel de bureau</i>						
Machine à plastifier		461				
Total partiel, mobilier et matériel de bureau						—
Fret (15 %)						—
Total partiel, matériel de bureau et fret						—
<i>Matériel informatique</i>						
Interface de raccordement 10 base T aux émetteurs-récepteurs de type T			84	84	0,04	3,4
Interface de raccordement 10 base T aux émetteurs-récepteurs de type T2			48	48	0,04	1,9
Stations principales minimac 10 base T			15	15	1,3	19,5
Digiboard ISA avec logiciels OS2			5	5	0,7	3,5
Synoptic 3000 avec module SNMP			12	12	5,0	60,0
Bâti «60 pouces»			8	8	2,0	16,0
Lecteurs à câble pour microtest			4	4	3,0	12,0
Liaison hertzienne 10 méga/seconde			1	1	20,2	20,2
Répartiteur CISCO 2501/câbles/SW			4	4	5,0	20,0

	<i>Nombre actuel (1)</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer (2)</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires (3)</i>	<i>Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)</i>	<i>Coût unitaire (5)</i>	<i>Coût total (6)=(4)x(5)</i>
Carte Ethernet 16 bits			215	215	0,11	23,7
Imprimantes à jet d'encre/laser HPIV			50	50	0,6	30,0
Trousses à outils			6	6	0,12	0,7
Jeux de pinces à sertir			5	5	0,07	0,4
Câbles coaxiaux			8	8	0,5	4,0
Câbles UTP type 5			45	45	0,35	15,7
Unités de stockage interne/externe (disque optique compact)	19					
Équipement de téléinformatique	37					
Ordinateurs de bureau	500					
Équipement vidéo couleur DSP	1					
Unités périphériques d'entrée	9					
Ordinateurs portables	131					
Écrans	524					
Équipement de réseau	87					
Équipement de bureau	2					
Imprimantes	478					
Serveurs	12					
Équipement vidéo	4					
Logiciels						150,0
Total partiel, matériel informatique						381,0
Fret (15 %)						57,1
Total partiel, matériel informatique et fret						438,1
<i>Groupes électrogènes</i>						
Groupes électrogènes	152					—
Total partiel, groupes électrogènes						—
<i>Matériel d'observation</i>						
Jumelles (tous types)	132					—
Total partiel, matériel d'observation						—
<i>Citernes à carburant et débitmètres</i>						
Pompes (tous types)	88					—
Total partiel, citernes à carburant et débitmètres						—

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplémentaires (3)	Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6)=(4)x(5)
<i>Citernes à eau et cuves septiques</i>						—
<i>Matériel médical et dentaire</i>						—
Matériel de base						100,0
Total partiel, matériel médical et dentaire						100,0
Fret (15 %)						15,0
Total partiel, matériel médical et fret						115,0
<i>Matériel d'hébergement</i>						—
<i>Matériel divers</i>						
Climatiseurs	69					
Machine à café (eau)	1					
Réfrigérateurs (tous types)	1 100					
Explosimètre	10					—
Total partiel, matériel divers						—
<i>Matériel pour la défense des périmètres</i>						—
<i>Pièces de rechange, réparations et entretien</i>						—
<i>Matériel d'épuration de l'eau</i>						
Alimentation en eau et traitement	46					
Total partiel, matériel d'épuration de l'eau						—
<i>Matériel de réfrigération</i>						—
Total, rubrique 9						553,1
10. Fournitures et services						—
11. Fournitures et services liés aux élections						—
12. Programmes d'information						
<i>Matériel</i>						
Téléviseurs (tous types)	200					
Magnétophones (bande ou fil)	500					
Amplificateurs	3					
Boîtes à éclair (électronique ou pistolet pour lumière éclair)	11					
Objectifs de rechange	20					
Projecteurs (diapositives ou film fixe)	5					
Écrans pour projecteur	1					
Trépied	23					
Total partiel, matériel						—
Fret (15 %)						—
Total, rubrique 12						—

	<i>Nombre actuel (1)</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer (2)</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires (3)</i>	<i>Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)</i>	<i>Coût unitaire (5)</i>	<i>Coût total (6)=(4)x(5)</i>
13. Programmes de formation						—
14. Programmes de déminage						
<i>a) Acquisition du matériel</i>						
<i>Matériel de déminage</i>						
Détecteurs de mines			5	5	2,5	12,5
Équipements de protection			4	4	1,2	4,8
Sondes			4	4	0,0875	0,4
Trousses de dépannage de véhicules			6	6	0,2	1,2
Caisses de rangement			6	6	0,05	0,3
Systèmes de positionnement global			4	4	1,8	7,2
Chaussures de sécurité			4	4	1,0	4,0
Total partiel, matériel de déminage						30,4
<i>Matériel divers</i>						
Ordinateurs de bureau	8					
Ordinateurs portables	4					
Modem			4	4	0,3	1,2
Imprimantes (laser)	9					
Traceurs (couleur)			1	1	12,0	12,0
Lecteurs (couleur)			4	4	1,3	5,2
Téléphones			5	5	0,1	0,5
Téléphones cellulaires			5	5	1,6	8,0
Répondeurs			4	4	0,5	2,0
Télécopieurs			4	4	0,8	3,2
Véhicules radio HF			6	6	3,8	22,8
Station fixe HF			4	4	7,5	30,0
Radio VHF			6	6	0,5	3,0
Stations VHF			4	4	1,2	4,8
Trousses de premiers secours			6	6	2,0	12,0
Appareils de prise de vues (35 mm)			4	4	1,0	4,0
Appareils de prise de vues instantanée			4	4	1,0	4,0
Tables pour projecteur			1	1	0,1	0,1
Caméra enregistreuse vidéo			1	1	1,0	1,0
Caméra vidéo			1	1	1,0	1,0
Projecteur à diapositives			1	1	1,0	1,0
Écrans pour projecteur			1	1	0,5	0,5
Total partiel, matériel divers						116,3

	<i>Nombre actuel (1)</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer (2)</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires (3)</i>	<i>Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)</i>	<i>Coût unitaire (5)</i>	<i>Coût total (6)=(4)x(5)</i>
<i>b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement</i>						—
Total rubrique 14						146,7
15. Aide au désarmement et à la démobilisation						—
16. Fret aérien et de surface						—
17. Système intégré de gestion						—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix						—
19. Contributions du personnel						—
Total, rubriques 1 à 19						4 235,5

D. Explications supplémentaires

— Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)

1. *Indemnité de subsistance (missions)*. Le montant indiqué doit permettre de verser une indemnité de subsistance aux observateurs militaires de Pevlaka et à la police civile en Bosnie-Herzégovine. Un montant de 3 000 dollars est également prévu pour les frais de voyage des observateurs militaires à l'intérieur de la zone de la mission et un montant de 3 000 dollars par mois (18 000 dollars) pour la police civile. Ces montants doivent permettre de verser une indemnité de logement au taux de 60 dollars par personne et par jour pour les observateurs militaires et la police civile qui ne sont pas logés par l'ONU à l'occasion de leurs déplacements officiels dans la zone de la mission.
2. *Traitements des fonctionnaires internationaux*. Pour calculer les traitements des fonctionnaires recrutés sur le plan international, on a utilisé les taux standard de 1996 appliqués à New York. De plus, les traitements des administrateurs ont été ajustés pour tenir compte du fait que 70 % du personnel de la catégorie des administrateurs ont été recrutés pour la mission et n'ont pas droit à l'indemnité de poste.
3. *Location de véhicules*. Le montant prévu correspond à la location temporaire du matériel roulant spécialisé pour les travaux de génie nécessaires à la construction des postes de police régionaux de la mission.
4. *Coefficient de réduction (véhicules indisponibles)*. Un coefficient de réduction de 25 % a été appliqué aux prévisions de dépenses concernant les pièces de rechange, les réparations et l'entretien ainsi que les carburants et lubrifiants pour tenir compte des véhicules indisponibles pour cause de réparation et de ceux qui ne sont utilisés que pour le transport du personnel civil.
5. *Hélicoptères*. Deux hélicoptères Bell 212 seront mis à la disposition du Commissaire, de la police civile et des commandants régionaux de la police pour les opérations d'approvisionnement logistique des postes régionaux.
6. *Matériel de transmissions*. Le montant prévu doit permettre d'acquérir 92 antennes fixes (55 200 dollars), en plus des 40 antennes transférées par les FPNU à la MINUBH, à raison d'une antenne fixe par poste. De plus, 471 walkies-talkies (235 500 dollars), en plus des 1 250 prélevés sur les stocks des FPNU, sont nécessaires pour équiper chaque agent de la police civile d'un appareil mobile. Il est par ailleurs prévu d'acquérir 40 terminaux INMARSAT C (782 000 dollars) qui viendront s'ajouter aux 92 transférés par les FPNU. Ces terminaux permettront à chaque poste de disposer de moyens de communication mobiles à longue distance. Les montants prévus doivent permettre également l'acquisition de quatre stations hertziennes terrestres (100 000 dollars). De plus, 132 centraux (132 000 dollars) sont nécessaires pour permettre à chaque poste d'empêcher les appels internationaux non autorisés. Il est également prévu l'achat de 30 liaisons rurales (258 000 dollars) qui viendront s'ajouter aux 30 transférées par les FPNU, et 10 répéteurs téléphoniques ruraux (60 000 dollars). Cet équipement qui permet de disposer de deux lignes de téléphone/télécopie sera installé dans les postes de police proches d'un réseau de l'ONU. Il est également prévu d'acquérir un commutateur télécopie/téléphone (85 000 dollars).
7. *Services contractuels*. Le montant indiqué correspond aux coûts du nettoyage des cuves septiques (78 800 dollars), le nettoyage des locaux et l'enlèvement des ordures (326 000 dollars), les réparations techniques (10 100 dollars) et les services funéraires (1 900 dollars) pour la MINUBH et le nettoyage des locaux et l'enlèvement des ordures (3 600 dollars) pour la MONUP.
8. *Formation*. Le montant prévu correspond aux coûts de la formation technique dans le domaine des transports (20 000 dollars), des transmissions (70 000 dollars) et de l'informatique au profit du personnel (15 600 dollars).
9. *Système de gestion intégré*. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique étant donné que les crédits prévus par les budgets de maintien de la paix ont été épuisés.

10. *Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.* Conformément à la méthode actuelle qui consiste à imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce montant correspond à 8,5 % du coût total des dépenses afférentes au personnel civil, qui figurent à la rubrique 2 b).
11. *Contributions du personnel.* Le montant net des dépenses de personnel figure à la rubrique 2 b). Le montant indiqué ici correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, et répercute donc la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
12. *Recettes provenant des contributions du personnel.* Le montant correspondant aux contributions du personnel, qui apparaît à la rubrique 19, a été crédité à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part du budget de la MINUBH.

Annexe VII
Prévisions de dépenses relatives à
l'Administration transitoire des Nations Unies
pour la Slavonie orientale, la Baranja et
le Srem occidental (ATNUSO) pour la période
allant du 15 janvier au 30 juin 1996

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période précédente</i>	<i>15 janvier au 30 juin 1996</i>		
		<i>Total</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses courantes</i>
1. Personnel militaire				
<i>a) Observateurs militaires</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	—	1 490,4	—	1 490,4
Frais de voyage	—	150,0	—	150,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	10,0	—	10,0
Total partiel	—	1 650,4	—	1 650,4
<i>b) Contingents</i>				
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	—	24 070,4	—	24 070,4
Détente et loisirs	—	381,7	—	381,7
Rations	—	5 568,0	—	5 568,0
Indemnité journalière	—	905,7	—	905,7
Indemnité de subsistance (missions)	—	27,5	—	27,5
Déploiement, relève et rapatriement	—	1 761,7	—	1 761,7
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	1 633,0	—	1 633,0
Total partiel	—	34 348,0	—	34 348,0
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>				
Matériel appartenant aux contingents	—	9 166,7	—	9 166,7
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	—	874,5	—	874,5
Total partiel	—	10 041,2	—	10 041,2
Total, rubrique 1	—	46 039,6	—	46 039,6
2. Personnel civil				
<i>a) Police civile</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	—	7 335,5	—	7 335,5
Frais de voyage	—	900,0	—	900,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	47,3	—	47,3
Total partiel	—	8 282,8	—	8 282,8

	Période précédente	15 janvier au 30 juin 1996		
		Total	Dépenses non renouvelables	Dépenses courantes
<i>b) Personnel international et personnel local</i>				
Traitements du personnel international	—	4 564,0	—	4 564,0
Traitements du personnel local	—	2 730,8	—	2 730,8
Consultants	—	—	—	—
Heures supplémentaires	—	272,8	—	272,8
Dépenses communes de personnel	—	3 628,8	—	3 628,8
Indemnité de subsistance (missions)	—	3 152,0	—	3 152,0
Autres voyages autorisés	—	67,5	—	67,5
Total partiel	—	14 415,9	—	14 415,9
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	—	—	—	—
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>	—	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
Total, rubrique 2	—	22 698,7	—	22 698,7
3. Locaux/hébergement				
Location de locaux (hôtels, terrains, bureaux)	—	2 374,4	—	2 374,4
Aménagement et rénovation des locaux	—	400,0	400,0	—
Fournitures d'entretien	—	540,0	—	540,0
Services d'entretien	—	235,0	—	235,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	—	2 212,7	—	2 212,7
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	1 342,8	1 342,8	—
Total, rubrique 3	—	7 104,9	1 742,8	5 362,1
4. Remise en état des infrastructures				
Réfection des pistes	—	120,0	120,0	—
Réfection des routes	—	3 400,0	3 400,0	—
Réparation de ponts	—	400,0	400,0	—
Total, rubrique 4	—	3 920,0	3 920,0	—
5. Transports				
Achat de véhicules	—	—	—	—
Location de véhicules	—	24,8	—	24,8
Matériel d'atelier	—	69,0	69,0	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	—	4 645,6	—	4 645,6
Carburant et lubrifiants	—	2 333,7	—	2 333,7
Assurance	—	348,8	—	348,8
Total, rubrique 5	—	7 421,9	69,0	7 352,9

	15 janvier au 30 juin 1996			
	Période précédente	Total	Dépenses non renouvelables	Dépenses courantes
6. Opérations aériennes				
<i>a) Hélicoptères</i>				
Location/affrètement	—	696,0	—	696,0
Carburant et lubrifiants	—	846,0	—	846,0
Déploiement/retrait	—	120,0	120,0	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	7,2	—	7,2
Total partiel	—	1 669,2	120,0	1 549,2
<i>b) Avions</i>	—	—	—	—
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	—	—	—	—
<i>d) Autres dépenses</i>				
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	32,0	—	32,0
Droits d'atterrissage et manutention au sol	—	91,2	—	91,2
Réservoirs de carburant	—	—	—	—
Total partiel	—	123,2	—	123,2
Total, rubrique 6	—	1 792,4	120,0	1 672,4
7. Opérations navales	—	—	—	—
8. Transmissions				
<i>a) Éléments complémentaires</i>				
Matériel de transmissions	—	883,2	883,2	—
Pièces de rechange et fournitures	—	787,1	—	787,1
Matériel d'atelier et d'essai	—	110,6	110,6	—
Communications par réseaux commerciaux	—	1 098,0	—	1 098,0
Total partiel	—	2 878,9	993,8	1 885,1
<i>b) Contrat relatif au réseau principal</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 8	—	2 878,9	993,8	1 885,1
9. Matériel divers				
Mobilier de bureau	—	—	—	—
Matériel de bureau	—	—	—	—
Matériel informatique	—	402,5	402,5	—
Groupes électrogènes	—	—	—	—
Matériel d'observation	—	667,0	667,0	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	371,5	371,5	—
Matériel médical et dentaire	—	57,5	57,5	—

	<i>Période précédente</i>	<i>15 janvier au 30 juin 1996</i>		
		<i>Total</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses courantes</i>
Matériel d'hébergement	—	—	—	—
Matériel divers	—	391,0	391,0	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	1 534,4	1 534,4	—
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	—	882,5	—	882,5
Total, rubrique 9	—	4 306,4	3 423,9	882,5
10. Fournitures et services				
<i>a) Services divers</i>				
Vérification des comptes	—	—	—	—
Services contractuels	—	2 320,5	—	2 320,5
Services informatiques	—	—	—	—
Service de sécurité	—	65,0	—	65,0
Services et traitements médicaux	—	100,0	—	100,0
Demandes d'indemnisation et règlements	—	500,0	—	500,0
Dépenses de représentation	—	12,4	—	12,4
Autres services divers	—	25,0	—	25,0
Total partiel	—	3 022,9	—	3 022,9
<i>b) Fournitures diverses</i>				
Papeterie et fournitures de bureau	—	204,0	—	204,0
Fournitures médicales	—	460,0	—	460,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	—	525,1	—	525,1
Abonnements	—	1,0	—	1,0
Fournitures électriques	—	610,0	—	610,0
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	—	78,0	—	78,0
Fournitures pour la défense des périmètres	—	800,0	—	800,0
Cartes d'état-major	—	100,0	—	100,0
Intendance et magasins	—	395,0	—	395,0
Fournitures diverses	—	20,0	—	20,0
Total partiel	—	3 193,1	—	3 193,1
Total, rubrique 10	—	6 216,0	—	6 216,0
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—

	15 janvier au 30 juin 1996			
	Période précédente	Total	Dépenses non renouvelables	Dépenses courantes
12. Programmes d'information				
Matériel	—	109,3	109,3	—
Fournitures et accessoires	—	70,0	—	70,0
Services contractuels	—	—	—	—
Dépenses de production de l'information	—	35,0	—	35,0
Total, rubrique 12	—	214,3	109,3	105,0
13. Programmes de formation	—	105,5	—	105,5
14. Programmes de déminage				
<i>a) Acquisition de matériel</i>				
Équipement de déminage	—	18,3	18,3	—
Équipement divers	—	148,8	148,8	—
Total partiel	—	167,1	167,1	—
<i>b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement</i>				
Traitements et suppléments alimentaires	—	—	—	—
Services divers	—	20,0	—	20,0
Fournitures diverses	—	40,0	—	40,0
Total partiel	—	60,0	—	60,0
Total, rubrique 14	—	227,1	167,1	60,0
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface				
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	1 000,0	—	1 000,0
Transport aérien militaire	—	2 000,0	—	2 000,0
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	—	1 000,0	—	1 000,0
Total, rubrique 16	—	4 000,0	—	4 000,0
17. Système intégré de gestion	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	1 225,3	—	1 225,3
19. Contributions du personnel	—	2 205,3	—	2 205,3
Total, rubriques 1 à 19	—	110 356,3	10 545,9	99 810,4
20. Recettes provenant des contributions du personnel	—	(2 205,3)	—	(2 205,3)
21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)	—	—	—	—
Total, rubriques 20 et 21	—	(2 205,3)	—	(2 205,3)
Montant brut des ressources nécessaires	—	110 356,3	10 545,9	99 810,4
Montant net des ressources nécessaires	8	108 151,0	10 545,9	97 605,1
22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)	—	—	—	—
Total des ressources	—	108 151,0	10 545,9	97 605,1

Annexe VIII
Prévisions de dépenses relatives à
l'Administration transitoire des Nations Unies
pour la Slavonie orientale, la Baranja et
le Srem occidental (ATNUSO) pour la période
allant du 15 janvier au 30 juin 1996 :
indications complémentaires

A. Coûts et ratios propres à la Mission

	<i>Prévisions de dépenses</i>		<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	<i>Ratio</i>	<i>Explication</i>
	<i>Prévision antérieure</i>	<i>Effectif moyen</i>				
1. Indemnités de subsistance (missions)						Identiques à ceux des FPNU
2. Frais de voyage						Identiques à ceux des FPNU
3. Personnel militaire						
Observateurs militaires		100				
Infanterie		3 466				
Soutien logistique		1 554				
4. Rations						
Rations composées			7,45			Comme pour les FPNU Réserves d'urgence de rations pour 10 jours
5. Personnel civil						
Police civile		600				
Personnel international		317				
Personnel local		686				
6. Prime de risque						
Personnel international				902		À compter du 1er avril 1995
Personnel local				125		À compter du 1er avril 1995
7. Personnel local						
Traitements nets				833		Barèmes locaux approuvés pour les ZPNU à compter du 1er juillet 1994
Dépenses communes de personnel				67		
Contributions du personnel				200		
8. Location de locaux						
Hébergement des contingents-logements résidentiels				106 200		600 hommes, à raison de 177 dollars par jour
Hébergement des contingents-campements				264 000		4 400 hommes, à raison de 60 dollars par jour
Quartier général de l'ATNUSO				50 000		

<i>Prévisions de dépenses</i>						
	<i>Prévision antérieure</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>		<i>Ratio</i>	<i>Explication</i>
			<i>Coût mensuel</i>			
			<i>(En dollars des États-Unis)</i>			
Bureaux régionaux (3)				22 500		
Bureaux de police				22 500		
Postes-frontières (10)				25 000		
Postes d'observation (50)				10 000		
Bureau de liaison de Zagreb				6 250		
9. Éclairage, chauffage, énergie et eau						
Électricité				160 000		
Eau				60 000		
Gaz et fuel-oil				54 500		
Combustible pour groupes électrogènes				200 600		
10. Véhicules						
Véhicules civils						
ATNUSO		889			1:2	Sur la base de 567 véhicules civils, pour 100 observateurs, 600 policiers civils et 448 agents internationaux
Zagreb		4				
Belgrade		12				
Véhicules militaires		1 800				
Véhicules loués		1				
Remorques (propriété de l'ONU)		69				
Remorques (propriété des contingents)		540				
11. Pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules						Comme pour les FPNU
12. Véhicules blindés de transport de personnel, remplacement (par unité)				20 000		
13. Essence						Comme pour les FPNU
14. Assurance-automobile						Comme pour les FPNU
15. Hélicoptères (nombre)						
MI 24R		4				
MI 8T		4				
16. Hélicoptères (heures de vol)						
MI 24R — horaires bloqués (par unité)		60				
MI 8T — horaires bloqués (par unité)		180				
17. Location d'hélicoptères (par unité)						
MI 24R				16 500		
MI 8T				2 700		

<i>Prévisions de dépenses</i>					
<i>Prévision antérieure</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	<i>Ratio</i>	<i>Explication</i>
		<i>(En dollars des États-Unis)</i>			
18. Carburant d'aviation					
MI 24R			12 420		862,5 litres/heure à 24 cents le litre
MI 8T			35 640		825 litres/heure à 24 cents le litre
19. Assurance des hélicoptères (par unité)					
MI 24R			220		Assurance responsabilité civile des hélicoptères fournis par les gouvernements
MI 8T			220		
20. Autres dépenses afférentes aux opérations aériennes					
Contrôle de la circulation aérienne			1 000		Comme pour les FPNU
Manutention au sol			2 850		
21. Communications par satellite					
Comme pour les FPNU					
22. Communications par réseaux commerciaux					
Stations fixes sécurisées			135 000	2:1	Deux unités pour le quartier général de l'ATNUSO et deux unités pour 4 QG de contingents
Appareils portatifs				15:1	15 postes : 1 pour chacune des 12 sections des bataillons de la Force de réaction rapide et 3 postes pour le QG de chaque bataillon, pour utilisation par les véhicules blindés de transport de personnel
Communications radio sol-air				1:1	Une unité pour le QG de l'ATNUSO et pour chacun des trois bureaux régionaux
23. Citernes et fosses septiques					
				1:1	Une citerne et une fosse septique pour chaque unité-hygiène et chaque cantine

B. Répartition mensuelle des ressources (dépenses courantes) — Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO)
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
1. Personnel militaire							
<i>a) Observateurs militaires</i>							
<i>Effectifs nécessaires</i>							
Nombre d'observateurs militaires ^a	60	100	100	100	100	100	
Nombre de relèves	—	10	10	10	10	10	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
Indemnité de subsistance (missions) ^a	149,0	298,1	298,1	248,4	248,4	248,4	1 490,4
Frais de voyage (relève)	—	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	1,0	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	10,0
Total partiel	150,0	329,9	329,9	280,2	280,2	280,2	1 650,4
<i>b) Contingents</i>							
<i>Effectifs nécessaires (nombre)</i>							
Infanterie	1 317	1 927	1 927	3 446	3 446	4 065	
Soutien logistique	1 416	1 554	1 554	1 554	1 554	935	
Total partiel	2 733	3 481	3 481	5 000	5 000	5 000	
<i>Besoins (nombre de voyages)</i>							
Déploiement ^a	1 461	748	—	1 519	—	—	
Relève	212	212	212	212	212	212	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	1 420,7	3 608,4	3 608,4	5 153,3	5 153,3	5 126,3	24 070,4
Détente et loisirs	43,7	59,5	59,5	73,0	73,0	73,0	381,7
Rations	390,9	805,1	855,5	1 160,1	1 196,3	1 160,1	5 568,0
Indemnité journalière	56,0	129,2	138,1	192,0	198,4	192,0	905,7
Indemnité de subsistance (missions) ^a	2,5	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	27,5
Déploiement	409,0	209,4	—	428,7	—	—	1 047,1
Relève	119,1	119,1	119,1	119,1	119,1	119,1	714,6
Indemnité d'habillement et d'équipement	95,8	243,6	243,6	350,0	350,0	350,0	1 633,0
Total partiel	2 537,7	5 179,3	5 029,2	7 481,2	7 095,1	7 025,5	34 348,0

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>							
Matériel appartenant aux contingents	841,7	1 665,0	1 665,0	1 665,0	1 665,0	1 665,0	9 166,7
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	96,0	155,7	155,7	155,7	155,7	155,7	874,5
Total partiel	937,7	1 820,7	1 820,7	1 820,7	1 820,7	1 820,7	10 041,2
Total, rubrique 1	3 625,4	7 329,9	7 179,8	9 582,1	9 196,0	9 126,4	46 039,6

2. Personnel civil*a) Police civile**Besoins*Effectif de police civile^a 69 235 446 600 600 600

Nombre de voyages (déploiement) — 67 211 154 — —

Nombre de voyages (relève) — — 28 28 28 —

*Prévisions de dépenses*Indemnité de subsistance (missions)^a 220,8 766,0 1 445,0 1 663,7 1 620,0 1 620,0 7 335,5

Déploiement — 100,5 316,5 231,0 — — 648,0

Relève — — 84,0 84,0 84,0 — 252,0

Indemnité d'habillement et d'équipement 4,3 8,6 8,6 8,6 8,6 8,6 47,3

Total partiel **225,1** **875,1** **1 854,1** **1 987,3** **1 712,6** **1 628,6** **8 282,8***b) Personnel international et local**Effectifs nécessaires**Personnel international*

Secrétaire général adjoint — 1 1 1 1 1

Sous-Secrétaire général — 1 1 1 1 1

D-2 — — — 1 1 1

D-1 2 4 7 7 7 7

P-5 2 5 5 5 5 5

P-4 7 35 37 37 37 37

P-3 18 20 25 25 25 25

P-2 — 2 10 10 10 10

Service mobile — 0 0 49 94 139

Services généraux (1re classe) 1 4 4 4 4 4

Services généraux (Autres classes) 8 27 31 58 78 78

Personnel auxiliaire — 9 9 9 9 9

Total partiel **38** **108** **130** **207** **272** **317**

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
<i>Personnel local</i>	122	614	622	622	672	686	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
<i>Traitements du personnel international</i>							
Secrétaire général adjoint	—	10,8	10,8	10,8	10,8	10,8	54,0
Sous-Secrétaire général	—	9,9	9,9	9,9	9,9	9,9	49,5
D-2	—	—	—	8,8	8,8	8,8	26,4
D-1	16,6	33,1	58,0	58,0	58,0	58,0	281,7
P-5	15,3	38,3	38,3	38,3	38,3	38,3	206,8
P-4	46,3	231,6	244,8	244,8	244,8	244,8	1 257,1
P-3	98,7	109,7	137,1	137,1	137,1	137,1	756,8
P-2	—	8,8	43,9	43,9	43,9	43,9	184,4
Service mobile	—	—	—	217,6	417,5	617,4	1 252,5
Services généraux (1re classe)	4,1	16,2	16,2	16,2	16,2	16,2	85,1
Services généraux (Autres classes)	23,9	80,8	92,7	173,5	233,4	233,4	837,7
Personnel auxiliaire	—	29,5	29,5	29,5	29,5	29,5	147,5
Ajustement ^a	(36,1)	(90,4)	(110,9)	(112,7)	(112,7)	(112,7)	(575,5)
Total partiel	168,8	478,3	570,3	875,7	1 135,5	1 335,4	4 564,0
Traitements du personnel local	50,8	511,7	518,3	518,3	560,0	571,7	2 730,8
Heures supplémentaires	5,0	51,1	51,8	51,8	56,0	57,1	272,8
Dépenses communes de personnel	50,7	168,8	192,2	382,9	643,6	831,3	2 269,5
Prime de risque	24,8	174,2	195,1	264,2	329,3	371,7	1 359,3
Indemnité de subsistance (missions)	73,3	361,8	389,1	631,3	821,4	875,1	3 152,0
Autres frais de voyage	6,5	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2	67,5
Total partiel	211,1	1 279,8	1 358,7	1 860,7	2 422,5	2 719,1	9 851,9
<i>c) Personnel fourni par les gouvernements</i>	—	—	—	—	—	—	—
<i>d) Observateurs civils des opérations électorales</i>	—	—	—	—	—	—	—
Total, ligne 2	605,0	2 633,2	3 783,1	4 723,7	5 270,6	5 683,1	22 698,7
3. Locaux et hébergement							
<i>Besoins (effectifs)</i>							
Hôtels	600	600	600	600	600	600	
Autres logements loués	2 133	2 881	2 881	4 400	4 400	4 400	
Total partiel	2 733	3 481	3 481	5 000	5 000	5 000	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
<i>Location de locaux</i>							
Hébergement — campements	72,6	184,8	184,8	264,0	264,0	264,0	1 234,2
Hébergement — hôtels	53,1	106,2	106,2	106,2	106,2	106,2	584,1
Postes frontière	—	12,5	25,0	25,0	25,0	25,0	112,5

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
Postes d'observation	—	5,0	10,0	10,0	10,0	10,0	45,0
<i>Bureaux</i>							
ATNUSO	—	—	95,0	95,0	95,0	95,0	380,0
Bureau de liaison de Zagreb	—	—	—	6,2	6,2	6,2	18,6
Total partiel	125,7	308,5	421,0	506,4	506,4	506,4	2 374,4
<i>Aménagement et rénovation des locaux^b</i>							
Services d'entretien	—	31,0	51,0	51,0	51,0	51,0	235,0
Fournitures d'entretien	40,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	540,0
<i>Éclairage, chauffage, énergie et eau</i>							
Électricité	44,0	112,0	112,0	160,0	160,0	160,0	748,0
Eau	16,5	42,0	42,0	60,0	60,0	60,0	280,5
Gaz/bois/charbon	6,8	38,1	38,1	54,5	54,5	54,5	246,5
Combustible pour groupes électrogènes	55,1	140,4	140,4	200,6	200,6	200,6	937,7
Total partiel	122,4	332,5	332,5	475,1	475,1	475,1	2 212,7
<i>Construction de locaux/bâtiments préfabriqués^b</i>							
Total, rubrique 3	288,1	772,0	904,5	1 132,5	1 132,5	1 132,5	5 362,1
4. Remise en état des infrastructures^a							—
5. Transports							
<i>Besoins (nombre de véhicules)</i>							
Véhicules civils	—	806	905	905	905	905	
Véhicules militaires	900	1 260	1 260	1 800	1 800	1 800	
Remorques civiles	69	69	69	69	69	69	
Remorques militaires	270	378	378	540	540	540	
Véhicules loués	—	—	1	1	1	1	
Total partiel	1 239	2 513	2 613	3 315	3 315	3 315	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
<i>Achat de véhicules</i>							
<i>Location de véhicules</i>							
Légers	—	—	—	—	—	—	—
Moyens	—	—	—	—	—	—	—
Lourds	—	—	6,2	6,2	6,2	6,2	24,8
Total partiel	—	—	6,2	6,2	6,2	6,2	24,8
<i>Matériel d'atelier^b</i>							
<i>Pièces de rechange, réparations et entretien</i>							
Véhicules civils	—	80,6	90,5	90,5	90,5	90,5	442,6
Véhicules militaires	225,0	630,0	630,0	900,0	900,0	900,0	4 185,0

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
Remplacement de véhicules blindés de transport de troupes	—	200,0	200,0	200,0	200,0	200,0	1 000,0
Remorques, véhicules civils	2,8	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	30,3
Remorques, véhicules militaires	10,9	30,2	30,2	43,2	43,2	43,2	200,9
Véhicules loués	—	—	0,5	0,5	0,5	0,5	2,0
Réduction pour véhicules immobilisés ^a	(59,7)	(186,6)	(189,2)	(259,9)	(259,9)	(259,9)	(1 215,2)
Total partiel	179,0	759,7	767,5	979,8	979,8	979,8	4 645,6
<i>Essence, huiles et lubrifiants</i>							
Véhicules civils	—	178,1	200,0	200,0	200,0	200,0	978,1
Véhicules militaires	99,4	278,5	278,5	397,8	397,8	397,8	1 849,8
Véhicules loués	—	—	0,2	0,2	0,2	0,2	0,8
Lubrifiants	25,9	51,4	51,4	51,4	51,4	51,4	282,9
Réduction pour véhicules immobilisés ^a	(31,3)	(127,0)	(132,4)	(162,4)	(162,4)	(162,4)	(777,9)
Total partiel	94,0	381,0	397,7	487,0	487,0	487,0	2 333,7
<i>Assurance</i>							
Véhicules civils ^a	10,1	20,3	20,3	20,3	20,3	20,3	111,6
Véhicules militaires	7,9	41,6	41,6	48,7	48,7	48,7	237,2
Véhicules loués	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	18,0	61,9	61,9	69,0	69,0	69,0	348,8
Total, rubrique 5	291,0	1 202,6	1 233,3	1 542,0	1 542,0	1 542,0	7 352,9
6. Opérations aériennes							
<i>a) Hélicoptères</i>							
<i>Besoins (nombre d'hélicoptères)</i>							
MI 24R	—	—	4	4	4	4	
MI 8T	—	—	4	4	4	4	
Total partiel	—	—	8	8	8	8	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
Location/affrètement	—	—	174,0	174,0	174,0	174,0	696,0
Carburant et lubrifiants d'aviation	—	—	211,5	211,5	211,5	211,5	846,0
Déploiement/retrait ^b	—	—	—	—	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	—	1,8	1,8	1,8	1,8	7,2
Total partiel	—	—	387,3	387,3	387,3	397,3	1 549,2

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
b) Avions	—	—	—	—	—	—	—
c) Indemnité de subsistance des équipages							—
d) Autres dépenses liées aux opérations aériennes							
Services et équipement de contrôle de la circulation aérienne	—	—	8,0	8,0	8,0	8,0	32,0
Droits d'atterrissage et de manutention au sol	—	—	22,8	22,8	22,8	22,8	91,2
Total partiel	—	—	30,8	30,8	30,8	30,8	123,2
Total, rubrique 6	—	—	418,1	418,1	418,1	418,1	1 672,4
7. Opérations navales							—
8. Transmissions							
a) Éléments complémentaires							
Matériel de transmissions ^b							
Pièces de rechange et fournitures							
Opérations civiles	15,1	29,4	29,4	29,4	29,4	29,4	162,1
Opérations militaires	57,0	113,6	113,6	113,6	113,6	113,6	625,0
Matériel d'entretien et d'essai ^b	—	—	—	—	—	—	—
Communications par les réseaux commerciaux	67,7	67,5	178,2	178,2	178,2	178,2	848,0
Contrat relatif au réseau principal	—	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0
Total partiel	139,8	260,5	371,2	371,2	371,2	371,2	1 885,1
b) Contrat relatif au réseau principal	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 8	139,8	260,5	371,2	371,2	371,2	371,2	1 885,1
9. Matériel divers^b							
Pièces de rechange, réparations et entretien							
Groupes électrogènes	—	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	200,0
Matériel informatique	—	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0
Équipement de bureau	—	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
Réfrigérateurs et matériel pour l'hébergement	—	16,5	16,5	16,5	16,5	16,5	82,5
Citernes à essence et matériel d'épuration de l'eau	—	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0
Total, rubrique 9	—	176,5	176,5	176,5	176,5	176,5	882,5
10. Fournitures et services							
a) Services divers							
Vérification des comptes	—	—	—	—	—	—	—
Services contractuels	145,2	369,3	369,3	478,9	478,9	478,9	2 320,5
Services informatiques	—	—	—	—	—	—	—
Service de sécurité	—	11,8	13,3	13,3	13,3	13,3	65,0

	<i>Janvier 1996</i>	<i>Février 1996</i>	<i>Mars 1996</i>	<i>Avril 1996</i>	<i>Mai 1996</i>	<i>Juin 1996</i>	<i>Total</i>
15. Aide au désarmement et à la démobilisation							—
16. Fret aérien et de surface							
Transport du matériel appartenant aux contingents	91,0	181,8	181,8	181,8	181,8	181,8	1 000,0
Transport aérien militaire	182,0	363,6	363,6	363,6	363,6	363,6	2 000,0
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	91,0	181,8	181,8	181,8	181,8	181,8	1 000,0
Total, rubrique 16	364,0	727,2	727,2	727,2	727,2	727,2	4 000,0
17. Système intégré de gestion							—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	32,3	149,4	164,0	232,6	302,4	344,6	1 225,3
19. Contributions du personnel	82,9	292,5	324,9	420,1	510,3	574,6	2 205,3
Total, rubriques 1 à 19	5 916,7	14 519,7	16 448,8	20 599,2	20 933,2	21 392,8	99 810,4
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(82,9)	(292,5)	(324,9)	(420,1)	(510,3)	(574,6)	(2 205,3)
21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubriques 20 et 21	(82,9)	(292,5)	(324,9)	(420,1)	(510,3)	(574,6)	(2 205,3)
Montant brut des ressources nécessaires	5 916,7	14 519,7	16 448,8	20 599,2	20 933,2	21 392,8	99 810,4
Montant net des ressources nécessaires	5 833,8	14 227,2	16 123,9	20 179,1	20 422,9	20 818,2	97 605,1
22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)	—	—	—	—	—	—	—
Total des ressources	5 833,8	14 227,2	16 123,9	20 179,1	20 422,9	20 818,2	97 605,1

^a Voir partie D de la présente annexe.

^b Voir partie C de la présente annexe.

	<i>Nombre actuel (1)</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer (2)</i>	<i>Nombre d'unités supplé- mentaires (3)</i>	<i>Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)</i>	<i>Coût unitaire (5)</i>	<i>Coût total (6)=(4)x(5)</i>
5. Transports						
<i>a) Achat de véhicules</i>						
Berlines lourdes	6					
Berlines moyennes	8					
Berlines légères	125					
Jeeps légères	428					
Jeeps moyennes	5					
Bus légers	45					
Camions légers pour le transport de marchandises	3					
Bus moyens	24					
Camions-ambulances	5					
Camions moyens pour le transport de marchandises	24					
Camions-ateliers	2					
Camions de récupération	8					
Camions pour le transport des eaux usées	7					
Camion anti-incendie	1					
Élévateurs à fourche, légers ou moyens	32					
Bus lourds	7					
Camions lourds	74					
Camions-grues	8					
Camions-citernes (combustible)	26					
Camions-citernes (eau)	7					
Camions-remorques	5					
Bouteurs	2					
Rouleaux compresseurs	2					
Véhicules antimines	27					
Remorques	69					
Berline blindée	1					
Total partiel, rubrique 5 a)	951					—

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6)=(4)x(5)
b) Location de véhicules						—
c) Matériel d'atelier						
Outils et matériel nécessaires pour l'entretien secondaire et tertiaire						60,0
Matériel d'atelier utilisé dans les anciennes ZPNU à transférer à la MINUBH						—
Total partiel						60,0
Fret (15 %)						9,0
Total partiel, rubrique 5 c)						69,0
d) Pièces de rechange, réparations et entretien						—
e) Carburant et lubrifiants						—
f) Assurance						—
Total, rubrique 5						69,0
6. Opérations aériennes						
a) Hélicoptères						
Location/affrètement						—
Carburant et lubrifiants d'aviation						—
Déploiement/retrait				8	15,0	120,0
Peinture/préparation						—
Assurance responsabilité et risques de guerre						—
Total partiel						120,0
b) Avions						—
c) Indemnité de subsistance des équipages						—
d) Autres dépenses liées aux opérations aériennes						—
Total, rubrique 6						120,0
7. Opérations navales						—
8. Transmissions						
a) Éléments complémentaires						
i) Matériel de transmissions ^a						
Matériel VHF						
Appareils portatifs sécurisés			30	30	2,0	60,0
Chiffreurs de radiomessagerie			70	70	0,3	21,0
Matériel fixe sécurisé			10	10	2,0	20,0
Radios sol-air			4	4	40,0	160,0
Total partiel						261,0

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6)=(4)x(5)
<i>Matériel téléphonique</i>						
Central, 8 postes			30	30	1,0	30,0
Central, 400 postes			1	1	75,0	75,0
Matériel de télécopie			1	1	85,0	85,0
Téléphone portatif (Croatie)			20	20	2,0	40,0
Téléphones ruraux			10	10	8,6	86,0
Répéteurs pour téléphones ruraux			4	4	6,0	24,0
Total partiel						340,0
<i>Matériel divers</i>						
Chargeurs de batteries d'accumulateurs	40		70	70	0,1	7,0
Télécopieur non sécurisé	60		40	40	4,0	160,0
Total partiel						167,0
Total partiel						768,0
Fret (15 %)						115,2
Total, rubrique 8 a) i)						883,2
<i>ii) Pièces et fournitures de rechange</i>						
<i>iii) Matériel d'atelier et d'essai^a</i>						
Analyseurs de télécommunications	4		2	2	12,1	24,2
Oscilloscope numérisé	1					—
Wattmètres	8					—
Oscilloscopes	2		1	1	5,0	5,0
Matériel d'essai des transmissions audio	4		2	2	5,0	10,0
Analyseur de protocole	0		1	1	15,0	15,0
Analyseurs de spectre	2					0,0
Tables de travail			12	12	2,0	24,0
Alimentation des tables de travail	12		12	12	1,5	18,0
Boîte d'outils pour mécaniciens	12					—
Total partiel						96,2
Fret (15 %)						14,4
Total, rubrique 8 a) iii)						110,6
<i>iv) Communications par réseaux commerciaux</i>						
<i>b) Contrat relatif au réseau principal</i>						
Total, rubrique 8						993,8

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6)=(4)x(5)
9. Matériel divers						
<i>a) Mobilier de bureau</i>						
Mobilier non classé	3					
Bureau de directeur	1					
<i>b) Matériel de bureau</i>						
Machines à plastifier	72					
Coffres-forts en métal	3					
<i>c) Matériel informatique</i>						
Achat de matériel de communications pour réseau local et réseau étendu, routeurs pour réseaux local et étendu, modems et liaisons hertziennes						200,0
Achat de licences pour systèmes SUN, PROGEN, et logiciels antivirus						150,0
Total partiel						350,0
Fret (15 %)						52,5
Total partiel, rubrique 9 c)						402,5
<i>d) Groupes électrogènes</i>						
<i>e) Matériel d'observation</i>						
Jumelles			90	90	6,0	540,0
Dispositifs de vision nocturne			10	10	3,0	30,0
Lampes de recherche			50	50	0,2	10,0
Total partiel						580,0
Fret (15 %)						87,0
Total partiel, rubrique 9 e)						667,0
<i>f) Citernes à essence et débitmètres</i>						
<i>g) Citernes à eau et fosses septiques</i>						
Citernes à eau	300		81	81	0,6	48,6
Fosses septiques	185		196	196	1,4	274,4
Total partiel						323,0
Fret (15 %)						48,5
Total partiel, rubrique 9 g)						371,5

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6)=(4)x(5)
<i>h) Matériel médical et dentaire</i>						
Petit matériel médical ne pouvant être fourni par le stock						50,0
Matériel de stérilisation	1					
Microscope	2					
Total partiel						50,0
Fret (15 %)						7,5
Total partiel, rubrique 9 h)						57,5
<i>i) Équipement de logements</i>						
<i>j) Matériel divers</i>						
Outils, matériel d'atelier, matériel anti-incendie et de sécurité						340,0
Total partiel						340,0
Fret (15 %)						51,0
Total partiel, rubrique 9 j)						391,0
<i>k) Matériel pour la défense des périmètres</i>						
Murs pare-souffle			1 141	1 141	0,75	855,8
Abris			62	62	7,50	465,0
Hérissons			450	450	0,03	13,5
Total partiel						1 334,3
Fret (15 %)						200,1
Total partiel, rubrique 9 k)						1 534,4
<i>l) Matériel d'épuration de l'eau</i>						
<i>m) Matériel de réfrigération</i>						
<i>n) Pièces de rechange, réparations et entretien</i>						
Total, rubrique 9						3 423,9
10. Fournitures et services						—
11. Fournitures et services liés aux élections						—
12. Programmes d'information						
<i>Matériel</i>						
Unité conteneurisée de production d'émissions et de radiodiffusion						95,0
Fret (15 %)						14,3
Total, rubrique 12						109,3

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6)=(4)x(5)
13. Programmes de formation						—
14. Programmes de déminage						
<i>a) Matériel de déminage</i>						
Trousses de démineur						15,9
Fret (15 %)						2,4
Total partiel						18,3
<i>b) Matériel divers</i>						
Véhicules antimines	4					
Véhicules légers	2					
Ordinateurs de bureau	8					
Ordinateurs portatifs	2					
Modems			2	2	0,3	0,6
Imprimantes à laser	6					
Traceur couleurs			1	1	12,0	12,0
Scanners couleurs			2	2	1,3	2,6
Téléphones			2	2	0,1	0,2
Téléphone portatif			1	1	1,6	1,6
Répondeur			1	1	0,5	0,5
Télécopieur			1	1	0,8	0,8
Véhicules radio haute fréquence			6	6	3,8	22,8
Fixe			1	1	7,5	7,5
Radio VHF			6	6	0,5	3,0
Fixe VHF			1	1	1,2	1,2
Détecteur de mines			10	10	2,5	25,0
Combinaisons de protection			8	8	1,2	9,6
Sondes de mines			8	8	0,1	0,8
Effets antimines			8	8	1,0	8,0
Trousse de secouriste, première urgence			8	8	2,0	16,0
Trousse de récupération de véhicules			6	6	0,2	1,2
Boîte d'entreposage			6	6	0,1	0,6
Système de positionnement géographique			6	6	1,8	10,8
Caméra 35 mm			1	1	0,5	0,5
Caméra instantanée			1	1	0,5	0,5
Support de projecteur			1	1	0,1	0,1
Appareil de télévision	1					
Enregistreur de cassettes vidéo			1	1	1,0	1,0

D. Explications supplémentaires — Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO)

1. *Indemnité de subsistance (missions)*. Il est prévu de verser aux observateurs militaires et aux membres de la police civile une indemnité de subsistance (missions) aux taux spécifiés au chapitre sur les paramètres budgétaires. Des montants sont également prévus pour l'indemnité de déplacement dans la zone de la mission : 1 000, 1 500 et 5 000 dollars par mois, respectivement, pour les observateurs militaires (5 000 dollars), les policiers civils (7 500 dollars) et les membres des contingents (27 500 dollars). Ils couvrent le versement d'une indemnité de logement à concurrence de 60 dollars par personne et par jour aux observateurs militaires, policiers civils et membres du contingent qui ne peuvent pas être hébergés par l'ONU lorsqu'ils sont en déplacement autorisé dans la zone de la mission.
2. *Relève et déploiement*. Le montant prévu doit permettre d'assurer la relève de 1 272 militaires après six mois de service, sur la base des taux indiqués au chapitre sur les paramètres budgétaires. Il comprend les frais de voyage de 878 personnes en Europe (342 420 dollars) et de 394 personnes hors d'Europe (372 330 dollars). Des ressources sont aussi prévues pour le déploiement de 3 728 militaires, comprenant les voyages effectués entre le pays d'origine et la zone de la mission par 2 572 personnes en Europe (501 540 dollars) et 1 156 personnes hors d'Europe (545 632 dollars). Sont également inclus les frais de voyage afférents à la relève de 100 observateurs militaires (150 000 dollars), au déploiement de 472 policiers civils (648 000 dollars) et à la relève de 84 policiers civils (252 000 dollars).
3. *Traitements du personnel international*. Les traitements du personnel international ont été calculés sur la base des taux standard applicables à New York pour 1996. Les traitements des administrateurs ont par ailleurs été ajustés pour tenir compte du fait que 70 % d'entre eux ont été recrutés pour la mission et n'ont pas droit à l'indemnité de poste.
4. *Location de véhicules*. Le montant prévu correspond aux frais de location du matériel requis pour de courtes périodes aux fins de manutention des chargements, matériels et fournitures, et des travaux du génie, y compris la réfection des routes.
5. *Matériel pour ateliers de réparation et d'entretien*. La Section des transports assure des services d'entretien au premier, au deuxième et au troisième échelons pour tous les véhicules de l'ONU ainsi que des services d'entretien du troisième échelon pour les véhicules appartenant aux contingents. Il est nécessaire d'acheter ce matériel pour l'Administration transitoire car celui qui était utilisé dans les anciennes zones protégées des Nations Unies est actuellement transféré en totalité à la MINUBH.
6. *Véhicules immobilisés*. Les prévisions de dépenses pour les pièces de rechange, les réparations et l'entretien ainsi que pour les carburants et lubrifiants ont été réduites de 25 % pour tenir compte des véhicules qui sont temporairement hors d'usage et du déploiement progressif du personnel civil.
7. *Assurance*. Le coût de l'assurance responsabilité civile couvre tous les véhicules dans la zone de la mission. Le facteur de réduction pour les véhicules immobilisés n'a pas été appliqué.
8. *Hélicoptères*. Huit hélicoptères (4 MI-24R et 4 MI-8T) sont requis pour fournir un soutien logistique et une assistance médicale aux contingents des Nations Unies dans la zone de la mission.
9. *Matériel de transmissions*. Ce montant est destiné à l'achat de 30 petits centraux téléphoniques (30 000 dollars) qui peuvent être programmés pour prévenir les communications internationales non autorisées. Ils seront situés dans les postes de police et les autres bureaux civils auxiliaires qui mettent des téléphones publics à la disposition de plusieurs catégories de personnel. Des stations fixes protégées et des postes mobiles sont requis pour les deux bataillons dotés d'une capacité de réaction rapide qui seront déployés en liaison avec l'Administration transitoire. Les postes mobiles seront installés dans les véhicules blindés de transport de troupes. En ce qui concerne le matériel portatif, au lieu de walkies-talkies, les observateurs et la police utiliseront des récepteurs d'appel pour leurs communications, ce qui coûtera moins cher.

10.	<i>Matériel d'atelier et d'essai (transmissions).</i> Le montant prévu concerne le matériel et les outils requis pour le matériel d'essai et de réparation qui ne pourra pas être prélevé sur le stock des FPNU.			
11.	<i>Matériel d'observation.</i> Ce matériel auxiliaire est nécessaire pour que les observateurs militaires et les policiers civils puissent s'acquitter de leurs tâches. Le matériel d'observation des ex-FPNU devant être transféré en totalité à la MINUBH, il faudra acheter des articles supplémentaires pour l'Administration transitoire.			
12.	<i>Citernes à eau et cuves septiques.</i> On prévoit pour chaque bloc sanitaire et chaque cantine une citerne à eau et une cuve septique. Suivant le plan de liquidation des avoirs, 241 blocs sanitaires sur 240 cantines doivent être prélevés sur le stock des FPNU à l'intention de l'Administration transitoire. Celle-ci aura donc besoin de 381 citernes à eau et 381 cuves septiques, 300 citernes et 185 cuves pouvant être prélevées sur les stocks. Les prévisions de dépenses portent sur l'achat des 81 citernes et des 196 cuves restantes.			
1. Personnel militaire				
13.	<i>Matériel divers.</i> Un montant a été inclus dans les prévisions de dépenses pour l'achat d'outils divers et du matériel d'atelier qui serviront à réparer différents types de matériel de bureau et outillages techniques et matériels de l'habillage et d'équipement de sécurité et de lutte contre l'incendie.	581,4	—	581,4
a)	<i>Observateurs militaires.</i> Frais de voyage contractuels. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des services suivants : blanchisserie et nettoyage à sec (550 000 dollars) et coiffeur pour le personnel militaire (70 000 dollars), blanchisserie pour le personnel civil (9 300 dollars), vidange des fosses septiques (583 200 dollars), nettoyage et enlèvement des ordures (466 500 dollars), réparations techniques (23 400 dollars), services funéraires (35 100 dollars) et restauration (583 000 dollars).	54,0	—	54,0
	<i>Contingents militaires.</i> Le montant prévu pour les transports, à 70 000 dollars pour les transmissions et à 15 500 dollars pour le traitement électronique de l'information.	95,3	—	95,3
	<i>Système intégré de gestion.</i> Il n'est pas prévu de dépenses à cette rubrique étant donné que la part proportionnelle qui devait être prélevée sur les budgets des opérations de maintien de la paix l'a déjà été.	449,4	—	449,4
	<i>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.</i> Conformément à la méthode de financement des postes autorisés au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix, il est prévu à la présente rubrique un montant correspondant à 8,5 % du montant total des dépenses affectées au personnel civil conformément à la rubrique 2 b) de la présente annexe.	242,7	—	242,7
	<i>Contributions du personnel.</i> Les dépenses de personnel indiquées à la rubrique 2 du présent budget sont exprimées en montant net. Le montant de cette dépense représente donc la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire le montant des contributions du personnel auxquelles les émoluments des fonctionnaires des Nations Unies sont assujettis, conformément au Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies.	9,0	—	9,0
	<i>Autres dépenses affectées au personnel militaire.</i> Le montant correspondant aux contributions du personnel indiqué à la rubrique 19 est porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Le compte de chaque État membre au Fonds de péréquation est crédité au prorata de la contribution dudit État au budget de l'Administration transitoire.	667,2	—	667,2
	Total partiel	938,4	—	938,4
b)	<i>Autres dépenses affectées au personnel militaire.</i> Le montant correspondant aux contributions du personnel indiqué à la rubrique 19 est porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts institué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Le compte de chaque État membre au Fonds de péréquation est crédité au prorata de la contribution dudit État au budget de l'Administration transitoire.	239,0	—	239,0
	Total partiel	2 489,4	—	2 489,4
	Total, militaire	12 466,8	—	12 466,8
2. Personnel civil				
a)	<i>Police civile.</i> Prévisions de dépenses pour la Force de déploiement préventif des Nations Unies pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996	—	435,0	—
	Indemnité de subsistance (missions)	—	—	435,0
	Frais de voyage	39,0	—	39,0
	Indemnité d'habillement et d'équipement	2,4	—	2,4
	(En milliers de dollars des États-Unis)	—	476,4	—
	Total partiel	—	476,4	476,4

Annexe IX

Prévisions de dépenses pour la Force de déploiement préventif des Nations Unies pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996

(En milliers de dollars des États-Unis)

		—	476,4	—	476,4
--	--	---	-------	---	-------

	1er janvier au 30 juin 1996			
	Période précédente	Total	Dépenses non renouvelables	Dépenses courantes
<i>b) Personnel international et personnel local</i>				
Traitements du personnel international	—	1 006,0	—	1 006,0
Traitements du personnel local	—	484,9	—	484,9
Consultants	—	—	—	—
Heures supplémentaires	—	9,5	—	9,5
Dépenses communes de personnel	—	471,8	—	471,8
Indemnité de subsistance (missions)	—	718,3	—	718,3
Autres voyages autorisés	—	61,2	—	61,2
Total partiel	—	2 751,7	—	2 751,7
<i>c) Personnel contractuel international</i>				
	—	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>				
	—	—	—	—
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>				
	—	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>				
	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
Total, rubrique 2	—	3 228,1	—	3 228,1
3. Locaux/hébergement				
Location de locaux	—	253,2	—	253,2
Aménagement et rénovation des locaux	—	100,0	100,0	—
Fournitures d'entretien	—	424,8	—	424,8
Services d'entretien	—	40,2	—	40,2
Éclairage, chauffage, énergie et eau	—	538,2	—	538,2
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	94,0	94,0	—
Total, rubrique 3	—	1 450,4	194,0	1 256,4
4. Remise en état des infrastructures				
Réfection des pistes d'atterrissage	—	45,0	45,0	—
Réfection des routes	—	435,0	435,0	—
Réparation des ponts	—	24,0	24,0	—
Total, rubrique 4	—	504,0	504,0	—
5. Transports				
Achats de véhicules	—	—	—	—
Location de véhicules	—	93,0	—	93,0
Matériel d'atelier	—	27,4	27,4	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	—	1 203,2	—	1 203,2
Carburant et lubrifiants	—	644,1	—	644,1
Assurance	—	79,5	—	79,5
Total, rubrique 5	—	2 047,2	27,4	2 019,8

	Période précédente	1er janvier au 30 juin 1996		
		Total	Dépenses non renouvelables	Dépenses courantes
6. Opérations aériennes				
<i>a) Hélicoptères</i>				
Location/affrètement	—	754,2	—	754,2
Carburant et lubrifiants	—	66,6	—	66,6
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	19,8	—	19,8
Total partiel	—	840,6	—	840,6
<i>b) Avions</i>				
Location/affrètement	—	—	—	—
Carburant et lubrifiants	—	—	—	—
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	—	25,2	—	25,2
<i>d) Autres dépenses</i>				
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	12,0	—	12,0
Droits d'atterrissage et manutention au sol	—	34,2	—	34,2
Réservoirs de carburant	—	—	—	—
Total partiel	—	46,2	—	46,2
Total, rubrique 6	—	912,0	—	912,0
7. Opérations navales	—	—	—	—
8. Transmissions				
<i>a) Éléments complémentaires</i>				
Matériel de transmissions	—	227,7	227,7	—
Pièces de rechange et fournitures	—	390,0	—	390,0
Matériel d'atelier et d'essai	—	101,4	101,4	—
Communications par réseaux commerciaux	—	649,8	—	649,8
Total partiel	—	1 368,9	329,1	1 039,8
<i>b) Contrat relatif au réseau principal</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 8	—	1 368,9	329,1	1 039,8

	<i>1er janvier au 30 juin 1996</i>			
	<i>Période précédente</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses courantes</i>
9. Matériel divers				
Mobilier de bureau	—	—	—	—
Matériel de bureau	—	—	—	—
Matériel informatique	—	33,0	33,0	—
Groupes électrogènes	—	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	5,8	5,8	—
Matériel d'hébergement	—	—	—	—
Matériel divers	—	—	—	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	335,8	335,8	—
Matériel d'épuration de l'eau	—	5,8	5,8	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	—	113,4	—	113,4
Total, rubrique 9	—	493,8	380,4	113,4
10. Fournitures et services				
<i>a) Services divers</i>				
Vérification des comptes	—	—	—	—
Services contractuels	—	424,4	—	424,4
Services informatiques	—	—	—	—
Service de sécurité	—	8,4	—	8,4
Services et traitements médicaux	—	7,5	—	7,5
Demandes d'indemnisation et règlements	—	30,0	—	30,0
Dépenses de représentation	—	10,2	—	10,2
Autres services	—	10,2	—	10,2
Total partiel	—	490,7	—	490,7
<i>b) Fournitures diverses</i>				
Papeterie et fournitures de bureau	—	44,6	—	44,6
Fournitures médicales	—	74,5	—	74,5
Fournitures sanitaires et de nettoyage	—	37,2	—	37,2
Abonnements	—	1,2	—	1,2
Fournitures électriques	—	150,0	—	150,0
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	—	39,6	—	39,6
Fournitures pour la défense des périmètres	—	250,8	—	250,8
Cartes d'état-major	—	26,4	—	26,4

	<i>Période précédente</i>	<i>1er janvier au 30 juin 1996</i>		
		<i>Total</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses courantes</i>
Intendance et magasins	—	74,5	—	74,5
Autres fournitures	—	—	—	—
Total partiel	—	698,8	—	698,8
Total rubrique 10	—	1 189,5	—	1,189,5
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—
12. Programmes d'information				
Matériel	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	—	25,2	—	25,2
Services contractuels	—	34,8	—	34,8
Dépenses de production du Département de l'information	—	—	—	—
Total, rubrique 12	—	60,0	—	60,0
13. Programmes de formation	—	40,2	—	40,2
14. Programmes de déminage				
<i>a) Acquisition de matériel</i>				
Matériel de déminage	—	—	—	—
Matériel divers	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
<i>b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement</i>				
Soldes et rations supplémentaires	—	—	—	—
Services divers	—	—	—	—
Fournitures diverses	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—
Total, rubrique 14	—	—	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface				
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	350,0	—	350,0
Transport aérien militaire	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	—	350,0	—	350,0
Total, rubrique 16	—	700,0	—	700,0
17. Système intégré de gestion	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	233,9	—	233,9
19. Contributions du personnel	—	456,5	—	456,5
Total, rubriques 1 à 19	—	25 151,3	1 434,9	23 716,4

	<i>Période précédente</i>	<i>1er janvier au 30 juin 1996</i>		
		<i>Total</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses courantes</i>
20. Recettes provenant des contributions du personnel	—	(456,5)	—	(456,5)
21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)	—	—	—	—
Total, rubriques 20 et 21	—	(456,5)	—	(456,5)
Montant brut des ressources nécessaires	—	25 151,3	1 434,9	23 716,4
Montant net des ressources nécessaires	—	24 694,8	1 434,9	23 259,9
22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)	—	—	—	—
Total des ressources	—	24 694,8	1 434,9	23 259,9

Annexe X

Prévisions de dépenses pour la Force de déploiement préventif des Nations Unies pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 : indications complémentaires

A. Coûts et ratios propres à la Mission

	<i>Prévisions de dépenses</i>			Ratio	Explication
	<i>Prévision antérieure</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier (En Dollars des États-Unis)</i>		
1. Indemnité de subsistance (missions)					
<i>a) Les 30 premiers jours</i>					A fait l'objet d'un examen par le Bureau de la gestion des ressources humaines en octobre 1995
Sous-Secrétaire général	102,50		150		
D-2/D-1	90,20		132		
Autres catégories	82		120		
<i>b) Après 30 jours</i>					
Sous-Secrétaire général	87,50		112,50		
D-2/D-1	77		99		
Autres catégories	70		90		
2. Frais de voyage					Voir FPNU
3. Personnel militaire					
Observateurs militaires		34			
Infanterie		735			
Soutien logistique		307			
4. Rations (quotidiennes)					
Rations ordinaires/pain frais/bouteilles d'eau					Voir FPNU
Rations de secours			7,45		Rations de secours pour 10 jours
5. Personnel civil					
Police civile		26			
Personnel international		47			
Personnel local		108			
6. Personnel local					
Traitements nets				842	Depuis le 1er janvier 1995
Dépenses communes de personnel				67	
Contributions du personnel				208	

		<i>Prévisions de dépenses</i>			
	<i>Prévision antérieure</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	
			<i>(En Dollars des États-Unis)</i>		<i>Ratio</i>
					<i>Explication</i>
7. Location de locaux					
Hébergement des contingents (hôtel)				12 900	
Logement du personnel militaire du quartier général				20 000	
Postes de police civile (2)				2 000	
Baux (18)				7 300	
Ateliers				6 600	
8. Éclairage, chauffage, énergie et eau					
Électricité				35 250	
Eau				11 215	
Gaz et fuel-oil				5 250	
Carburant pour groupes électrogènes				37 900	
9. Véhicules					
Berlines et jeeps					1:1.15
Véhicules civils		194			Sur la base de 119 véhicules pour 35 observateurs militaires, 26 membres de la police et 76 fonctionnaires internationaux
Véhicules militaires		308			
Véhicules loués		5			
Remorques appartenant à l'ONU		12			
Remorques appartenant aux contingents		145			
10. Pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules					
Chenilles de VBTT (coût unitaire)			20 000		
11. Essence					Voir FPNU
12. Assurance					Voir FPNU
13. Hélicoptères (nombre)					
Bell 206		1			
Bell 212		1			
14. Hélicoptères (heures de vol)					
Bell 206		60			
Bell 212		60			
15. Hélicoptères (heures supplémentaires)					
Bell 206		20			
Bell 212		20			

		<i>Prévisions de dépenses</i>			
	<i>Prévision antérieure</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	
			<i>(En Dollars des États-Unis)</i>		<i>Ratio</i>
					<i>Explication</i>
16. Location d'hélicoptère — heures de base (par appareil)					
Bell 206				35 640	
Bell 212				77 220	
17. Location d'hélicoptère — heures supplémentaires (par appareil)					
Bell 206				3 800	
Bell 212				9 000	
18. Carburant					
Bell 206				2 520	131,25 litres/heure à 24 cents le litre
Bell 212				7 560	393,75 litres/heure à 24 cents le litre
19. Assurance des hélicoptères (par appareil)					
Bell 206				1 000	
Bell 212				2 250	
20. Autres dépenses afférentes aux opérations aériennes (par appareil)					
Indemnité des équipages				2 080	
Manutention au sol				2 850	
Contrôle de la circulation aérienne				1 000	
21. Communications par satellite					
Location d'un répéteur				14 000	
Terminaux INMARSAT C				5 000	
Terminaux INMARSAT M				500	
22. Communications par réseaux commerciaux				75 000	
23. Services contractuels (par personne)					
Blanchissage/nettoyage à sec (personnel militaire)				30/20	Mois d'hiver et mois d'été respectivement
Coiffeur (personnel militaire)				3,25	

**B. Répartition mensuelle des ressources
 (dépenses courantes) — Force de déploiement
 préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)**
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
1. Dépenses afférentes au personnel militaire							
<i>a) Observateurs militaires</i>							
<i>Effectifs nécessaires</i>	31	35	35	35	35	35	
Relèves	3	3	3	3	3	3	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
Indemnité de subsistance (missions) ^a	89,7	94,5	100,9	97,7	100,9	97,7	581,4
Frais de voyage	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	54,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	3,6
Total partiel	99,3	104,1	110,5	107,3	110,5	107,3	639,0
<i>b) Contingents</i>							
<i>Effectifs nécessaires</i>							
Infanterie	735	735	735	735	735	735	
Soutien logistique	265	315	315	315	315	315	
Total partiel	1 000	1 050	1 050	1 050	1 050	1 050	
<i>Voyages</i>							
Relèves	165	165	165	165	165	175	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	1 028,7	1 081,7	1 081,7	1 081,7	1 081,7	1 081,7	6 437,2
Détente et loisirs	15,3	16,0	16,0	16,0	16,0	16,0	95,3
Rations	236,8	233,4	248,6	241,0	248,6	241,0	1 449,4
Indemnité journalière	39,7	39,0	41,7	40,3	41,7	40,3	242,7
Indemnité de subsistance (missions) ^a	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	9,0
Frais de voyage (relèves)	110,1	110,1	110,1	110,1	110,1	116,8	667,3
Indemnité d'habillement et d'équipement	70,0	73,5	73,5	73,5	73,5	73,5	437,5
Total partiel	1 502,1	1 555,2	1 573,1	1 564,1	1 573,1	1 570,8	9 338,4
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>							
Matériel appartenant aux contingents	378,2	378,2	378,2	378,2	378,2	378,2	2 269,2
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	35,2	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	220,2
Total partiel	413,4	415,2	415,2	415,2	415,2	415,2	2 489,4
Total, rubrique 1	2 014,8	2 074,5	2 098,8	2 086,6	2 098,8	2 093,3	12 466,8

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
<i>Éclairage, chauffage, énergie et eau</i>							
Électricité	35,3	35,3	35,3	35,3	35,3	35,3	211,8
Eau	11,2	11,2	11,2	11,2	11,2	11,2	67,2
Carburant pour groupes électrogènes	37,9	37,9	37,9	37,9	37,9	37,9	227,4
Gaz/bois de feu/charbon	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	31,8
Total partiel	89,7	89,7	89,7	89,7	89,7	89,7	538,2
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués ^b	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 3	209,4	209,4	209,4	209,4	209,4	209,4	1 256,4
4. Remise en état des infrastructures^b	—	—	—	—	—	—	—
5. Transports							
<i>Véhicules nécessaires</i>							
Véhicules civils	109	194	194	194	194	194	
Véhicules militaires	308	308	308	308	308	308	
Remorques appartenant à l'ONU	12	12	12	12	12	12	
Remorques appartenant aux contingents	145	145	145	145	145	145	
Véhicules loués	—	1	1	3	5	5	
Total partiel	574	660	660	662	664	664	
<i>Prévisions de dépenses</i>							
Achat de véhicules	—	—	—	—	—	—	—
<i>Location de véhicules</i>							
Lourds	—	6,2	6,2	18,6	31,0	31,0	93,0
Total partiel	—	6,2	6,2	18,6	31,0	31,0	93,0
Matériel d'atelier ^b	—	—	—	—	—	—	—
<i>Pièces de rechange, réparations et entretien</i>							
Chenilles de VBTT	33,3	33,3	33,3	33,3	33,4	33,4	200,0
Véhicules civils	10,9	19,4	19,4	19,4	19,4	19,4	107,9
Véhicules militaires	154,0	154,0	154,0	154,0	154,0	154,0	924,0
Remorques appartenant à l'ONU	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	6,0
Remorques appartenant aux contingents	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	11,6	69,6
Véhicules loués	—	0,5	0,5	1,5	2,5	2,5	7,5
Abattement pour véhicules immobilisés ^a	(17,8)	(18,7)	(18,7)	(18,8)	(18,9)	(18,9)	(111,8)
Total partiel	193,0	201,1	201,0	202,0	203,0	203,0	1 203,2

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
<i>d) Autres dépenses</i>							
Services et matériel de contrôle de la circulation	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	12,0
Droits d'atterrissage et manutention au sol	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	34,2
Citernes à carburant	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	7,7	7,7	7,7	7,7	7,7	7,7	46,2
Total, rubrique 6	152,0	152,0	152,0	152,0	152,0	152,0	912,0
7. Opérations navales	—	—	—	—	—	—	—
8. Transmissions							
<i>a) Éléments complémentaires</i>							
Matériel de transmissions ^b	—	—	—	—	—	—	—
<i>Pièces de rechange et fournitures</i>							
Matériel civil	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	120,0
Matériel militaire	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	270,0
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—	—	—	—	—
<i>Communications par réseaux commerciaux</i>							
Location de répéteur	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	14,0	84,0
Terminaux INMARSAT C	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	6,0
Terminaux INMARSAT M	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	60,0
Téléphone	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	450,0
Installation des lignes téléphoniques (contrats)	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	8,3	49,8
Total partiel	173,3	173,3	173,3	173,3	173,3	173,3	1 039,8
<i>b) Contrat relatif au réseau principal</i>	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 8	173,3	173,3	173,3	173,3	173,3	173,3	1 039,8
9. Matériel divers							
Mobilier de bureau	—	—	—	—	—	—	—
Matériel de bureau ^b	—	—	—	—	—	—	—
Matériel informatique ^b	—	—	—	—	—	—	—
Groupes électrogènes	—	—	—	—	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—	—	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	—	—	—	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire ^b	—	—	—	—	—	—	—
Matériel d'hébergement	—	—	—	—	—	—	—
Matériel divers ^b	—	—	—	—	—	—	—

	Janvier 1996	Février 1996	Mars 1996	Avril 1996	Mai 1996	Juin 1996	Total
Matériel de campement	—	—	—	—	—	—	—
Matériel pour la défense des périmètres ^b	—	—	—	—	—	—	—
Matériel d'épuration de l'eau ^b	—	—	—	—	—	—	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	18,9	18,9	18,9	18,9	18,9	18,9	113,4
Total, rubrique 9	18,9	18,9	18,9	18,9	18,9	18,9	113,4
10. Fournitures et services							
<i>a) Services divers</i>							
Vérification des comptes	—	—	—	—	—	—	—
Services contractuels	74,7	76,3	76,3	65,7	65,7	65,7	424,4
Services informatiques	—	—	—	—	—	—	—
Service de sécurité	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	8,4
Services et traitements médicaux	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	7,5
Demandes d'indemnisation et règlements	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	30,0
Dépenses de représentation	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	10,2
Autres services	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	10,2
Total partiel	85,7	87,3	87,3	76,8	76,8	76,8	490,7
<i>b) Fournitures diverses</i>							
Papeterie et fournitures de bureau	6,9	7,3	7,3	7,5	7,8	7,8	44,6
Fournitures médicales	11,6	12,2	12,2	12,6	12,9	13,0	74,5
Fournitures sanitaires et de nettoyage	5,8	6,0	6,1	6,3	6,5	6,5	37,2
Abonnements	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,2
Fournitures électriques	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	150,0
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	6,6	6,6	6,6	6,6	6,6	6,6	39,6
Fournitures pour la défense des périmètres	41,8	41,8	41,8	41,8	41,8	41,8	250,8
Cartes d'état-major	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	26,4
Intendance et magasins	11,6	12,2	12,2	12,6	12,9	13,0	74,5
Autres fournitures	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	113,9	115,7	115,8	117,0	118,1	118,3	698,8
Total, rubrique 10	199,6	203,0	203,1	193,8	194,9	195,1	1 189,5
11. Fournitures et services liés aux élections							
	—	—	—	—	—	—	—

	<i>Janvier 1996</i>	<i>Février 1996</i>	<i>Mars 1996</i>	<i>Avril 1996</i>	<i>Mai 1996</i>	<i>Juin 1996</i>	<i>Total</i>
12. Programmes d'information							
Matériel ^b	—	—	—	—	—	—	—
Accessoires et fournitures	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2	4,2	25,2
Services contractuels	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	34,8
Total, rubrique 12	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	60,0
13. Programmes de formation	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	40,2
14. Programmes de déminage	—	—	—	—	—	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface							
Transport du matériel appartenant aux contingents	58,3	58,3	58,3	58,3	58,4	58,4	350,0
Transport aérien militaire	—	—	—	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	58,3	58,3	58,3	58,3	58,4	58,4	350,0
Total, rubrique 16	116,6	116,6	116,6	116,6	116,8	116,8	700,0
17. Système intégré de gestion	—	—	—	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	25,4	27,7	30,9	41,7	52,1	56,1	233,9
19. Contributions du personnel	53,3	57,1	63,0	80,7	97,8	104,6	456,5
Total, rubriques 1 à 19	3 651,4	3 781,9	3 858,8	4 004,2	4 183,0	4 237,1	23 716,4
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(53,3)	(57,1)	(63,0)	(80,7)	(97,8)	(104,6)	(456,5)
Total net	3 598,1	3 724,8	3 795,8	3 923,5	4 085,2	4 132,5	23 259,9

^a Voir section D de la présente annexe.

^b Voir section C de la présente annexe.

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6)=(4)x(5)
4. Remise en état des infrastructures						
<i>a) Réfection des pistes</i>						
Renforcement de la sécurité des aires d'atterrissage des hélicoptères						45,0
Total partiel, rubrique 4 a)						45,0
<i>b) Réfection des routes</i>						
Réfection et entretien de sept axes routiers (52 km)						155,0
Construction d'une voie d'accès aux entrepôts						10,0
Réfection des aires de stationnement et des systèmes de raccordement (eau-électricité)						120,0
Entretien courant du système d'évacuation des eaux usées						150,0
Total partiel, rubrique 4 b)						435,0
<i>c) Réparation des ponts</i>						
Réparation de deux ponts et de deux postes d'observation						24,0
Total partiel, rubrique 4 c)						24,0
Total, rubrique 4						504,0
5. Transports						
<i>a) Achat de véhicules</i>						
Berlines lourdes	2					
Berlines moyennes	3					
Berlines légères	19					
Jeep 4 x 4	95					
Autocars légers	15					
Motoneiges	15					
Autocars moyens	3					
Ambulances	1					
Camions moyens	3					
Dépanneuses	2					
Rouleaux compresseurs vibrateurs	2					
Chariots élévateurs à fourches (légers/moyens)	5					
Autocars lourds	2					
Camions lourds	19					
Camions-grues	1					
Camions-citernes (carburant)	5					
Camions-citernes (eau)	4					
Tracteurs	2					
Excavatrices	4					

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6)=(4)x(5)
Chariots élévateurs à fourches (lourds)	2					
Bouteurs	2					
Chargeuses frontales	1					
Niveleuses	2					
Remorques	12					
Total partiel	221					
Fret (15 %)						—
Total partiel, rubrique 5 a)						—
<i>b) Location de véhicules</i>						—
<i>c) Matériel d'atelier^a</i>						
Support pour injecteur			1	1	2,0	2,0
Établis			2	2	0,25	0,5
Multimètre numérique			1	1	0,5	0,5
Kit de soudage au gaz			1	1	7,5	7,5
Kit de soudage MIG			1	1	7,5	7,5
Appareil de réglage des trains			1	1	0,3	0,3
Dispositif d'équilibrage des roues			1	1	5,0	5,0
Kit pour peinture de carrosserie			1	1	0,5	0,5
Total partiel						23,8
Fret (15 %)						3,6
Total partiel, rubrique 5 c)						27,4
<i>d) Pièces de rechange, réparation et entretien</i>						—
<i>e) Carburant et lubrifiants</i>						—
<i>f) Assurance</i>						—
Total, rubrique 5						27,4
6. Opérations aériennes						—
7. Opérations navales						—
8. Transmissions						
<i>a) Éléments complémentaires</i>						
<i>Matériel de transmissions</i>						
Matériel VHF						—
<i>Matériel téléphonique</i>						
Centraux, 8 lignes			10	10	1,0	10,0
Distributeur automatique de télécopies			1	1	85,0	85,0

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6)=(4)x(5)
Radiotéléphones mobiles GSM	10		10	10	2,0	20,0
Cryptofax	12					
Télécopieurs	70					
Total partiel						115,0
<i>Matériel divers</i>						
Chargeurs de batteries	20		30	30	0,1	3,0
Télécopieurs non sécurisés	20		20	20	4,0	80,0
Alimentation sans interruption	60					
Total partiel						83,0
Total partiel, matériel de transmissions						198,0
Fret (15 %)						29,7
Total partiel, matériel de transmissions plus fret						227,7
<i>Pièces de rechange et fournitures</i>						
<i>Matériel d'atelier et d'essai</i>						
Kit de matériel pour essai (audiotransmissions)			2	2	5,0	10,0
Analyseurs (communications)			2	2	12,1	24,2
Oscilloscope numérique			1	1	18,0	18,0
Analyseur (protocole)			1	1	15,0	15,0
Alimentation pour tables de travail			6	6	1,5	9,0
Tables de travail			6	6	2,0	12,0
Total partiel						88,2
Fret (15 %)						13,2
Total partiel, matériel d'atelier et d'essai plus fret						101,4
Total partiel, rubrique 8 a)						329,1
b) <i>Contrat relatif au réseau principal</i>						—
Total, rubrique 8						329,1
9. Matériel divers						
<i>Mobilier de bureau</i>						
Coffres-forts en métal avec serrures à combinaison	4					
Réfrigérateurs, tous modèles	96					
Armoire chauffe-plat	1					
Total partiel						—

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplé- mentaires (3)	Nombre total d'unités (4)=(2)+(3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6)=(4)x(5)
<i>Matériel de bureau</i>						
<i>Matériel informatique</i>						
CD-ROM	6					
Matériel de transmission de données	12					
Ordinateurs de table	162					
Unité de visualisation vidéo couleur	1					
Unités périphériques	3					
Ordinateurs portatifs	42					
Moniteurs	170					
Matériel de réseau	28					
Matériel de bureau	1					
Imprimantes	155					
Serveurs	2					
Matériel vidéo	1					
Logiciel						28,7
Total partiel						28,7
Fret (15 %)						4,3
Total partiel, matériel informatique plus fret						33,0
<i>Groupes électrogènes</i>						
Groupes électrogènes	50					
Total partiel						—
<i>Matériel d'observation</i>						
<i>Citernes à essence et débitmètres</i>						
Pompes, tous modèles	1					
Total partiel						—
<i>Matériel médical et dentaire</i>						
Matériel de remplacement						5,0
Total partiel						5,0
Fret (15 %)						0,8
Total partiel, matériel médical et dentaire plus fret						5,8
<i>Matériel d'hébergement</i>						
<i>Matériel divers</i>						
Climatiseurs	50					
Total partiel						—

D. Explications supplémentaires

— Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)

1. *Indemnité de subsistance (missions)*. Des ressources sont prévues pour le versement d'une indemnité de subsistance (missions) aux observateurs militaires et aux membres de la police civile, aux taux indiqués dans les paramètres budgétaires. S'y ajoutent un montant de 500 dollars par mois pour couvrir les frais de déplacement, dans la zone de la mission, des observateurs militaires (3 000 dollars) et des membres de la police civile (3 000 dollars), et un montant de 1 500 dollars par mois (9 000 dollars) pour couvrir ceux des membres des contingents. Ces derniers montants doivent également couvrir le versement d'une indemnité de logement (n'excédant pas 60 dollars par jour et par personne) aux agents des catégories susmentionnées qui ne peuvent pas être hébergés par l'ONU pendant leurs déplacements dans la zone de la mission.
2. *Personnel international et local*. Le tableau des effectifs proposés, qui figure à l'annexe XII.D, prévoit le déploiement de 76 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 127 agents locaux. Ces chiffres correspondent à une augmentation nette de 33 postes de personnel civil, par rapport aux effectifs indiqués au tableau 2 de l'annexe II du document A/49/540/Add.3, due principalement à l'accroissement du personnel des services fonctionnels recruté localement. Les ressources supplémentaires demandées ici doivent couvrir les dépenses afférentes au personnel d'appui linguistique et administratif qui assistera les militaires et les membres de la police civile chargés de faciliter la transformation de la mission en une mission indépendante relevant directement de New York.
3. *Traitements du personnel international*. Les traitements du personnel international ont été calculés sur la base des taux standard de 1996 pour New York. De plus, les traitements des administrateurs ont été ajustés pour tenir compte du fait que 70 % du personnel de la catégorie des administrateurs ont été recrutés spécialement pour la mission et n'ont pas droit à l'indemnité de poste.
4. *Fournitures d'entretien*. Le montant prévu doit couvrir l'achat de matériaux de construction (200 000 dollars), de béton prêt à l'emploi (50 000 dollars), de bois d'oeuvre (160 000 dollars) et d'outils de chauffage (14 800 dollars).
5. *Location de véhicules*. Le montant indiqué couvrira la location du matériel spécialisé nécessaire pendant de courtes périodes pour la manutention des cargaisons, du matériel et des fournitures et les travaux de génie civil, dont les travaux routiers.
6. *Matériel pour ateliers de transport*. La Section des transports assure l'entretien des premier, deuxième et troisième échelons de tous les véhicules appartenant à l'ONU, ainsi que l'entretien du troisième échelon des véhicules appartenant aux contingents. Le montant indiqué doit couvrir les dépenses liées au remplacement des outils et du matériel d'atelier usés ou endommagés. On trouvera une ventilation détaillée à la section C.
7. *Abattement pour véhicules immobilisés*. Un abattement de 10 % est appliqué aux rubriques «Pièces de rechange, réparations et entretien» et «Carburant et lubrifiants» pour tenir compte du fait qu'un certain nombre de véhicules sont immobilisés pour réparation.
8. *Hélicoptères*. Les deux hélicoptères (1 Bell 206 et 1 Bell 212) prévus apporteront un appui logistique et médical aux contingents des Nations Unies dans la zone de la mission. Par ailleurs, des patrouilles survoleront la frontière entre la Macédoine, la Serbie et le Kosovo pour marquer la présence de l'ONU et surveiller le respect des accords intéressant la région.
9. *Matériel de transmissions*. Le montant prévu doit couvrir l'achat de 10 centraux (10 000 dollars), l'objectif étant d'empêcher les fonctionnaires d'utiliser les lignes internationales pour des appels personnels sans y avoir été autorisés. Ces centraux seront installés dans les bureaux auxiliaires des observateurs militaires et tout autre bureau du personnel civil où différents fonctionnaires peuvent actuellement avoir accès au réseau téléphonique public. Les ressources demandées doivent également permettre d'acheter un distributeur automatique de télécopies (85 000 dollars), ainsi que 20 télécopieurs non sécurisés (80 000 dollars) et 30

chargeurs de batteries (3 000 dollars), pour les services renforcés d'appui administratif de la mission indépendante, et 10 radiotéléphones mobiles (20 000 dollars), pour le personnel d'encadrement.

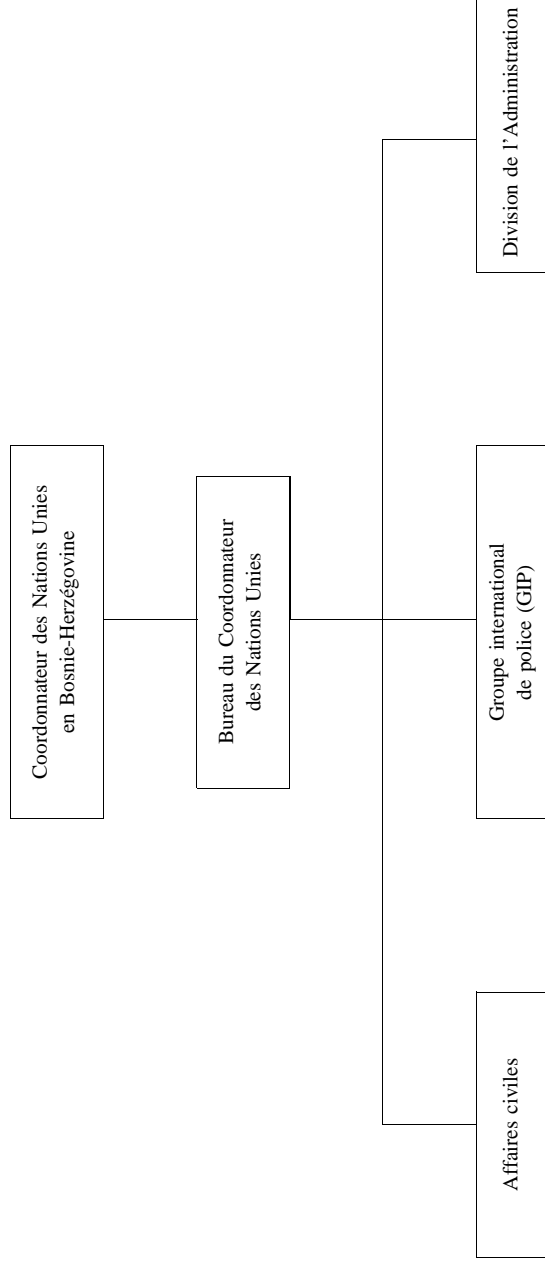
10. *Matériel d'atelier et d'essai.* Des ressources sont prévues pour l'achat d'outils, nécessaires pour tester et réparer sur place le matériel de transmissions, qui ne figurent pas dans les stocks des FPNU.
11. *Services contractuels.* Le montant indiqué doit couvrir les frais de blanchissage/nettoyage à sec (156 000 dollars) et de coiffeur (20 300 dollars) afférents au personnel militaire et les dépenses de blanchissage (1 500 dollars), de nettoyage des fosses septiques (30 000 dollars), d'enlèvement et d'élimination des déchets (64 200 dollars), de réparations techniques (1 200 dollars), de services funèbres (1 200 dollars) et de restauration (150 000 dollars) afférentes au personnel civil.
12. *Formation.* Des ressources sont prévues pour couvrir la formation technique du personnel dans les domaines des transports (10 000 dollars), des transmissions (20 000 dollars) et de l'informatique (10 000 dollars).
13. *Système intégré de gestion.* Aucun montant n'est prévu à cette rubrique, la Force ayant payé sa part du coût du projet.
14. *Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.* Conformément à la méthode utilisée actuellement pour imputer le coût des postes sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le montant indiqué correspond à 8,5 % du coût total des dépenses afférentes au personnel civil, qui figurent à la rubrique 2 b) ci-dessus.
15. *Contributions du personnel.* Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant figurant ici correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
16. *Recettes provenant des contributions du personnel.* Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) a été inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) A du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leurs quotes-parts dans le budget de la FORDEPRENU.

Annexe XI

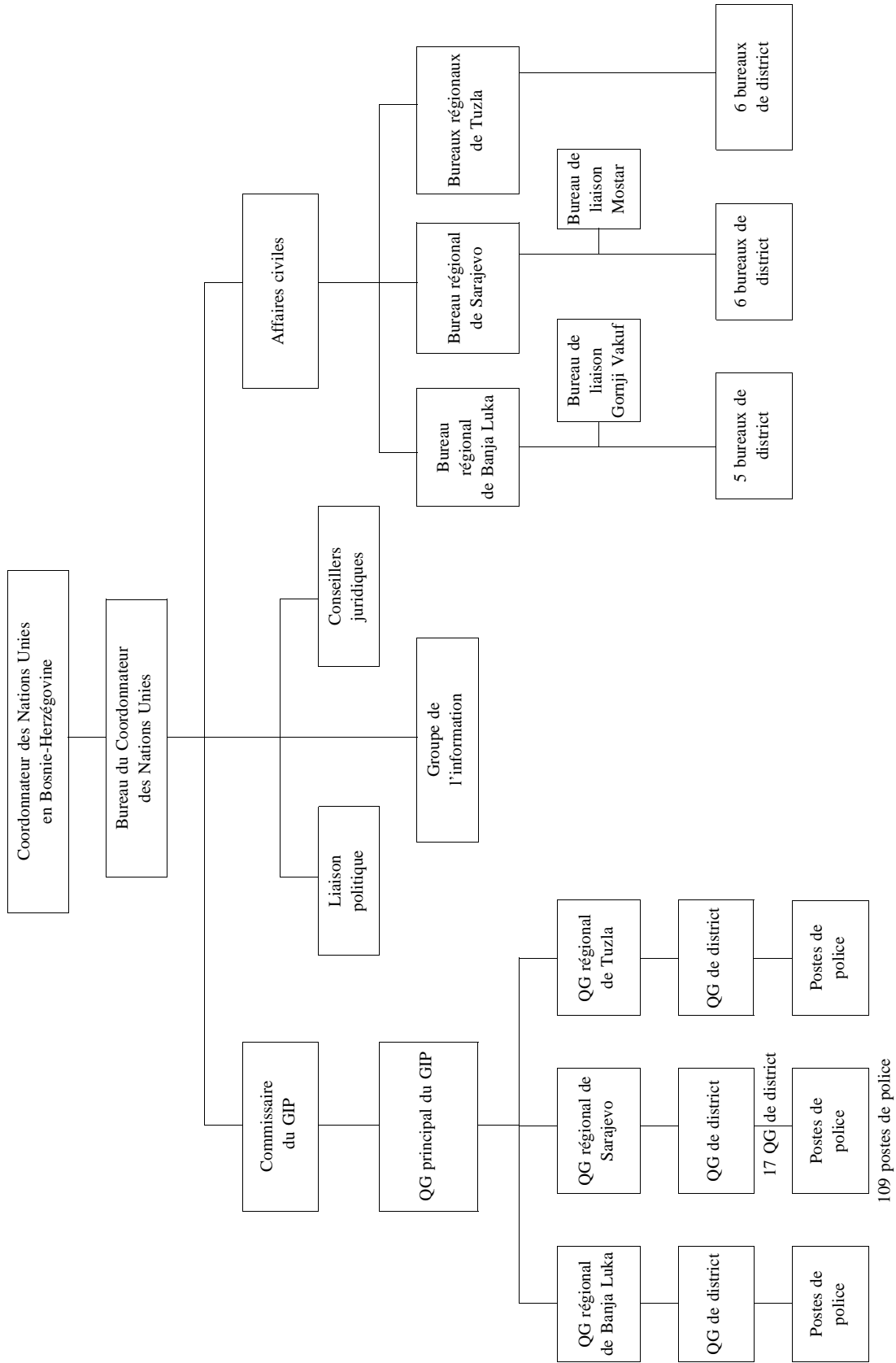
Organigrammes

A. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

1. Structure de la Mission



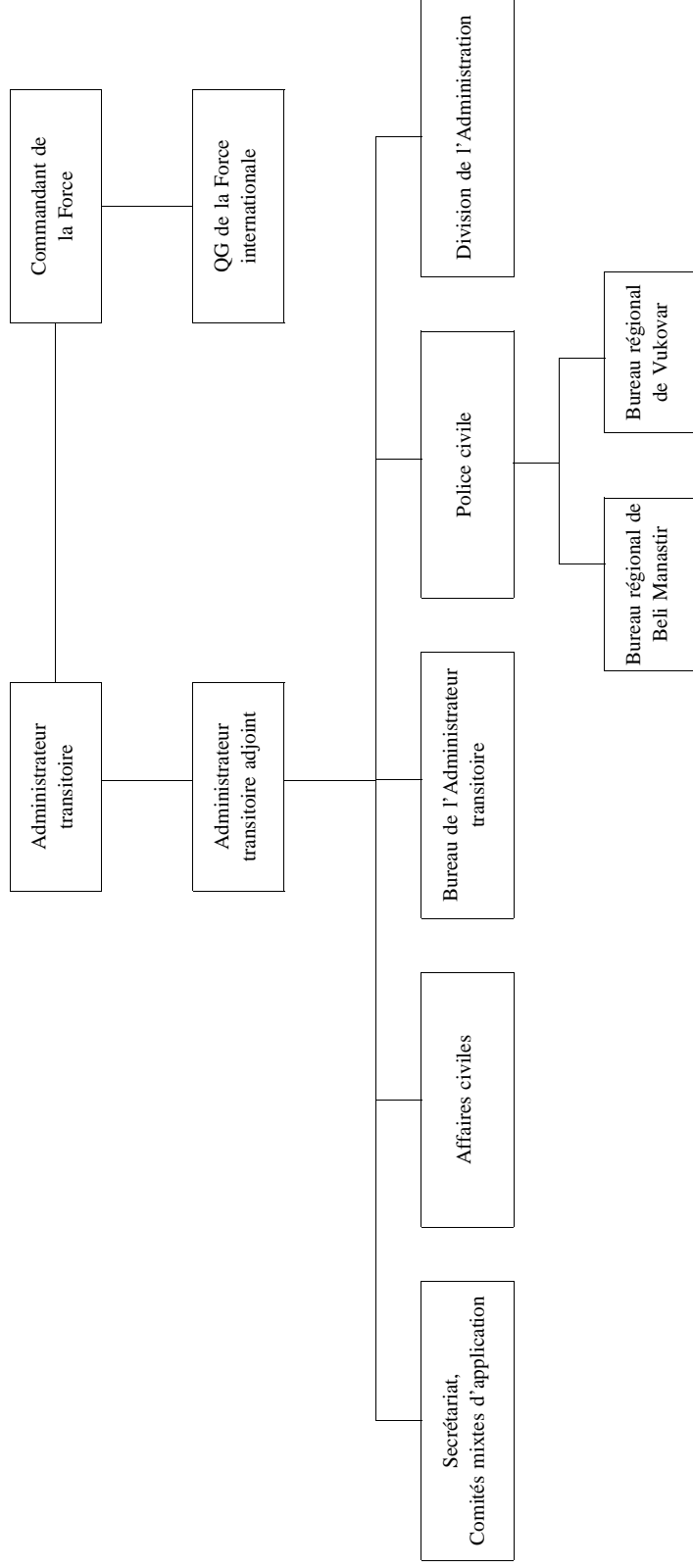
2. Structure des bureaux fonctionnels



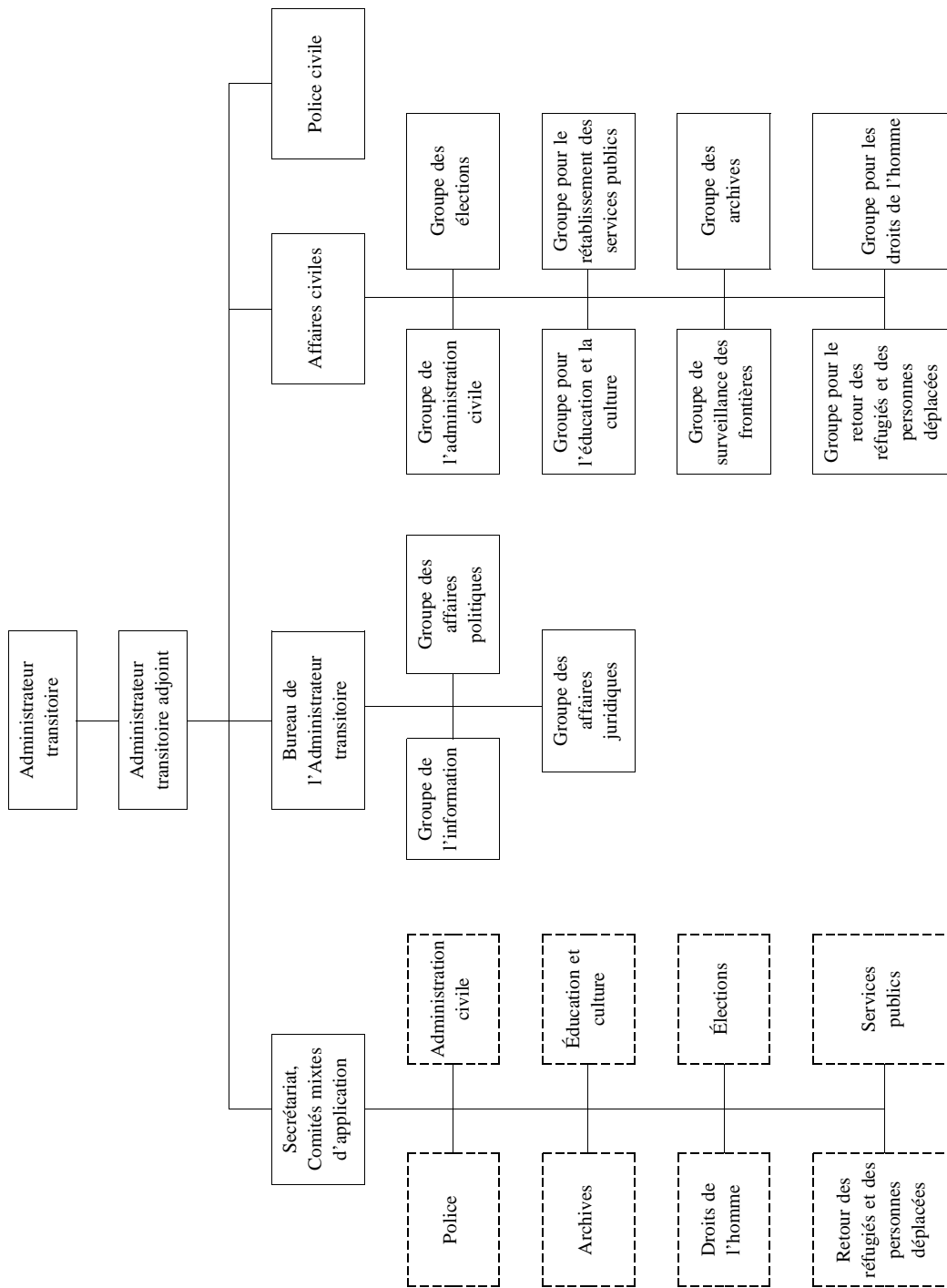
Note : Dans la mesure du possible, les bureaux extérieurs seront regroupés.

**B. Autorité transitoire des Nations Unies
pour la Slavonie orientale, la Baranja
et le Srem occidental**

1. Structure de la Mission

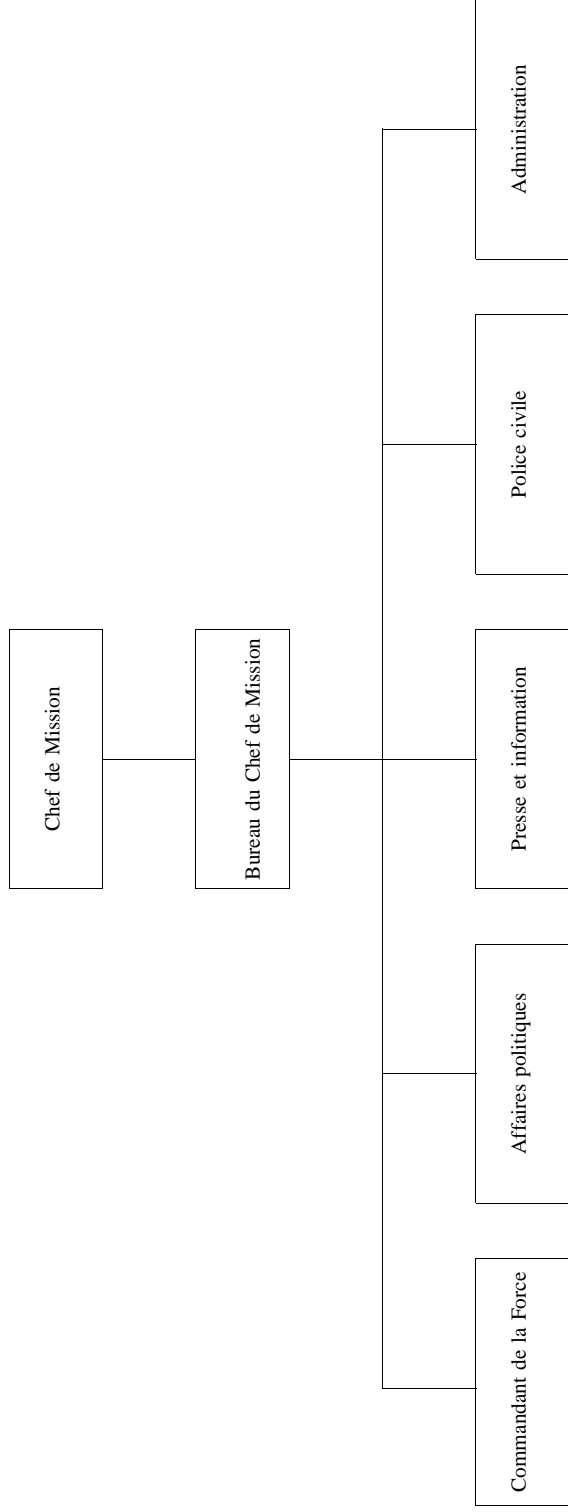


2. Structure des bureaux fonctionnels



Note : Dans le cadre de l'Administration transitoire, des bureaux régionaux seront installés à Beli Manastir, Osijek, Vinkovci.

C. Force de déploiement préventif des Nations Unies



Annexe XII

Tableaux des effectifs actuels et proposés

A. Forces de paix des Nations Unies — Tableaux des effectifs proposés

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Services généraux et autres</i>				<i>Per- sonnel local</i>	<i>Total général</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/I</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>			<i>Service de sécurité</i>	<i>Total</i>
1. Postes dans les services organiques																
— 1er janvier au 29 février 1996																
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	1	—	—	—	3	—	3	—	7	—	1	5	—	6	—	13
Groupe des affaires politiques et civiles	—	—	—	1	3	1	2	—	7	—	—	3	—	3	4	14
Division de l'information	—	—	—	1	—	2	—	18	21	—	—	2	—	2	7	30
Total partiel	1	0	0	2	6	3	5	18	35	0	1	10	0	11	11	57
<i>Bureau du Commandant de la Force</i>	—	1	—	—	—	—	2	—	3	—	—	3	—	3	—	6
Total, Division organique	1	1	—	2	6	3	7	18	38	—	1	13	—	14	11	63
2. Postes dans les services administratifs																
— 1er mars au 30 juin 1996																
<i>Administration</i>																
Bureau du Secrétaire général adjoint	—	1	—	—	1	—	2	—	4	—	—	2	—	2	1	7
Bureau du Chef de l'Administration	—	—	1	—	1	1	—	1	4	—	—	4	—	4	3	11
Section du budget et de la gestion	—	—	—	—	1	—	3	—	4	—	—	3	—	3	5	12
Service informatique	—	—	—	—	1	2	1	1	5	—	—	8	—	8	5	18
Service de sécurité	—	—	—	—	1	—	1	1	3	1	—	2	5	8	5	16
Section des enquêtes	—	—	—	—	1	1	1	—	3	—	—	7	—	7	3	13
Contrôle des biens	—	—	—	—	—	—	2	—	2	6	1	11	—	18	35	55
Service juridique	—	—	—	—	—	2	2	1	5	—	—	2	—	2	1	8
Total partiel	0	1	1	0	6	6	12	4	30	7	1	39	5	52	58	140
<i>Services administratifs</i>																
Bureau du Chef de l'Administration	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	2	4
Section des finances	—	—	—	—	1	2	3	—	6	—	—	9	—	9	10	25
Section du personnel	—	—	—	—	1	1	2	1	5	—	—	6	—	6	5	16
Section des achats	—	—	—	—	1	2	4	—	7	1	—	7	—	8	6	21
Services généraux	—	—	—	—	—	1	2	—	3	—	—	12	—	12	6	21
Personnel contractuel international	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	1	—	1	2	5
Service médical	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	2
Total partiel	—	—	—	1	5	6	12	1	25	1	—	36	—	37	32	94

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Services généraux et autres</i>				<i>Per- sonnel local</i>	<i>Total général</i>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>			<i>Service de sécurité</i>	<i>Total</i>
<i>Services d'appui intégrés</i>																
Bureau du Chef	—	—	—	1	1	1	—	1	4	—	—	1	—	1	14	19
Section des communications	—	—	—	—	—	1	—	—	1	17	—	2	—	19	15	35
Section des transports	—	—	—	—	1	2	—	—	3	17	—	—	—	17	15	35
Contrôle des mouvements	—	—	—	—	1	1	—	—	2	2	—	—	—	2	2	6
Gestion des biens et des stocks	—	—	—	—	1	1	—	—	2	12	—	10	—	22	63	87
Logistique	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	—	—	1	2	4
Génie civil	—	—	—	—	1	1	4	—	6	5	—	13	—	18	30	54
Total partiel	—	—	—	1	5	7	5	1	19	54	—	26	—	80	141	240
<i>Services d'appui centraux</i>																
Centre des communications	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	—	—	10	4	14
Magasin pièces détachées pour véhicules de transport	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	4	4	8
Opérations aériennes	—	—	—	—	—	1	—	—	1	4	—	2	—	6	30	37
Total partiel	—	—	—	—	—	1	—	—	1	18	—	2	—	20	38	59
Total, Administration	—	1	1	2	16	20	29	6	75	80	1	103	5	189	269	533

B. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine — Tableaux des effectifs proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Services généraux et autres					VNU	Per- sonnel local	Total général	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	1re classe	Autres classes	Service de sécurité				Total
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies																
Coordonnateur des Nations Unies	1	—	1	—	—	1	—	3	1	1	3	—	5	—	2	10
Conseiller politique principal	—	1	—	—	1	1	—	3	1	—	2	—	3	—	1	7
Conseillers politiques	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	3	—	3	—	2	8
Conseillers juridiques	—	—	—	1	2	1	—	4	—	—	2	—	2	—	3	9
Information	—	—	—	1	2	3	—	6	—	—	3	—	3	—	15	24
Vérificateur interne	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Total partiel	1	1	1	5	6	6	—	20	2	1	13	—	16	—	23	59
Bureau des affaires civiles																
Chef des affaires civiles	—	—	1	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1	3
Fonctionnaires chargés des affaires civiles	—	—	—	1	2	2	—	5	—	—	4	—	4	—	4	13
Fonctionnaires régionaux et de district	—	—	—	3	20	20	—	43	—	—	20	—	20	—	25	88
Total partiel	—	—	1	4	22	22	—	49	—	1	24	—	25	—	30	104
Appui POLCIV																
Commissaires de la police civile	—	1	1	—	—	—	—	2	—	1	2	—	3	—	1	6
Juristes	—	—	—	—	—	6	—	6	—	—	—	—	—	—	—	6
Interprètes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	520	520
Total partiel	—	1	1	—	—	6	—	8	—	1	2	—	3	—	521	532
Total partiel	1	2	3	9	28	34	—	77	2	3	39	—	44	—	574	695
Division administrative																
Bureau du Chef de l'Administration																
Chef de l'Administration	—	—	1	—	1	1	—	3	1	1	2	—	4	—	3	10
Total partiel	—	—	1	—	1	1	—	3	1	1	2	—	4	—	3	10
Services administratifs																
Bureau du Chef de l'Administration	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	2	—	2	—	2	6
Service informatique	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	5	—	5	—	4	10
Budget	—	—	—	—	1	—	2	3	—	—	2	—	2	—	2	7
Finances	—	—	—	—	1	1	2	4	—	—	14	—	14	—	9	27
Personnel	—	—	—	—	1	2	—	3	—	—	3	—	3	—	13	19

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Services généraux et autres					VNU	Per- sonnel local	Total général	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	1re classe	Autres classes	Service de sécurité				Total
Achats	—	—	—	—	1	2	—	3	1	—	3	—	4	—	6	13
Services généraux	—	—	—	—	1	—	2	3	3	—	7	—	10	—	20	33
Service médical	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	2	3
Total partiel	—	—	—	1	6	7	6	20	4	—	36	—	40	—	58	118
Services techniques																
Bureau du Chef	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	2	—	2	—	2	6
Communications	—	—	—	—	—	—	—	—	24	—	1	—	25	—	23	48
Transports	—	—	—	—	1	—	—	1	13	—	3	—	16	—	35	52
Mouvements et fournitures	—	—	—	—	1	1	1	3	2	—	12	—	14	—	15	32
Génie civil	—	—	—	—	1	1	—	2	2	—	4	—	6	—	6	14
Sécurité	—	—	—	—	—	1	1	2	12	—	2	3	17	—	2	21
Total partiel	—	—	—	1	3	4	2	10	53	—	24	3	80	—	83	173
Bureau régionaux																
Chef de l'administration régionale	—	—	—	—	—	3	—	3	3	—	3	—	6	—	3	12
Informatique	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	3	6
Finances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	3	—	3	6
Personnel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2	—	2	4
Achats	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	4	—	6	10
Services généraux	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	6	—	6	12
Service médical	—	—	—	—	2	—	—	2	—	—	—	—	—	—	4	6
Communications	—	—	—	—	—	—	—	—	12	—	—	—	12	—	12	24
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	21	—	—	—	21	—	60	81
Mouvements et fournitures	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	6	—	12	18
Génie civil	—	—	—	—	—	—	—	—	21	—	2	—	23	—	70	93
Sécurité	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	—	—	10	—	3	13
Total partiel	—	—	—	—	2	3	—	5	82	—	14	—	96	—	184	285
Total partiel, administration, proposés	—	—	1	2	12	15	8	38	140	1	76	3	220	—	328	586
Bureau du Coordonnateur spécial pour Sarajevo																
	1	—	1	—	2	—	—	4	—	—	2	—	2	—	2	8
Total partiel	1	—	1	—	2	—	—	4	—	—	2	—	2	—	2	8
MONUP																
Groupe d'appui des observateurs militaires	—	—	1	—	—	—	—	1	2	—	—	—	2	—	3	6
Total partiel	—	—	1	—	—	—	—	1	2	—	—	—	2	—	3	6
Total	2	2	6	11	42	49	8	120	144	4	117	3	268	—	907	1 295

C. Autorité transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental — Tableau des effectifs proposés

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>									<i>Services généraux et autres</i>				<i>Per-sonnel local</i>	<i>Total général</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>Total</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>			<i>Total</i>
Bureau de l'Administrateur transitoire																
Administrateur transitoire	1	—	—	—	1	1	1	—	4	—	1	3	—	4	—	8
Directeur	—	—	1	—	—	1	—	—	2	—	—	2	—	2	—	4
Groupe politique	—	—	—	1	1	1	—	—	3	—	—	2	—	2	—	5
Information	—	—	—	—	1	1	5	1	8	—	—	1	—	1	9	18
Droits de l'homme	—	—	—	—	—	2	1	—	3	—	—	—	—	—	—	3
Affaires juridiques	—	—	—	1	1	1	2	—	5	—	—	3	—	3	—	8
Total partiel	1	—	1	2	4	7	9	1	25	—	1	11	—	12	9	46
Bureau du commandant de la Force	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	2	—	2	1	4
Commissaire POLCIV	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	2	—	2	245	248
Bureau des affaires civiles																
Chef des affaires civiles	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	—	2
Éducation et culture	—	—	—	—	1	—	2	—	3	—	—	1	—	1	10	14
Administration civile	—	—	—	—	1	2	3	1	7	—	—	3	—	3	25	35
Élections	—	—	—	1	1	2	3	4	11	—	—	1	—	1	—	12
Archives	—	—	—	—	—	1	—	—	1	20	—	—	—	20	—	21
Rétablissement des services publics	—	—	—	—	1	1	1	—	3	—	—	2	—	2	—	5
Total partiel	—	—	—	2	4	6	9	5	26	20	—	8	—	28	35	89
Surveillance des droits de l'homme	—	—	—	—	1	1	1	—	3	—	—	2	—	2	—	5
Secrétariat des comités mixtes d'application	—	—	—	—	—	6	6	—	12	—	—	4	—	4	6	22
Contrôles frontaliers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	90	—	—	—	90	—	90
Vérificateurs internes	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	2
Bureaux régionaux																
Vinkovci	—	—	—	—	1	2	3	—	6	—	—	2	—	2	—	8
Osijek	—	—	—	—	1	2	3	1	7	—	—	2	—	2	—	9
Beli Manastir	—	—	—	—	1	2	3	2	8	—	—	2	—	2	—	10
Total partiel	—	—	—	—	3	6	9	3	21	—	—	6	—	6	—	27
Bureaux de liaison																
Zagreb	—	—	—	1	1	3	5	—	10	1	—	6	—	7	8	25
Belgrade	—	—	—	1	1	4	4	—	10	5	—	4	—	9	14	33
Total partiel	—	—	—	2	2	7	9	—	20	6	—	10	—	16	22	58
Total partiel, Division	1	1	1	7	14	34	43	9	110	116	1	46	—	163	318	591

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux et autres				Per- sonnel local	Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Service mobile	Services généraux	Autres classes	Service de sécurité			Total
Administration																
Bureau du Chef de l'Administration	—	—	—	1	1	1	1	—	4	—	—	1	—	1	2	7
Services administratifs	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	1	—	1	—	3
Budget	—	—	—	—	—	1	2	—	3	—	—	2	—	2	3	8
Informatique	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	—	7	—	7	5	14
Finances	—	—	—	—	—	1	1	2	4	—	3	5	—	8	14	26
Personnel	—	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	7	—	7	4	13
Services généraux	—	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	7	—	7	200	209
Groupe de contrôle du matériel et des stocks	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	—	8	—	8	3	13
Comité de contrôle du matériel/ Comité d'examen des réclamations/ Comité de la Section des enquêtes	—	—	—	—	—	2	1	1	4	—	—	5	—	5	2	11
Achats	—	—	—	—	—	1	1	1	3	—	—	7	—	7	7	17
Total partiel	—	—	—	—	1	9	8	6	24	—	3	49	—	52	238	314
Services techniques																
Bureau du Chef	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	1	—	1	—	3
Transports	—	—	—	—	—	1	2	—	3	32	—	8	—	40	67	110
Contrôle des mouvements/ Opérations aériennes	—	—	—	—	—	1	—	—	1	5	—	—	—	5	3	9
Gestion des constructions	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	20	—	20	30	51
Appui logistique	—	—	—	—	—	1	3	—	4	—	—	2	—	2	3	9
Centre de déminage	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	1	2
Communications	—	—	—	—	—	1	—	—	1	19	—	3	—	22	16	39
Total partiel	—	—	—	—	1	5	7	—	13	56	—	34	—	90	120	223
Service de sécurité	—	—	—	—	—	1	—	—	1	10	—	1	9	20	5	26
Bureaux régionaux																
Vinkovci	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	1	3
Osijek	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	1	3
Beli Manastir	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	1	3
Total partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	3	—	6	3	9
Total partiel, Division de l'Administration	—	—	—	1	3	16	16	6	42	69	3	88	9	169	368	579
Total	1	1	1	8	17	50	59	15	152	185	4	134	9	332	686	1 170

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Services généraux et autres					Per- sonnel local	Per- sonnel contrac- tuel VNU	Total général		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Service mobile	Ire classe	Autres classes	Service de sécurité				Total	
<i>Proposés</i>																		
Commissaire de la POLCIV	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	—	—	2
Appui	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14	—	—	14
Total partiel	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	14	—	—	16
Total partiel, bureaux organiques																		
<i>Actuels</i>	—	1	—	1	1	1	2	—	6	—	—	5	—	5	12	—	—	23
<i>Proposés</i>	—	1	1	1	1	2	3	1	10	—	—	8	—	8	46	—	—	64
Bureaux administratifs																		
Bureau du Chef de l'Administration																		
<i>Actuels</i>																		
Chef de l'Administration	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	—	1	—	1	34	2	—	39
Service de sécurité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Informatique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	—	1	—	1	34	2	—	39
<i>Proposés</i>																		
Chef de l'Administration	—	—	—	—	1	—	—	1	2	—	—	1	—	1	—	—	—	3
Service de sécurité	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	2	3	—	—	—	4
Informatique	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	2	—	2	4	—	—	7
Total partiel	—	—	—	—	1	—	1	2	4	—	—	4	2	6	4	—	—	14
Services administratifs																		
<i>Actuels</i>																		
Finances	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	1	1	—	3
Personnel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	1
Services généraux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	10	5	1	17
Achats	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	—	2
Total partiel	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	2	—	3	12	6	1	23
<i>Proposés</i>																		
Bureau du Chef	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	—	—	2
Finances	—	—	—	—	—	1	1	2	2	—	1	2	—	3	3	—	—	8
Personnel	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	—	1	2	—	—	4
Services généraux	—	—	—	—	—	—	1	—	1	4	—	3	—	7	14	—	—	22
Achats	—	—	—	—	—	—	1	1	2	—	—	3	—	3	2	—	—	7
Total partiel	—	—	—	—	—	1	4	2	7	4	1	10	—	15	21	—	—	43

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Services généraux et autres					Per- sonnel local	Per- sonnel contrac- tuel VNU	Total général		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Service mobile	Ire classe	Autres classes	Service de sécurité				Total	
Services techniques																		
<i>Actuels</i>																		
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	3	—	10
Contrôle des mouvements/ Opérations aériennes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Génie civil	—	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	—	—	2	27	20	7	57
Communications	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	7	7	3	18
Total partiel	—	—	—	—	—	—	1	—	1	3	—	—	—	3	41	30	10	85
<i>Proposés</i>																		
Bureau du Chef	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	—	—	—	2
Transports	—	—	—	—	—	—	1	—	1	3	—	—	—	3	17	—	—	21
Contrôle des mouvements/ Opérations aériennes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	3
Génie civil	—	—	—	—	—	—	1	—	1	7	—	—	—	7	29	—	—	37
Communications	—	—	—	—	—	—	1	—	1	11	—	—	—	11	7	—	—	19
Total partiel	—	—	—	—	—	1	3	—	4	21	—	1	—	22	56	—	—	82
Total partiel, bureaux administratifs																		
Actuels	—	—	—	—	—	1	2	1	4	4	—	3	—	7	87	38	11	147
Proposés	—	—	—	—	1	2	8	4	15	25	1	15	2	43	81	—	—	139
Total																		
Actuels	—	1	—	1	1	2	4	1	10	4	—	8	—	12	99	38	11	170
Proposés	—	1	1	1	2	4	11	5	25	25	1	23	2	51	127	—	—	203

Annexe XIII

Définitions d'emploi

A. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

1. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies

1. *Coordonnateur des Nations Unies (Sous-Secrétaire général)*. Est le Chef de Mission de la MINUBH; rend compte au Secrétaire général de l'exécution des mandats conférés au Groupe international de police (GIP) et au Bureau civil des Nations Unies dans la résolution 1035 (1995) du Conseil de sécurité en date du 21 décembre 1995; agissant au nom du Secrétaire général, a sous son autorité, le chef du GIP, le Chef des affaires civiles et le Chef de l'Administration; assure la coordination d'autres activités entreprises par les Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et sert d'intermédiaire pour la transmission au

chef de la police, des conseils et directives émanant du Haut Représentant; se tient en rapport étroit avec le Haut Représentant, les organisations internationales participant à la mise en oeuvre de l'Accord de paix et d'autres missions et activités des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie.

2. *Conseiller politique principal (D-2)*. Seconde le Coordonnateur des Nations Unies en le tenant au courant de l'évolution de la situation aux niveaux local, national et régional; rédige des communications, lettres et autres documents à l'intention du Coordonnateur, y compris tous les rapports et analyses sur la situation politique actuelle destinés au Secrétaire général et au Haut Représentant; passe en revue les déclarations et bulletins d'information établis par le fonctionnaire de l'information et peut être appelé à assumer les responsabilités du Coordonnateur en son absence.
3. *Spécialistes des questions politiques (P-4/P-3)*. Aident le Conseiller politique principal à se tenir au courant de l'évolution de la situation aux niveaux local, national et régional; sont tenus de bien connaître toutes les informations disponibles, notamment les études, télégrammes, mémorandums, rapports, lettres et publications portant sur la question; et établissent les rapports sur les faits nouveaux intervenus dans la région qui pourraient leur être demandés.
4. *Attachés de liaison pour les questions politiques (P-5)*. En tant qu'attachés de liaison pour les questions politiques auprès de la Fédération, la Republika Srpska et la Force de mise en oeuvre (IFOR) font office de représentants du Coordonnateur des Nations Unies et, à ce titre, mènent les missions de bons offices que peut leur confier le Coordonnateur; sont aussi chargés de coordonner les activités du Bureau, notamment l'établissement d'études, d'évaluations et d'analyses de la situation en Bosnie au fur et à mesure de son évolution, qui sont utilisées lors de la prise de décisions.
5. *Conseiller juridique principal (P-5)*. Sous la direction générale du Coordonnateur des Nations Unies et en consultation avec le Conseiller politique principal, fournit des avis sur les aspects juridiques et politiques des activités des missions, leur statut et leurs relations avec les gouvernements hôtes et d'autres organismes; établit des contacts et engage des négociations avec les gouvernements hôtes, les ministères, les autorités et les attachés de liaison sur toute une série de problèmes touchant les missions, coordonne les activités du Bureau juridique et a sous son autorité les autres juristes.
6. *Conseillers juridiques (P-4/P-3)*. Sont placés sous la direction générale du Conseiller juridique principal, et lui apportent une assistance dans l'exécution des fonctions du Bureau juridique; sont membres de divers conseils et comités et fournissent des avis sur les politiques et les règles de procédure à appliquer aux organes qui traitent de questions administratives, financières ou juridiques.
7. *Directeur de l'information/Porte-parole principal du Coordonnateur des Nations Unies (P-5)*. Est affecté à Sarajevo où il est chargé de superviser toutes les activités dans les domaines de la presse et de l'information pour la Mission.
8. *Attachés de presse et fonctionnaires de l'information (P-4/P-3)*. Au siège à Sarajevo, les attachés de presse et fonctionnaires de l'information sont chargés d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes d'information destinés à la population locale ainsi qu'à la presse locale et internationale. Ils sont chargés d'assurer la liaison avec la presse et de se tenir à sa disposition; d'établir des communiqués de presse et des fiches documentaires, etc.; d'assurer la liaison avec le personnel local pour ce qui est des questions de politique générale; d'établir des documents directifs; de se tenir en contact avec les organismes internationaux et les organisations non gouvernementales; de coordonner avec les services de production la politique à suivre en matière d'information; d'apporter un appui administratif et d'assurer le soutien et la coordination d'ensemble des opérations; doivent aussi s'acquitter de fonctions itinérantes sur le terrain. Au Siège, il est également prévu d'affecter expressément un petit nombre de fonctionnaires de l'information à la production d'émissions radiodiffusées et de publications.
9. *Attachés de presse et fonctionnaires de l'information sur le terrain (P-4/P-3)*. Assument deux fonctions : du côté information, ils sont chargés d'exécuter des programmes s'adressant à la population locale, et notamment de faire un travail de relations publiques (visites d'écoles, manifestations publiques, etc.) : de participer à la production de publications et de programmes radiodiffusés et d'assurer leur diffusion, notamment en participant à des émissions locales de radio et de télévision; et

d'assurer la liaison avec les organisations communautaires. Pour ce qui est de la presse, ils sont chargés d'assurer la liaison avec les journalistes locaux et internationaux; de tenir des conférences de presse, d'élaborer des communiqués et de participer à l'organisation de visites de journalistes et d'interviews avec des hauts fonctionnaires de l'ONU pour promouvoir l'activité de l'Organisation là où ils se trouvent. Suivant la presse locale et la situation politique, ils offrent aussi un important service de compilation de l'information.

2. Affaires civiles

10. *Chef des affaires civiles (D-1)*. Est, dans le civil, l'homologue du chef du Groupe international de police et son conseiller politique principal; participe aux consultations avec le Coordonnateur des Nations Unies, le chef du GIP, le Haut Représentant et d'autres hauts responsables; est chargé de conseiller le Coordonnateur des Nations Unies pour toutes les questions de politique générale sur lesquelles ce dernier doit se prononcer, de veiller à ce que les questions opérationnelles ayant un contenu politique délicat soient convenablement examinées et qu'il leur soit donné la suite appropriée; assure la liaison avec le Directeur de l'information pour les questions délicates sur le plan politique intervenant dans les affaires civiles et la presse et représente le Coordonnateur à l'extérieur, y compris, le cas échéant, auprès du gouvernement hôte; recommande aussi les orientations et mesures de caractère politique à adopter et joue le rôle d'interlocuteur des délégations d'États Membres qui sont de passage.
11. *Coordonneurs régionaux des affaires civiles (P-5)*. Sont dans le civil de rang pratiquement équivalent à ceux du commandant régional du GIP et du commandant du secteur; exercent les fonctions de conseiller politique des commandants de la police civile, des organismes des Nations Unies et autres, conformément aux instructions qu'ils reçoivent du Chef des affaires civiles et du Coordonnateur des Nations Unies; coordonnent les aspects politiques et civils et ceux ayant trait aux droits de l'homme avec leurs homologues locaux; tiennent des entretiens bilatéraux avec les autorités civiles locales et/ou les autorités de police locales en vue de promouvoir le mandat de la Mission; organisent des réunions directes entre les parties au conflit et y participent en vue de parvenir à un règlement pacifique des différends locaux ou d'assurer le respect des accords conclus; fournissent une assistance ou un soutien au Chef des affaires civiles, aux négociateurs des Nations Unies et aux négociateurs du Haut Représentant dans le secteur qui est de leur ressort; organisent et coordonnent les activités de la mission ayant trait aux questions civiles et aux droits de l'homme pour compléter celles menées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union de l'Europe occidentale (UEO), les organisations locales de la Croix-Rouge et les ONG présentes dans la zone de la mission en faveur des populations en danger; communiquent régulièrement au siège des rapports de situation, des analyses des événements dans la zone de la mission; coordonnent la campagne d'information visant à promouvoir les objectifs de la mission et engagent les autorités locales à assurer le respect des droits de l'homme des particuliers et la sécurité des populations minoritaires.
12. *Spécialistes des affaires civiles (P-4/P-3)*. Tant sur le terrain qu'au Siège, font office de chargés de liaison, réalisent des études, évaluations et analyses ponctuelles de l'évolution de la situation dans la zone de la mission et participent au processus de prise de décisions à la fois au Siège et sur le terrain. Les spécialistes sur le terrain assurent le contact sur place avec les autorités locales pour faciliter le règlement des conflits et apportent une assistance lors des négociations. Ils sont les principaux responsables des activités relatives aux affaires civiles : appui au GIP et au Coordonnateur des Nations Unies (établissement de rapports et fourniture de conseils sur des questions politiques, les droits de l'homme et d'autres questions); apportent une assistance aux organismes des Nations Unies; participent à la mise en oeuvre de mesures de confiance et prêtent leur concours au Haut Représentant par l'intermédiaire du Chef des affaires civiles et du Coordonnateur des Nations Unies.

3. Police civile

13. *Chef de la police civile (D-2)*. Sous la direction générale du Coordonnateur des Nations Unies, est chargé de toutes les questions opérationnelles faisant intervenir la police civile sur le théâtre des opérations; exerce un contrôle total sur toutes les opérations et les contrôleurs de la police civile et assure le commandement général de toutes les unités de police.
14. *Chef adjoint de la police civile (D-1)*. Relève directement du chef de la police civile et lui apporte son concours dans l'exercice de ses fonctions en assurant la gestion rationnelle des ressources physiques et humaines de la Police civile des Nations Unies dans l'exécution de ses tâches opérationnelles et de son mandat.
15. *Juristes (P-3)*. Travaillent en collaboration avec le chef de la police civile et lui apportent une assistance juridique en ce qui concerne les arrestations, les procès et d'autres questions connexes relatives aux droits de l'homme.

B. Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental

1. Bureau de l'Administrateur transitoire

16. *Administrateur transitoire (Secrétaire général adjoint)*. En sa qualité de chef de la mission, supervise et coordonne les activités de celle-ci, telles qu'elles sont définies dans le mandat et prévues dans l'Accord fondamental ainsi que les travaux d'autres organismes des Nations Unies dans la zone de la mission; a sous ses ordres le commandant de la Force, le chef de la police, le Chef de l'Administration et les responsables des autres services organiques qui travaillent et mènent leurs opérations de manière concertée; coordonne son action avec celle du commandant de la Force pour la démilitarisation ainsi que d'autres aspects des opérations et est le fonctionnaire expressément chargé de la sécurité et des opérations d'évacuation et est responsable en dernier ressort de toutes les questions juridiques et financières; relève directement du Secrétaire général et du Conseil de sécurité.
17. *Administrateur transitoire adjoint/Directeur du Bureau de l'Administrateur transitoire (D-2)*. Agit au nom de l'Administrateur transitoire dans la zone de la mission en l'absence de ce dernier; fournit des conseils sur toutes les questions liées à l'exécution du mandat des Nations Unies et à la mise en oeuvre de l'Accord fondamental; propose des stratégies politiques pour la prise de décisions appropriées et des tactiques de négociation pour les pourparlers avec les parties intéressées; coordonne les activités des organismes des Nations Unies dans la zone de la mission en ce qui concerne les stratégies politiques et la planification opérationnelle; assure la coopération de la Mission avec le Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 dans l'exécution de son mandat et établit des directives politiques et des principes d'action à l'intention du chef de la police civile des Nations Unies.
18. *Assistant spécial de l'Administrateur transitoire (P-5)*. Fournit des conseils et une assistance à l'Administrateur transitoire sur les règles administratives applicables en matière de planification à long terme et de stratégie; est chargé de la coordination générale des tâches administratives du Bureau; rédige les communications, la correspondance et d'autres documents émanant du Bureau de l'Administrateur transitoire ou en supervise la rédaction.
19. *Administrateur (P-4/P-3)*. Aide l'Administrateur transitoire à s'acquitter de ses responsabilités; participe à l'évaluation des progrès de la mission et met en place et coordonne des tâches particulières.
20. *Assistant spécial de l'Administrateur transitoire adjoint (P-4)*. Fournit une aide et des conseils à l'Administrateur transitoire adjoint dans l'exercice de ses responsabilités et identifie les problèmes de politique générale; participe à l'établissement de documents de fond, fournit un appui à l'Administrateur transitoire adjoint pour les questions d'organisation et de fond.

21. *Chef du Groupe des affaires politiques (D-1)*. Fournit à l'Administrateur transitoire des conseils sur les aspects politiques et stratégiques et recommande des mesures de caractère politique; travaille en collaboration étroite avec le commandant de la Force en ce qui concerne toutes les questions politiques liées à l'exécution du mandat de la Mission; réunit des éléments d'information destinés à être incorporés dans les rapports de l'Administrateur transitoire au Conseil de sécurité et au Secrétaire général; est chargé de suivre la situation politique et examine les déclarations et bulletins d'information établis par le porte-parole.
22. *Spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5)*. Aide le Chef du Groupe des affaires politiques à se tenir au courant de l'évolution de la situation aux niveaux local, national et régional; est tenu(e) de bien connaître toutes les informations disponibles, notamment les études, télégrammes, mémorandums, rapports, lettres et publications portant sur la question; établit les rapports sur les faits nouveaux intervenus dans la région, qui pourraient lui être demandés.
23. *Spécialiste des questions politiques (P-4)*. Aide ses supérieurs à se tenir au courant de l'évolution de la situation aux niveaux local, national et régional; est tenu(e) de bien connaître toutes les informations disponibles, notamment les études, télégrammes, mémorandums, rapports, lettres et publications portant sur la question; établit les rapports sur les faits nouveaux intervenus dans la région qui pourraient lui être demandés.
24. *Chef du Groupe de l'information/Porte-parole (P-5)*. Sous la direction de l'Administrateur transitoire, est le porte-parole officiel de la mission auprès des médias locaux et internationaux (radio, télévision et presse); est chargé de formuler des stratégies, des politiques et d'assurer la planification générale des activités de diffusion de l'information visant à présenter la position de la mission sur des questions générales et particulières; de faire connaître son mandat ainsi que les dispositions de l'Accord fondamental; et de promouvoir les projets visant à rétablir la confiance et assurer la réconciliation.
25. *Attaché de presse/fonctionnaire de l'information (P-4/P-3/P-2)*. Élabore, gère et coordonne les programmes et politiques concernant la presse et l'information au siège; assure la coordination et la liaison avec les unités sur le terrain en ce qui concerne les programmes relatifs à la presse et à l'information dans l'ensemble de la région; fournit une aide au Chef du Groupe selon que de besoin.
26. *Chef des affaires juridiques (D-1)*. Sous la direction générale de l'Administrateur transitoire et en consultation avec le Chef du Groupe des affaires politiques, fournit des avis sur les aspects juridiques et politiques des activités des missions, leur fonction, leur statut et leurs relations avec les gouvernements et d'autres organismes; est chargé de donner un avis juridique sur tous les aspects de l'exécution du mandat de la Mission, l'accent étant particulièrement mis sur les tâches définies aux paragraphes 16 et 17 du rapport daté du 13 décembre 1995 que le Secrétaire général a adressé au Conseil de sécurité (S/1995/1031).
27. *Juriste (hors classe) (P-5)*. Sous la supervision du Chef des affaires juridiques, fournit une assistance et des conseils sur tous les aspects juridiques aux comités mixtes d'application et aux différentes entités des affaires civiles relevant du Bureau.
28. *Juriste (P-4/P-3)*. Sous la supervision du Chef des affaires juridiques, fournit une assistance et des conseils sur tous les aspects juridiques aux comités mixtes d'application et aux différentes entités des affaires civiles relevant du Bureau.

2. Bureau du commandant de la Force

29. *Commandant de la Force (Sous-Secrétaire général)*. Est chargé d'exécuter le mandat de la Mission en ce qui concerne toutes les opérations militaires et, par l'intermédiaire de l'Administrateur transitoire, fait rapport au Siège de l'ONU sur toutes les questions touchant l'activité du personnel militaire de la Mission.

3. Police civile

30. *Chef de la police civile (D-1)*. Sous la direction générale de l'Administrateur transitoire, est chargé de toutes les questions opérationnelles qui font intervenir la police civile sur le théâtre des opérations; exerce un contrôle total sur toutes les opérations et les contrôleurs de la police civile et assure le commandement général de toutes les unités de police.

4. Bureau des affaires civiles

31. *Chef des affaires civiles (D-1)*. Sous la direction de l'Administrateur transitoire, fournit des conseils sur la stratégie politique à suivre pour la prise de décisions et les tactiques de négociation à adopter pour les pourparlers avec les autorités compétentes et les parties au conflit; fournit à l'Administrateur transitoire des conseils sur la politique générale et les opérations pour tout ce qui a trait à l'exécution du mandat de la Mission. Seconde ou représente l'Administrateur transitoire dans les négociations et réunions avec les autorités compétentes et les parties au conflit sur toutes les questions pertinentes; établit des directives politiques et des principes d'action à l'intention du chef de la police civile des Nations Unies; coordonne les activités menées par les organismes des Nations Unies dans la zone de la mission en ce qui concerne la stratégie générale et la planification opérationnelle; est chargé de diriger et de superviser les activités des bureaux extérieurs responsables des affaires civiles, de la gestion générale des affaires civiles et de l'encadrement du personnel.
32. *Fonctionnaire principal chargé de l'éducation et de la culture (P-5)*. Collabore à l'établissement de procédures et de règlements touchant le programme d'enseignement, les besoins des minorités ethniques en matière d'éducation, la culture et l'emploi de la langue et surveille leur application; participe aux travaux des comités mixtes d'application en élaborant des scénarios fondés sur des solutions de compromis qui soient pleinement conformes à la législation croate relative aux minorités.
33. *Fonctionnaire chargé de l'éducation et de la culture (P-3)*. Aide le fonctionnaire principal chargé de l'éducation et de la culture dans l'exécution des tâches confiées au Groupe de l'éducation et de la culture.
34. *Fonctionnaire chargé de l'administration civile (hors classe) (P-5)*. Fournit au Comité mixte d'application pour l'administration civile des conseils sur la manière d'intégrer les structures administratives des parties; participe à la mise en place d'un système de coopération et de liaison; met au point un processus et un calendrier de transition; et élabore des méthodes de contrôle des points de passage des frontières existants et de la liberté de circulation des personnes.
35. *Fonctionnaire des finances publiques (P-4/P-3)*. Fournit au Comité mixte d'application pour l'administration civile des conseils sur la mise en place d'un système de financement des institutions et des travaux publics dans la région et les mesures à prendre pour élaborer des directives de planification visant à intégrer les systèmes bancaires de la région avec la Banque nationale de Croatie; participe aux activités liées au budget, aux recettes et aux dépenses pendant la période de transition; fournit une assistance pour la mise en oeuvre d'un système de redevances au titre des services publics et d'autres questions liées au système financier et monétaire dans la région.
36. *Ingénieur du génie civil (P-4/P-3)*. Participe à la coordination des opérations visant à rétablir les services publics de distribution comme l'eau, l'assainissement, l'électricité, les transports publics, les communications et l'évacuation des déchets; participe à la coordination des activités de reconstruction des habitations endommagées ou détruites au cours du conflit; établit des programmes de travail dans le secteur, entreprend des études et élabore des plans d'aménagement, assure la liaison avec les unités militaires dans le secteur en ce qui concerne le maintien des services et la fourniture de nouveaux ouvrages; établit le coût des ouvrages et obtient les crédits requis à ce titre; est chargé des ouvrages dans le secteur, établit des budgets trimestriels, exécute les travaux dans les limites des crédits approuvés et supervise leur exécution.
37. *Directeur de la composante électorale (D-1)*. Est chargé de superviser la préparation et l'organisation de tous les aspects des élections locales en Slavonie orientale conformément aux dispositions énoncées dans l'Accord fondamental et au mandat conféré par le Conseil de sécurité dans sa résolution

- 1037 (1996); est le conseiller principal de l'Administrateur transitoire pour les questions électorales et établit en son nom les rapports d'activité qui doivent être présentés au Secrétaire général; représente l'Administrateur transitoire au Comité mixte d'application pour les élections et fait en sorte que les décisions relatives au processus électoral soient conformes aux normes internationales.
38. Pour s'acquitter efficacement de la tâche qui lui a été confiée d'organiser les élections, le Directeur de la composante électorale est censé superviser entre autres, tous les aspects opérationnels et logistiques de l'organisation et du déroulement des élections, veiller à ce que la population reçoive une éducation civique suffisante dans la zone de la mission, assurer la formation des organisateurs des élections et contrôler la gestion du processus électoral.
 39. *Spécialiste des questions électorales (hors classe) (P-5)*. Coordonne l'établissement d'un calendrier et de procédures pour les élections, y compris la définition des conditions à remplir pour être candidat aux élections et pour voter; détermine l'applicabilité des lois électorales en vigueur; obtient et vérifie tous les registres de recensements et registres de population; délimite les circonscriptions électorales (municipalités, districts, comtés); élabore les critères régissant l'accès aux médias et l'octroi de fonds; organise les élections, annonce et certifie les résultats des élections avec le concours d'autres observateurs internationaux et locaux; propose des candidatures pour le recrutement de spécialistes des questions électorales.
 40. *Spécialiste des questions électorales (P-4/P-3)*. Aide le spécialiste hors classe à établir le calendrier des élections et les procédures à suivre en la matière, y compris la définition des conditions à remplir pour être candidat aux élections et pour voter; détermine l'applicabilité des lois électorales en vigueur; obtient et vérifie tous les registres de recensements et registres de population; délimite les circonscriptions électorales (municipalités, districts, comtés); élabore les critères régissant l'accès aux médias et l'octroi de fonds; organise les élections, annonce et certifie les résultats avec le concours d'autres observateurs internationaux et locaux; propose des candidatures pour le recrutement de spécialistes des questions électorales.
 41. *Fonctionnaire chargé des archives (P-4)*. Aide les autorités locales à localiser les fichiers et à fournir des copies de pièces perdues ou détruites; authentifie les registres où sont consignés les transferts légaux de biens, y compris les héritages; supervise la délivrance de nouveaux permis et licences, y compris les permis de conduire et les licences professionnelles, les dossiers scolaires et les documents d'immatriculation des véhicules; établit des procédures d'authentification des qualifications professionnelles et autres dûment reconnues; certifie des documents tels que certificats de naissance, certificats de décès, certificats de mariage et certificats de divorce.
 42. *Spécialiste des services publics (hors classe) (P-5)*. Coordonne le rétablissement des services publics et des services de distribution (eau, assainissement, énergie, transports publics, communications, élimination des déchets, services de santé et services éducatifs); aide également à coordonner la reconstruction des maisons endommagées ou détruites au cours du conflit.
 43. *Spécialiste des services publics (P-4/P-3)*. Aide à coordonner le rétablissement des services publics et des services de distribution (eau, assainissement, énergie, transports publics, communications, élimination des déchets, services de santé et services éducatifs); aide également à coordonner la reconstruction des habitations endommagées ou détruites au cours du conflit.

5. Secrétariat des comités mixtes d'application

44. *Administrateur (P-4)*. Coordonne les travaux des comités mixtes d'application; organise les réunions des comités; assure la liaison et la coordination avec le Chef des affaires civiles et les interlocuteurs appropriés au sein des différentes unités opérationnelles qui s'occupent des affaires civiles pour fournir des informations en retour aux membres des comités sur la mise en oeuvre des orientations recommandées par les comités; rend compte à l'Administrateur transitoire des activités des comités visant à faire appliquer les dispositions de l'Accord fondamental par les parties.
45. *Administrateur (P-3)*. Aide à coordonner les travaux des comités mixtes et à organiser leurs réunions.

6. Bureaux régionaux (Beli Manastir, Osijek, Vinkovci)

46. *Chef du bureau régional (P-5)*. Est chargé de coordonner tous les aspects civils du mandat de l'Administration dans la région; planifie et organise le déploiement d'administrateurs et d'observateurs au niveau régional et gère les échanges d'informations entre les différentes entités sur le terrain et au siège; coordonne l'exécution des tâches dans la région administrée, tient des consultations avec les autorités locales, encourage les autorités locales à faire respecter les droits de l'homme et à garantir la sécurité des minorités ethniques; organise des entretiens face à face et assiste à ces entretiens; vérifie si les autorités se conforment dûment aux dispositions du mandat; organise les activités civiles en coordination étroite avec d'autres organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales internationales et locales et adresse au Chef des affaires civiles des rapports détaillés sur l'application des dispositions du mandat et de l'accord fondamental; établit également des rapports de situation hebdomadaires à son intention.
47. *Spécialiste des questions relatives aux biens et aux indemnités (P-4/P-3)*. Élabore des procédures permettant de vérifier les droits de propriété, et des listes sur la base desquelles les biens seront restitués aux personnes identifiées comme étant les propriétaires; établit les mécanismes nécessaires pour assurer un traitement équitable à ceux qui seront obligés de quitter les maisons qu'ils occupent et aider à leur réinstallation.
48. *Spécialiste de la reconstruction et du relèvement (P-4/P-3)*. Aide, en coordination avec les organismes internationaux, à définir les modalités d'un programme de reconstruction et de relèvement dans la région; assure la liaison avec les institutions financières internationales pour encourager le développement et la reconstruction et le redressement économiques; aide à évaluer les besoins en matière de reconstruction et de relèvement, suit les progrès réalisés et fait rapport à ce sujet.

7. Bureau de liaison de Belgrade

49. *Chef du Bureau (D-1)*. Assure la coordination de toutes les tâches qui incombent au Bureau de liaison pour que les missions des Nations Unies puissent bénéficier d'un appui opérationnel dans la région; assure la liaison avec le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie à tous les niveaux sur les questions intéressant les missions; adresse des rapports détaillés au Siège de l'ONU et aux missions sur les questions qui ont trait à la conduite des opérations des Nations Unies, y compris la MONUP; assume des fonctions de liaison à la demande des missions; fournit des évaluations et des avis aux autres organismes des Nations Unies établis en Yougoslavie et opérant dans la région; et établit des contacts avec les diplomates en poste à Belgrade et les délégations de haut niveau visitant la région.
50. *Spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5)*. Sous la direction du Chef du Bureau, gère les informations relatives à la situation politique en République fédérative de Yougoslavie et contribue à l'analyse et à l'évaluation de cette situation; assure la liaison avec les fonctionnaires de l'OSCE et de l'OTAN en poste dans la République fédérative de Yougoslavie et avec les représentants de la République fédérative pour les questions qui ont trait à la MONUP; coordonne l'établissement des rapports périodiques adressés au Siège de l'ONU et aux missions; et assure l'intérim lorsque le Chef est absent.
51. *Spécialiste des questions politiques, Section Croatie (P-4)*. Sous la direction du Chef du Bureau, assure la liaison, pour le compte de l'ATNUSO, avec les représentants du Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie sur les questions touchant à l'exécution du mandat de l'Administration transitoire; fournit un appui aux fonctionnaires de l'ATNUSO pour les entretiens organisés avec les représentants du Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie; soumet des rapports à l'Administration transitoire sur les questions touchant à l'exécution du mandat; et établit des rapports sur le développement des relations entre la Croatie et la République fédérative de Yougoslavie.

52. *Spécialiste des questions politiques, Section Croatie (P-3)*. Sous la direction du spécialiste des questions politiques ci-dessus, aide à assurer la liaison, pour le compte de l'ATNUSO, avec les représentants de la République fédérative de Yougoslavie sur les questions touchant à l'exécution du mandat de l'ATNUSO; à fournir un appui aux fonctionnaires de l'ATNUSO pour les entretiens organisés avec les représentants de la République fédérative de Yougoslavie; et à établir des rapports sur les questions touchant à l'exécution du mandat à l'intention de l'Administration transitoire.
53. *Spécialiste des questions politiques, Section Bosnie (P-4)*. Sous la direction du Chef du Bureau, assure la liaison, pour le compte de la MINUBH, avec les représentants de la République fédérative de Yougoslavie sur les questions touchant à l'exécution du mandat de la Mission; fournit un appui aux fonctionnaires de la MINUBH pour les entretiens organisés avec les représentants de la République fédérative de Yougoslavie; soumet des rapports à la MINUBH sur les questions touchant à l'exécution de son mandat; suit les progrès réalisés dans le processus de fédération et fait rapport à ce sujet.
54. *Spécialiste des questions politiques, Section Bosnie (P-3)*. Sous la direction du spécialiste des questions politiques ci-dessus, aide à assurer la liaison, pour le compte de la MINUBH, avec les représentants de la République fédérative de Yougoslavie sur les questions touchant à l'exécution du mandat de la Mission; à fournir un appui aux fonctionnaires de la MINUBH pour les entretiens organisés avec les représentants de la République fédérative de Yougoslavie; à établir des rapports sur les questions touchant à l'exécution du mandat à l'intention de la MINUBH; à suivre les progrès réalisés dans le processus de fédération et à faire rapport à ce sujet.
55. *Fonctionnaire chargé de la liaison avec les ONG/autres organisations (P-4)*. Sous la direction du Chef du Bureau, assure la liaison pour le compte des missions avec les ONG, d'autres organisations et les organismes donateurs établis en République fédérative de Yougoslavie et opérant dans les zones de responsabilité des missions; et établit des contacts avec d'autres ONG et donateurs potentiels.
56. *Spécialiste des questions humanitaires (P-3)*. Sous la direction du Chef du Bureau, assure la liaison avec les associations de la République fédérative de Yougoslavie qui s'occupent des personnes déplacées ou portées disparues pour recueillir et diffuser des renseignements qui aideront les missions à s'acquitter de leur mandat; et coordonne la collecte et la vérification des informations demandées par les missions sur ces personnes.
57. *Analyste des médias (P-4)*. Sous la direction du Chef du Bureau, analyse la situation politique en République fédérative de Yougoslavie; coordonne la traduction et l'analyse des informations produites par les médias locaux (ce poste exige une excellente maîtrise du serbo-croate); et établit des contacts avec des personnalités ou des organes influents en République fédérative de Yougoslavie.
58. *Fonctionnaire de l'information (P-3)*. Sous la direction du Chef du Bureau, assume les fonctions de porte-parole du Bureau de liaison et d'interlocuteur principal vis-à-vis des représentants de tous les médias; et organise des activités d'information à l'appui des missions en République fédérative de Yougoslavie. Ces activités comprennent la diffusion de documents d'information et des interventions auprès de groupes d'intérêts particuliers.

8. Bureau de liaison de Zagreb

59. *Chef du Bureau (D-1)*. Est responsable de la coordination de toutes les tâches qui incombent au Bureau de liaison pour que les missions des Nations Unies puissent bénéficier d'un appui opérationnel dans la région; assure l'encadrement politique de la MONUP; assure la liaison avec le Gouvernement croate à tous les niveaux sur les questions intéressant les missions; adresse des rapports détaillés au Siège de l'ONU et aux missions sur les questions qui ont trait à la conduite des opérations des Nations Unies, notamment la MONUP; assume des fonctions de liaison à la demande des missions; fournit des évaluations et des avis aux autres organismes des Nations Unies établis en Croatie et opérant dans la région; établit des contacts avec les diplomates en poste à Zagreb et les délégations de haut niveau visitant la région; et fournit des conseils au Groupe d'appui de la police et au Groupe d'appui des observateurs militaires des Nations Unies sur les questions politiques.

60. *Spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5)*. Sous la direction du Chef du Bureau, gère les informations relatives à la situation politique en Croatie et contribue à l'analyse et à l'évaluation de cette situation; assure la liaison avec les fonctionnaires de l'OSCE et de l'OTAN en poste en Croatie; coordonne les activités menées par l'ONU concernant la péninsule de Prevlaka; coordonne l'établissement des rapports périodiques adressés au Siège de l'ONU et aux missions; et assure l'intérim lorsque le Chef est absent.
61. *Spécialiste des questions politiques, Section Croatie (P-4)*. Sous la direction du Chef du Bureau, assure la liaison, pour le compte de l'ATNUSO, avec les représentants du Gouvernement croate sur les questions touchant à l'exécution du mandat de l'Administration transitoire; fournit un appui aux fonctionnaires de l'ATNUSO pour les entretiens organisés avec les représentants du Gouvernement croate; soumet des rapports à l'Administration transitoire sur les questions touchant à l'exécution du mandat; établit des rapports sur l'attitude des Croates à l'égard de la Fédération et sur le développement des relations entre la Croatie et la République fédérative de Yougoslavie; fournit un soutien politique au Groupe d'appui de la police et au Groupe d'appui des observateurs militaires des Nations Unies.
62. *Spécialiste des questions politiques, Section Croatie (P-3)*. Sous la direction du spécialiste des questions politiques ci-dessus, aide à assurer la liaison, pour le compte de l'ATNUSO, avec les représentants du Gouvernement croate sur les questions touchant à l'exécution du mandat de l'Administration; à fournir un appui aux fonctionnaires de l'ATNUSO pour les entretiens organisés avec les représentants du Gouvernement croate; et à établir des rapports sur les questions touchant à l'exécution du mandat à l'intention de l'Administration provisoire.
63. *Spécialiste des questions politiques, Section Bosnie (P-4)*. Sous la direction du Chef du Bureau, assure la liaison pour le compte de la MINUBH, avec les représentants du Gouvernement croate, sur les questions touchant à l'exécution du mandat de la Mission; fournit un appui aux fonctionnaires de la MINUBH pour les entretiens organisés avec les représentants du Gouvernement croate; soumet des rapports à la MINUBH sur les questions touchant à l'exécution du mandat; suit les progrès réalisés dans le processus de fédération et fait rapport à ce sujet; fournit un soutien politique au Groupe d'appui de la police.
64. *Spécialiste des questions politiques, Section Bosnie (P-3)*. Sous la direction du spécialiste des questions politiques ci-dessus, aide à assurer la liaison, pour le compte de la MINUBH avec les représentants du Gouvernement croate sur les questions touchant à l'exécution du mandat de la Mission; à fournir un appui aux fonctionnaires de la MINUBH pour les entretiens organisés avec les représentants du Gouvernement croate; à établir des rapports sur les questions touchant à l'exécution du mandat à l'intention de la MINUBH; à suivre les progrès réalisés dans le processus de fédération et à faire rapport à ce sujet.
65. *Fonctionnaire chargé de la liaison avec les organisations non gouvernementales/autres organisations (P-3)*. Sous la direction du Chef du Bureau, assure la liaison pour le compte des missions avec les organisations non gouvernementales, d'autres organisations et les organismes donateurs établis en Croatie et opérant dans les zones de responsabilité des missions; et établit des contacts avec d'autres organisations non gouvernementales et donateurs potentiels.
66. *Spécialiste des questions humanitaires (P-3)*. Sous la direction du Chef du Bureau, assure la liaison avec les associations croates qui s'occupent des personnes déplacées ou portées disparues pour recueillir et diffuser des renseignements qui aideront les missions à s'acquitter de leur mandat; et coordonne la collecte et la vérification des informations demandées par les missions sur ces personnes.
67. *Analyste des médias (P-4)*. Sous la direction du Chef du Bureau, analyse la situation politique en Croatie; coordonne la traduction et l'analyse des informations produites par les médias croates (ce poste exige une excellente maîtrise du serbo-croate); et établit des contacts avec des personnalités ou des organes influents en Croatie.
68. *Fonctionnaire de l'information (P-3)*. Sous la direction du Chef du Bureau, assume les fonctions de porte-parole du Bureau de liaison et d'interlocuteur principal vis-à-vis des représentants de tous les médias; et organise des activités d'information à l'appui des missions en Croatie. Ces activités

comprennent la diffusion de documents d'information et des interventions auprès de groupes d'intérêts particuliers.

C. Force de déploiement préventif des Nations Unies

69. *Directeur (D-1)*. Fait fonction de conseiller principal auprès du Chef de la Mission pour les questions politiques et autres questions de fond, soumet des propositions et offre des conseils sur les stratégies à long et à court terme relatives au mandat de la Mission; établit et entretient, en coordination étroite avec le Chef de la Mission, des liens avec des hauts fonctionnaires du Gouvernement, des dirigeants politiques, les membres du corps diplomatique et d'autres représentants de la société macédonienne pour aider à résoudre les problèmes et à négocier le règlement des questions qui ont trait à l'exécution du mandat; analyse la situation politique dans la zone de la mission mais aussi les facteurs politiques externes qui peuvent avoir une incidence dans cette zone et communique régulièrement des évaluations à ce sujet; recommande, le cas échéant, des interventions ou des mesures correctives; supervise l'établissement des rapports de situation quotidiens et hebdomadaires adressés au Siège de l'ONU.
70. *Assistant spécial du Chef de la Mission (P-4)*. Relève directement du Chef de la Mission; est chargé de coordonner tous les aspects essentiels des travaux du Bureau du Chef de la Mission, de fournir des conseils et une assistance sur toutes les questions liées à la diplomatie préventive et à l'usage des bons offices dans les secteurs social et civil, en coopération avec les diverses composantes de la Mission; rédige au nom du Chef de la Mission des lettres, communications, déclarations et messages importants; établit des documents et des propositions de projets sur des sujets techniques et spécialisés; en coopération avec la police civile et les personnels civils et militaires, coordonne les questions professionnelles dans les domaines du développement social et de l'intégration sociale en les inscrivant dans le prolongement de la diplomatie préventive; conçoit, met en oeuvre, coordonne et supervise un large éventail de projets et d'activités à l'échelle du pays, pour le compte de la FORDEPRENU, en rapport avec des manifestations et des campagnes diverses ou des programmes parrainés par le pays hôte; assume la responsabilité des visites de représentants et de missions envoyés par les organismes et organes directeurs du système des Nations Unies; fait office d'agent de liaison de la Mission pour les plans d'action complémentaires et la programmation continue au niveau national.
71. *Chef des affaires politiques et humanitaires (P-5)*. Relève directement du Chef de la Mission; est chargé d'entretenir des relations avec les représentants du gouvernement du pays hôte, les partis politiques et les dirigeants des communautés ethniques pour fournir des évaluations actualisées de la situation politique, économique et ethnique du pays; établit des liens avec les représentants du gouvernement hôte, les dirigeants parlementaires, les partis d'opposition et les minorités ethniques; surveille les zones qui sont politiquement sensibles et présentent des risques de conflit à l'intérieur du pays; coordonne l'établissement des rapports quotidiens de la Mission sur la situation politique et militaire et des rapports hebdomadaires adressés au Siège de l'ONU sur l'évolution de la situation politique, économique et interethnique dans le pays; rédige des rapports périodiques à l'intention du Secrétaire général au sujet de la Mission; assiste régulièrement à des réunions au Ministère de l'intérieur sur des questions concernant la police en rapport avec le mandat de la Mission dans le pays hôte; mène des consultations et négociations avec diverses institutions sur des questions liées au fonctionnement de la Mission dans le pays hôte; organise des réunions d'orientation politique à l'intention des responsables étrangers en visite.
72. *Spécialiste des questions politiques et humanitaires (P-3)*. Relève directement du Chef des affaires politiques et humanitaires; est chargé d'assister ce dernier pour toutes les tâches d'ordre politique et humanitaire qui incombent à la Mission; rédige des rapports de situation journaliers et hebdomadaires ainsi que des rapports au nom du Secrétaire général; entretient des relations de travail étroites avec divers ministères du gouvernement du pays hôte; représente le Chef de la Mission et le Chef des affaires politiques et humanitaires à des réunions avec d'autres organisations internationales dans le pays hôte; établit à l'intention de ce dernier des recommandations sur la suite à donner aux demandes

d'assistance humanitaire individuelles ou collectives dans le pays hôte; gère une base de données sur la situation politique, économique et humanitaire pour les recherches que la Mission est appelée à effectuer; accomplit toutes les autres tâches qui lui sont confiées ou déléguées par le Chef.

73. *Attaché de presse et fonctionnaire de l'information/Porte-parole (P-3)*. Sous la direction générale du Chef de la Mission, est chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre le programme de la Mission en matière d'information afin de donner une image positive de la FORDEPRENU dans le pays hôte et à l'échelon international; conseille le Chef de la Mission et le commandant de la Force sur les stratégies à suivre pour les rapports avec la presse et les questions relatives à l'information à court et à long terme et fait des recommandations sur les politiques et les approches à adopter à l'égard de questions générales ou particulières; gère les ressources du Bureau de la presse, notamment le personnel, le matériel et les finances; administre et supervise toutes les activités de la Mission relatives aux rapports avec la presse et à l'information, d'un point de vue tant militaire que civil; fait fonction de porte-parole de la Mission, entretient des relations étroites avec la presse locale et internationale et organise dans ce contexte des réunions d'information sur la Mission et les opérations de la FORDEPRENU; organise et supervise des conférences de presse; organise des visites de journalistes locaux et internationaux et accompagne les journalistes sur le terrain; supervise la production d'informations sur support électronique et sur support papier ainsi que de documents publicitaires, notamment des communiqués de presse, des films et des messages vidéo; suit les articles publiés dans la presse locale et prépare une revue de presse quotidienne à l'intention des responsables de la Mission.
74. *Fonctionnaire chargé de la documentation et des publications (P-2)*. Sous la direction de l'Administrateur ci-dessus, est responsable de la production et de la distribution des documents promotionnels; conçoit et rédige un bulletin mensuel en anglais, en gère la production et supervise l'impression et la traduction d'une version macédonienne; produit des imprimés et autres supports pour les relations publiques de la FORDEPRENU, notamment brochures, affiches, fiches documentaires, calendriers, autocollants, badges, etc.; assiste l'attaché de presse pour d'autres aspects du programme d'information, selon les besoins; assume les fonctions de ce dernier en son absence.
75. *Conseiller juridique (P-3)*. Sous la direction du Chef de la Mission, s'assure que les intérêts juridiques de l'Organisation sont dûment protégés dans toutes les transactions de la Mission en fournissant, conformément aux règles et règlements en vigueur et aux principes et directives établis par l'ONU, des conseils et une aide juridique aux bureaux organiques et à l'Administration sur des questions diverses, notamment les relations intergouvernementales, le droit international, les privilèges et immunités, les arrangements contractuels, les relations avec le personnel et les indemnisations, cette liste n'étant pas exhaustive; analyse et/ou rédige des documents juridiques s'il y a lieu; offre également des conseils et une assistance technique sur les questions juridiques qui intéressent l'ONU aux conseillers juridiques des bataillons, le cas échéant; joue le rôle de représentant juridique auprès du Comité local des marchés et des comités locaux du contrôle du matériel et d'examen des réclamations et tout autre comité ou conseil qui serait susceptible d'être créé; représente la Mission pour les questions d'ordre juridique lors des entretiens avec les responsables gouvernementaux et d'autres représentants dans la zone de la mission; assure la liaison avec le Siège de l'ONU pour les questions juridiques relatives à la Mission.

Annexe XIV
Ressources disponibles et dépenses de
fonctionnement pour les Forces de paix
des Nations Unies pour la période allant
du 12 janvier 1992 au 31 mars 1996
 (En dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
A. État récapitulatif des ressources		
<i>1. Ressources</i>		
12 janvier 1992-31 mars 1993		
Crédits ouverts (résolution 46/233)	251 500 000	250 000 000
Crédits ouverts (résolution 47/210 A)	300 049 500	298 313 900
Crédits ouverts (résolution 47/210 B)	27 759 900	27 269 300
Contributions volontaires en nature	8 398 608	8 398 608
	587 708 008	583 981 808
1er avril-30 juin 1993		
Crédits ouverts (résolution 47/210 B)	282 584 900	281 132 800
Contributions volontaires en nature	433 566	433 566
	283 018 466	281 566 366
1er juillet 1993-31 mars 1994		
Crédits ouverts (résolution 48/238 A)	858 878 659	854 162 759
Contributions volontaires en nature	147 000	147 000
	859 025 659	854 309 759
1er avril-30 septembre 1994		
Crédits ouverts (résolution 48/238 B)	850 000 000	845 556 300
Contributions volontaires en nature	8 284 588	8 284 588
	858 284 588	853 840 888
1er octobre 1994-31 mars 1995		
Crédits ouverts (résolution 49/228)	927 779 200	921 963 600
Contributions volontaires en nature	5 002 300	5 002 300
	932 781 500	926 965 900
1er avril-30 juin 1995		
Crédits ouverts (résolution 49/248)	404 194 500	401 106 600
1er juillet-30 novembre 1995		
Crédits ouverts (résolution 49/248)	673 657 500	668 511 000
Dépenses autorisées (résolution 49/248)	100 000 000	99 569 800
Contributions volontaires en nature ^a	50 174 073	50 174 073
	823 831 573	818 254 873

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
1er-31 décembre 1995		
Dépenses autorisées (décision 50/410 A)	115 373 000	113 866 300
1er janvier-31 mars 1996		
Dépenses autorisées (décision 50/410 B)	100 000 000	98 430 700
Total, rubrique 1	4 964 217 294	4 932 323 194
<i>2. Dépenses de fonctionnement en chiffres nets</i>		
12 janvier 1992-31 mars 1993		
Montant net des dépenses	544 030 962	541 007 531
Contributions volontaires en nature	8 398 608	8 398 608
	552 429 570	549 406 139
1er avril-30 juin 1993		
Montant net des dépenses	262 425 879	261 046 479
Contributions volontaires en nature	433 566	433 566
	262 859 445	261 480 045
1er juillet 1993-31 mars 1994		
Montant net des dépenses	808 756 837	805 336 811
Contributions volontaires en nature	147 000	147 000
	808 903 837	805 483 811
1er avril-30 septembre 1994		
Montant net des dépenses	770 004 000	767 985 500
Contributions volontaires en nature	8 284 588	8 284 588
	778 288 588	776 270 088
1er octobre 1994-31 mars 1995		
Montant net des dépenses	848 942 700	842 885 200
Contributions volontaires en nature	5 002 300	5 002 300
	853 945 000	847 887 500
1er avril-30 juin 1995	370 513 400	367 061 700
1er juillet-30 novembre 1995		
Montant net des dépenses ^b	753 597 900	746 665 200
Contributions volontaires en nature	50 174 073	50 174 073
	803 771 973	796 839 273
1er-31 décembre 1995	115 373 000	113 866 300
1er janvier-31 mars 1996	100 000 000	98 430 700
Total, rubrique 2	4 646 084 813	4 616 725 556
Total, 1 moins 2	318 132 481	315 597 638
<i>3. Sommes portées au crédit des États Membres</i>		
12 janvier 1992-31 mars 1993	35 278 438	34 575 669
1er avril 1993-31 mars 1994 ^c	50 450 030	46 948 080
Total	85 728 468	81 523 749

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
4. <i>Solde inutilisé</i> (1 moins 2 et 3)	232 404 013	234 073 889
B. Situation de trésorerie		
1. <i>Recettes</i>		
Montant des quotes-parts acquittées au 29 février 1996	3 870 790 366	3 870 790 366
Contributions volontaires en nature ^d	72 440 135	72 440 135
Contributions volontaires en espèces ^e	9 278 429	9 278 429
Intérêts créditeurs	29 185 536	29 185 536
Recettes diverses	11 004 234	11 004 234
Total, rubrique 1	3 992 698 700	3 992 698 700
2. <i>Moins le montant net des dépenses</i>		
12 janvier 1992-31 mars 1993	552 429 570	549 406 139
1er avril-30 juin 1993	262 859 445	261 480 045
1er juillet 1993-31 mars 1994	808 903 837	805 483 811
1er avril-30 septembre 1994	778 288 588	776 270 088
1er octobre 1994-31 mars 1995	853 945 000	847 887 500
1er avril-30 juin 1995	370 513 400	367 061 700
1er juillet-30 novembre 1995	803 771 973	796 839 273
1er-31 décembre 1995	115 373 000	113 866 300
1er janvier-31 mars 1996	100 000 000	98 430 700
Total, rubrique 2	4 646 084 813	4 616 725 556
3. <i>Déficit d'exploitation prévu</i>	(653 386 113)	(624 026 856)

^a Y compris les contributions volontaires en nature aux FPNU (18 300 000 dollars) et au dispositif d'intervention rapide (31 874 073 dollars) pour la période allant du 1er juillet au 30 novembre 1995.

^b Sur la base du montant estimatif révisé contenu dans les annexes II et III du document A/50/696/Add.1.

^c Y compris le crédit d'un montant brut de 21 995 800 dollars (montant net : 19 547 950 dollars) ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/242 B et celui d'un montant brut de 4 309 750 dollars (montant net : 3 818 750 dollars) ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/212 au profit du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit humanitaire international commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

^d Y compris toutes les contributions volontaires en nature aux FPNU (40 566 062 dollars) et au dispositif d'intervention rapide (31 874 073 dollars).

^e Y compris toutes les contributions volontaires en espèces aux FPNU (7 169 622 dollars) et au dispositif d'intervention rapide (2 108 807 dollars).

Annexe XV

Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

A. Contributions volontaires aux Forces de paix des Nations Unies

(En dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement ou organisme</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur</i>
1. Contributions en espèces		
Italie		2 380 952
Liechtenstein		7 081
Suisse		4 781 589
2. Contributions reçues en nature		
<i>12 janvier 1992-31 mars 1993</i>		
Allemagne	Prêt de 395 véhicules et remorques	790 000
	Prêt de 246 groupes électrogènes	^a
États-Unis d'Amérique	Donation de 3 400 cartes d'état-major	1 700 000
Italie	Prêt de 15 véhicules blindés de transport de troupes, entièrement équipés	5 593 220
Suède	Donation de 2 berlines	42 388
Suisse	Service d'évacuation sanitaire par avion de Zagreb à Lisbonne, juillet 1992	^a
	Donation de 40 camions	273 000
<i>1er avril-30 juin 1993</i>		
Suisse	Donation de 2 véhicules blindés	433 566
	Service d'évacuation sanitaire par avion de Zagreb à Dublin, avril 1993	^a
<i>1er juillet 1993-31 mars 1994</i>		
Finlande	Donation de 10 unités d'habitation	57 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Donation de matériel de dégivrage et de remorquage d'aéronefs	90 000
<i>1er avril-30 septembre 1994</i>		
Allemagne	Prêt de 171 véhicules blindés de transport de troupes	3 420 000
	Prêt de 390 véhicules et remorques, 48 véhicules blindés de transport de troupes, 4 ambulances militaires, 26 groupes électrogènes, 2 remorques lourdes, 1 grue automatique et 25 ambulances	^a
	Prêt de matériel radio, 2 chariots élévateurs, 1 balayeuse mécanique, 1 fourgonnette	140 526
	Donation de 4 300 uniformes d'hiver	^a

<i>Gouvernement ou organisme</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur</i>
Fédération de Russie	Donation de matériel spécial de secours, de 2 camions et de groupes électrogènes diesel	80 000
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	Cartes	^a
Pays-Bas	Donation de 3 camionnettes à plateau tout terrain, 2 véhicules tout terrain, 1 ravitailleur, 5 camions de 5 tonnes et 1 ambulance	95 973
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Prêt de 93 véhicules et de matériel	4 297 267
	Donation de 1 camion-citerne, 1 ravitailleur, 2 tracteurs, 3 ponts roulants, 1 pont bascule portatif et voies de roulement	239 553
Suisse	Services d'un inspecteur général et d'un assistant	13 569
<i>1er octobre 1994-31 mars 1995</i>		
Allemagne	Donation de 50 camions lourds	5 000 000
<i>1er juillet-31 décembre 1995</i>		
Allemagne	Donation de 100 véhicules blindés de transport de troupes	18 300 000

^a La valeur n'a pas encore été déterminée.

B. Contributions volontaires au renforcement de la Force de protection des Nations Unies par un dispositif d'intervention rapide, pour la période allant du 1er juillet au 30 novembre 1995
 (En dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement ou organisme</i>	<i>Montant versé</i>	<i>Montant annoncé</i>
1. Contributions en espèces		
Autriche		^a
Danemark		^a
Finlande		849 005
Grèce	100 000	
Irlande	276 000	
Monaco	14 000	
Panama	22 000	
Suède	1 696 807	
Total partiel	2 108 807	849 005

<i>Gouvernement ou organisme</i>		<i>Montant annoncé</i>
2. Contributions reçues en nature		
États-Unis d'Amérique	81 radios «have quick»	1 800 000
	8 dispositifs de contre-mesure IR ALQ-144	144 000
	12 dispositifs de contre-mesure IR ALQ-156	3 084 000
	8 systèmes IFF Mode IV pour hélicoptères Puma	25 000
	50 radios PRC-112	291 650
	40 munitions de calibre 0,50	264 000
	Des munitions de calibre 0,50	587 000
	Fusils de grande précision et munitions	70 000
	1 000 poubelles médicales	81 700
	Service de satellite (2 canaux)	1 200 000
	7 dispositifs PVS-4 de vision nocturne	26 723
	15 TACSAT, 2 stations HF	3 000 000
	2 téléphones STU, 7 indicateurs laser, pièces de rechange et entretien	13 000 000
	Capacité de transport stratégique par mer	4 500 000
	Capacité de transport stratégique aérien	3 800 000
Total partiel		31 874 073

^a La valeur n'a pas encore été déterminée.

C. Fonds d'affectation spéciale

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant versé</i>	<i>Montant annoncé</i>
Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'ex-Yougoslavie		
Institution privée	1 186 791	—
Japon	330 000	—
Suède	137 646	—
Total partiel	1 654 437	—
Fonds d'affectation spéciale pour le déminage		
Japon	3 000 060	—
Suisse	375 940	—
Total partiel	3 376 000	—
Fonds d'affectation spéciale pour les dépenses communes du Commandement de la Force en Bosnie-Herzégovine		
Autriche	400 000	—
Belgique	153 799	—
Canada	515 939	—
Danemark	449 414	—
Espagne	511 301	—
Irlande	161 234	—
Italie	1 363 278	—
Norvège	511 635	—
Pays-Bas	508 724	—
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	521 972	—
Tunisie	1 989	—
Total partiel	5 099 285	—
Fonds d'affectation spéciale pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo		
Autriche	463 392	—
Belgique	—	1 000 000
Brunéi Darussalam	—	30 000
Canada	356 400	—
Conseil hollandais des transports	59 043	—
Danemark	184 075	—
Espagne	75 000	—
États-Unis d'Amérique	896 380	103 620
Indonésie	30 000	—
Irlande	530 802	—
Italie	5 735 611	—

	<i>Montant versé</i>	<i>Montant annoncé</i>
Japon	1 020 000	—
Malaisie	1 050 000	—
Norvège	467 978	—
Pakistan	—	50 000
Pays-Bas	2 327 864	—
Portugal	125 627	—
Qatar	690 424	—
République de Corée	100 000	—
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 610 500	—
Suède	—	2 099 737
Total partiel	16 723 096	3 283 357
Total général	26 852 818	3 283 357

Annexe XVI

État récapitulatif du patrimoine des Forces de paix des Nations Unies proposé à la liquidation

(Nombre d'unités)

	Groupe I À transférer à :						Groupe II À vendre à :	Groupe III À réformer	
	Nombre d'unités	FORDE- PRENU	MINUBH	ATNUSO	Bureau de liaison de Belgrade	Autres missions	Stock de réserve	IFOR	
1. Matériel du génie									
Modules d'hébergement	10 487,0	337	100	2 246	—	642	—	6 144	1 048
Sanitaires	1 764,0	48	50	241	—	224	—	1 025	176
Cantine (10 personnes)	70,0	9	—	44	—	—	—	10	7
Cantine (20 personnes)	49,0	5	—	36	—	—	—	—	8
Cantine (30 personnes)	72,0	2	—	25	—	7	—	31	7
Cantine (60 personnes)	54,0	—	—	23	—	—	—	25	6
Cantine (100 personnes)	11,0	—	—	10	—	—	—	—	1
Cantine (120 personnes)	23,0	—	—	—	—	—	—	21	2
Cantine (200 personnes)	13,0	1	—	1	—	—	—	10	1
Cantine (250 personnes)	6,0	—	—	—	—	—	—	4	2
Cantine (300 personnes)	1,0	—	—	1	—	—	—	—	—
Conteneurs maritimes	1 551,0	66	80	217	—	552	—	481	155
Pavillons	98,0	2	6	15	—	20	—	45	10
Abris surélevés	4,0	—	—	—	—	2	—	2	—
Groupes électrogènes	3 917,0	50	152	466	—	1 941	—	640	668
Conteneurs de réfrigérateur	30,0	10	—	60	—	41	—	149	45
Climatiseurs	750,0	50	69	100	—	—	—	471	60
Matériel de distribution et de traitement d'eau	249,0	35	46	119	—	—	—	25	24
Total	19 424,0	615	503	3 604	—	3 429	—	9 053	2 220
2. Véhicules									
Berlines lourdes	14,0	2	2	6	—	—	4	—	—
Berlines moyennes	26,0	3	—	8	—	—	15	—	—
Berlines légères	260,0	19	20	125	20	—	50	—	26
Jeep légères	1 408,0	95	793	428	16	4	—	—	72
Jeep moyennes	58,0	—	15	5	—	2	36	—	—
Autocars légers	230,0	15	28	45	2	1	116	—	23
Camions légers	78,0	—	5	3	—	70	—	—	—
Motos	32,0	—	—	—	—	32	—	—	—
Motoneiges	64,0	15	—	—	—	49	—	—	—
Autocars moyens	62,0	3	15	24	—	—	20	—	—

	Groupe I À transférer à :							Groupe II À vendre à :	Groupe III À réformer
	Nombre d'unités	FORDE- PRENU	MINUBH	ATNUSO	Bureau de liaison de Belgrade	Autres missions	Stock de réserve	IFOR	
Ambulances	11,0	1	5	5	—	—	—	—	—
Camions moyens	69,0	3	6	24	1	31	4	—	—
Camions-ateliers	5,0	—	3	2	—	—	—	—	—
Dépanneuses	16,0	2	6	8	—	—	—	—	—
Camions de vidange	15,0	—	3	7	—	3	2	—	—
Autopompes	1,0	—	—	1	—	—	—	—	—
Camions frigorifiques	1,0	—	—	—	—	1	—	—	—
Camions divers	8,0	—	—	—	—	8	—	—	—
Rouleaux compresseurs	8,0	2	—	—	—	6	—	—	—
Chariots élévateurs à fourche légers/moyens	70,0	5	18	32	—	13	2	—	—
Autocars lourds	12,0	2	3	7	—	—	—	—	—
Camions lourds	216,0	19	36	74	—	37	50	—	—
Camions-grues	16,0	1	7	8	—	—	—	—	—
Camions-citernes (carburant)	64,0	5	15	26	1	7	10	—	—
Camions-citernes (eau)	49,0	4	6	7	—	25	7	—	—
Tracteurs	19,0	2	3	5	—	—	9	—	—
Excavatrices	15,0	4	4	—	—	7	—	—	—
Chariots élévateurs à fourche lourds	10,0	2	3	—	—	5	—	—	—
Bouteurs	9,0	2	1	2	—	4	—	—	—
Chargeuses frontales	4,0	1	—	—	—	3	—	—	—
Niveleuses	6,0	2	—	2	—	2	—	—	—
Bouteurs de déminage	2,0	—	—	—	—	2	—	—	—
Véhicules antimines	27,0	—	—	27	—	—	—	—	—
Véhicules blindés de transport de troupes	53,0	—	—	—	—	53	—	—	—
Véhicules d'aéroport	19,0	—	—	—	—	19	—	—	—
Remorques	210,0	12	33	69	—	94	2	—	—
Berlines blindées	2,0	—	—	1	—	1	—	—	—
Total	3 169,0	221	1 030	951	40	479	327	—	121
3. Matériel de transmissions									
Ordinateurs	72,0	—	—	—	—	a	—	a	—
Matériel de cryptophonie	1 699,6	120	250	250	—	a	—	b	—
Télécopieurs	885,7	100	400	100	—	a	—	a	—
Matériel HF	2 324,1	260	—	450	—	a	—	a	—
Médias	110,1	—	110	—	—	a	—	a	—
Matériel de bureau	2 770,9	650	700	800	—	a	—	a	—

	Groupe I À transférer à :					Groupe II À vendre à :	Groupe III À réformer		
	Nombre d'unités	FORDE- PRENU	MINUBH	ATNUSO	Bureau de liaison de Belgrade	Autres missions	Stock de réserve	IFOR	
Matériel satellite	6 671,6	400	400	900	—	a	—	a	—
Téléphones	1 475,2	230	240	460	—	a	—	a	—
Terestria	833,8	40	330	350	—	a	—	a	—
Matériel d'essai	1 480,5	260	380	355	—	a	—	a	—
Matériel VHF/UHF	4 550,6	500	1 600	675	—	a	—	a	—
Ateliers	37,1	10	17	10	—	a	—	a	—
Matériel divers	887,9	100	240	340	—	a	—	a	—
Total	23 799,1	2 670	4 667	4 690	—	—	—	—	—

4. Matériel informatique et de bureau

Unités internes et externes de stockage, CD-ROM	100,0	6	19	20	—	50	—	2	3
Appareils photo	1,0	—	—	1	—	—	—	—	—
Matériel de transmission de données	195,0	12	37	40	—	80	—	4	22
Ordinateurs de bureau	2 665,0	162	500	541	—	700	—	53	709
Matériel vidéo couleur DSP	3,0	1	1	1	—	—	—	—	—
Unités d'entrée	49,0	3	9	10	—	20	—	1	6
Ordinateurs portatifs	697	42	131	141	—	300	—	14	69
Moniteurs	2 793,0	170	524	567	—	700	—	55	777
Matériel de réseau	462	28	87	94	—	200	—	9	44
Matériel de bureau	12	1	2	2	—	5	—	—	2
Traceurs	1	—	—	1	—	—	—	—	—
Imprimantes	2 547	155	478	517	—	1 000	—	51	346
Serveurs	31	2	12	6	—	8	—	—	3
Matériel vidéo	24	1	4	4	—	13	—	—	2
Matériel non classé	138	—	—	—	—	—	—	—	—
Matériel d'alimentation non interruptible	983,0	60	184	200	—	400	—	20	119
Total	10 701,0	643	1 988	2 145	—	3 476	—	209	2 102

5. Matériel divers

Grandes tables de conférence (plus de 1,50 m de large)	2,0	—	1	1	—	—	—	—	—
Mobilier non spécifié	45,0	—	26	3	—	—	—	—	16
Bureaux ministre en bois	2,0	—	1	1	—	—	—	—	—
Coffres en métal avec serrures à combinaison	61,0	4	12	3	—	8	—	6	28
Mobilier et matériel de bureau non spécifié	5,0	—	1	1	—	—	—	1	2

	Groupe I À transférer à :						Groupe II À vendre à :	Groupe III À réformer	
	Nombre d'unités	FORDE- PRENU	MINUBH	ATNUSO	Bureau de liaison de Belgrade	Autres missions	Stock de réserve	IFOR	
Amplificateurs	7,0	—	3	2	—	—	—	2	
Exposimètres	10,0	—	10	—	—	—	—	—	
Antennes	704,0	—	—	414	—	290	—	—	
Transpondeurs, walkies-talkies	3,0	—	3	—	—	—	—	—	
Jumelles (tous types)	132,0	—	132	—	—	—	—	—	
Total	9 507,0	103	2 685	2 428	—	1 443	—	76	2 772

^a Les FPNU ont accepté d'apporter leur concours à l'IFOR jusqu'au 20 mars 1996 dans le domaine des transmissions tout en étant propriétaires du matériel. D'autres arrangements pouvant être conclus d'ici là, il n'est donc pas possible d'indiquer si le matériel sera vendu à l'IFOR ou transféré à d'autres missions.

^b Le matériel de cryptophonie des FPNU ne peut être vendu à l'IFOR.
